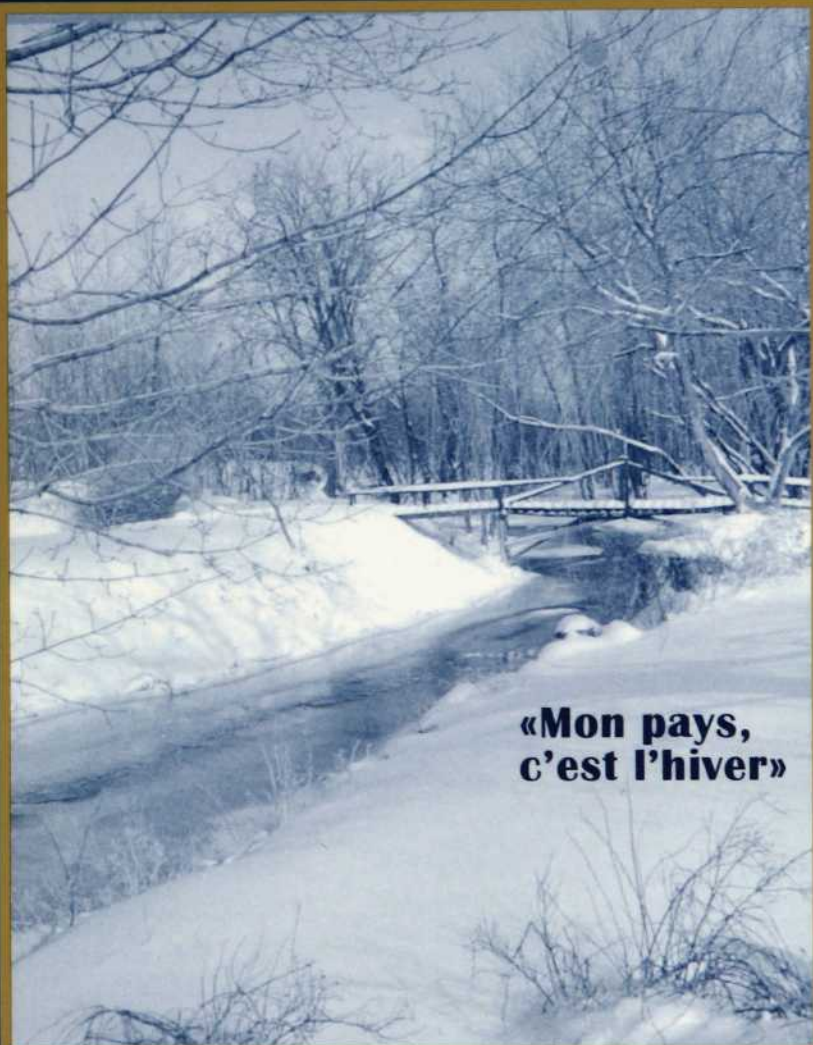


L'Action

NATIONALE

Volume LXXXV, numéro 3, mars 1995



**«Mon pays,
c'est l'hiver»**

Champ d'action

La revue s'intéresse à tous les aspects de la question nationale. Des orientations cohérentes sont proposées pour bâtir le Québec de demain.

Liberté d'expression

L'Action nationale fait appel à un grand nombre de collaboratrices et de collaborateurs. Elle ouvre ses pages aux jeunes et aux experts. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation.

Rédaction

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages. Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages. Un article soumis, sans entente préalable, peut varier de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans «*l'index des périodiques canadiens*», depuis 1948, dans «*Périodex*» depuis 1984 et dans «*Re-père*» publié par SDM inc. et la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *l'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

Abonnement - 10 numéros

Québec, Canada	35 \$
France	240 FRF
Autres pays	50 \$
Étudiant	20 \$
Soutien	75 \$ et plus

ISSN-0001-7469 - ISBN-2-89070

Dépôt légal: Bibliothèque nationale

Périodicité: 10 numéros par an

L'Action NATIONALE

1259, rue Berri, bur. 320, Montréal, H2L 4C7

Tél.: (514) 845-8533 - Télécopieur: (514) 923-5755

L'Action NATIONALE

Directeur

Rosaire Morin

Secrétaire

Marie-Laure Prunier

Publicité

Nicole Pageau

Abonnement

Louise Plouffe

Analyse sociale

Michel Rioux

Comptes rendus

Denis Monière

Entrevues

Yvon Leclerc

Éducation

Jean-Claude Tardif

Comité de rédaction

Louise Dumas

Lucia Ferretti

Robert Laplante

Marcel Landry

Denis Monière

Michel Rioux

Comité de lecture

Jean-Jacques Chagnon

Jean-Pierre Dupuis

Lucia Ferretti

Colette Lanthier

Yvon Leclerc

Pierre Noreau

Christiane Pelchat

Paul-Émile Roy

Janine Thériault

Gérard Turcotte

Prix André-Laurendeau

Membres du jury:

Jules Bélanger

Lucia Ferretti

Colette Lanthier

TABLE DES MATIÈRES

Volume LXXXV, numéro 3, mars 1995

- | | | |
|-----|---|---|
| 291 | ► | Le père et son fils
<i>Rosaire MORIN</i> |
| 299 | ► | Le syndrome de l'indifférence
<i>Pierre VADEBONCOEUR</i> |
| 303 | ► | Déclaration de la souveraineté
<i>Gilles de La FONTAINE</i> |
| 307 | ► | L'individu et sa nation
<i>Denis MONIÈRE</i> |
| 314 | ► | L'urgence de l'histoire
<i>Louis CORNELIER</i> |
| 317 | ► | Le français dans le «West Quebec»
<i>Charles CASTONGUAY</i> |
| 325 | ► | L'anglais à l'Université de Montréal
<i>Yvette DELLIAC et Claudette GARIÉPY</i> |
| 330 | ► | De petits peuples indépendants
<i>Denis MONIÈRE</i> |
| 337 | ► | Être jeune
<i>Jean-François SIMARD</i> |
| 348 | ► | Les enjeux derrière le voile
<i>Gisèle BELZILE</i> |
| 364 | ► | Présence du Québec au Japon
<i>Richard LECLERC</i> |

Nouvelles pratiques des temps de travail <i>Nicole de SÈVE</i>	◀ 389
La réduction de la semaine de travail <i>Michel-Francis LAGACÉ</i>	◀ 404
Quand le Québec s'éveillera <i>Paul-Émile ROY</i>	◀ 410
À travers l'actualité <i>Rosaire MORIN</i>	◀ 414
Comptes rendus: La production de l'actualité de Jean Charron <i>Patrice DUCLOS</i>	◀ 424
« La France et le Canada » de Philippe Prévost <i>Jean-Pierre BONHOMME</i>	◀ 426
« Le Séminaire de Québec » de Noël Baillargeon <i>Maurice LEBEL</i>	◀ 428
Livres et revues reçus	◀ 432
Nos annonceurs	◀ 437
Nos collaborateurs	◀ 446

ÉDITORIAL

Le père et son fils...

Daniel Johnson, père

«Les Canadiens français ne doivent plus se contenter de miettes ou de fractions de droits... Il faut refaire la Confédération canadienne sur une base vraiment binationale ou se résoudre à en sortir¹...»

«Les Canadiens français sont fatigués de récriminer; les Canadiens anglais sont ahuris par nos récriminations. Passons donc à l'action!... À moins que le Canada ne se soit donné une constitution nouvelle en 1967, la province de Québec ne verrait pas d'autre alternative que de devenir complètement indépendante du reste du Canada. En 100 ans de Confédération, nous ne sommes même pas parvenus à nous entendre... Comment ne pas parler de la faillite de la Confédération²?»

Daniel Johnson, fils

«Les Québécois sont déjà souverains, en ce sens qu'ils choisissent le statut politique du Québec en toute liberté. Pour le Parti libéral du Québec, les Québécois conservent en tout temps le droit et le pouvoir de déterminer démocratiquement le statut politique qui leur convient à l'intérieur du Québec^(a)...

«Le référendum porte... sur la pertinence de la séparation du Québec d'avec le reste du Canada plutôt que la liberté des citoyens^(b)... Il s'agira... de choisir si nous voulons continuer de participer à l'union économique et politique canadienne ou alors nous en séparer. Le choix ne porte donc pas sur notre appartenance au Québec; il porte sur notre participation au Canada^(c)...

Le Père

«Il en est qui veulent sauver la Confédération même au prix de l'autonomie du Québec.

Moi, je suis prêt à sauver l'autonomie du Québec même au prix de la Confédération³».

«Que vaut une Confédération qu'il faut replâtrer sans cesse pour l'empêcher de s'effondrer, une Confédération dont on doit prolonger l'existence de six mois en six mois par toutes sortes d'opérations chirurgicales, de piqûres et de transformation de droits ou de paiements⁴?»

«On nous enferme donc dans une camisole de force. Le seul moyen d'en sortir ne saurait être que la rupture brutale. Je n'exagère rien quand je dis que le rapatriement de la constitution ne peut déboucher que sur deux issues: l'intégration lucide, proposée par M. Maurice Lamontagne, ou la séparation⁵!»

«Le Canada n'est pas seulement une fédération de dix territoires. Il est aussi la demeure de deux communautés linguistiques et culturelles, c'est-à-dire de deux nations au sens sociologique du terme... On ne peut ignorer ce fait fondamental qu'il y a au Canada non seulement deux langues, mais deux façons d'être et de réagir, deux sociétés dont l'une est en-

Le fils

«Le fédéralisme, comme système de gouvernement, permet à ses parties de mettre en commun des fonctions étatiques qu'elles rempliraient sensiblement de la même façon si elles étaient indépendantes, d'où des économies importantes pour les contribuables. Par exemple, un Québec indépendant devrait faire fonctionner lui-même une défense nationale et un appareil diplomatique. Cela pourrait être utile s'il voulait se donner une politique étrangère vraiment différente de la politique canadienne, mais comme le Québec n'a jamais semblé contester les orientations de la politique canadienne, la séparation ne ferait que priver les Québécois des économies qui résultent de cette mise en commun de telles fonctions^(d)...

«Notre participation au Canada nous permet d'atteindre un poids économique que nous n'aurions pas autrement. L'usage d'une même devise par une économie de quelque 700 000 000 000 \$ confère à celle-ci, cette économie, un poids et une stabilité que n'aurait pas une devise assise sur une économie du quart de cette taille^(e). De plus, ni un Québec séparé ni le reste du Canada sans le Québec ne feraient partie du groupe G7, qui est un lieu de pouvoir privilégié^(f).

Le Père

racinée depuis trois siècles et demi en terre d'Amérique... Et c'est là surtout qu'éclate le besoin d'une nouvelle constitution. Car si la constitution actuelle comporte encore des éléments valables en ce qui concerne l'organisation d'un Canada à dix, il faut bien admettre que cet autre Canada, le Canada à deux, reste largement à inventer⁶ ».

« Que veut le Québec ? Comme point d'appui d'une nation, il veut être maître de ses décisions en ce qui a trait à la croissance humaine de ses citoyens (c'est-à-dire à l'éducation, à la sécurité sociale et à la santé sous toutes leurs formes), à leur affirmation économique (c'est-à-dire au pouvoir de mettre sur pied les instruments économiques et financiers qu'il croit nécessaire), à leur épanouissement culturel (c'est-à-dire non seulement aux arts et aux lettres, mais aussi à la langue française) et au rayonnement de la communauté québécoise (c'est-à-dire aux relations avec certains pays et organismes internationaux)⁷ ».

« Je veux une nouvelle constitution pour mettre fin au gaspillage éhonté des fonds publics. Il faut mettre de l'ordre dans la constitution actuelle et le fédéral ne devrait pas pouvoir chambarder, pour ses pro-

Le fils

« La participation du Québec à l'union canadienne permet aux citoyens de bénéficier de la diversité de l'économie canadienne et de sa capacité à corriger les inégalités qui prévalent inévitablement sur un territoire si vaste et si varié^(g). »

« Les péquistes soutiennent que les échecs de Meech et de Charlottetown démontrent que le fédéralisme canadien est dans l'impasse. C'est faux. Meech et Charlottetown représentent l'échec de deux processus de réforme constitutionnelle, pas du fédéralisme en tant que tel, et encore moins l'échec du Canada^(h)... »

« Les tiraillements entre les paliers de gouvernement ne sont que le lot quotidien des fédérations. C'est pourquoi il n'y a rien d'alarmant à ce que nous continuions de ressentir, comme avant l'élection, plusieurs motifs d'insatisfaction à l'égard du fédéralisme canadien⁽ⁱ⁾. »

« Il faut garder le sens du réel et de la mesure, tout de même ! Faire la séparation à cause de doléances face au fédéralisme, ce serait s'amputer une jambe pour guérir une entorse... Faut-il briser l'un des pays les plus enviés du monde parce qu'on est insatisfait d'un arrangement constitutionnel^(j). »

Le Père

pres fins, tout l'édifice constitutionnel. Je veux mettre fin aux combines, aux réunions clandestines... Je veux des pouvoirs qui s'exercent au grand jour⁸».

«Ce que nous voulons, c'est plus que les pouvoirs que nous accorde la constitution de 1867.

«Ce que nous voulons en fait, c'est le droit de décider nous-mêmes ou d'avoir part égale aux décisions dans tous les domaines qui concernent notre vie nationale.

«Car enfin, sommes-nous maîtres chez nous quand Ottawa régit tout ce qui concerne la radio et la télévision, média qui sont peut-être à notre époque les instruments les plus efficaces de la culture?...

«Sommes-nous maîtres chez nous quand Ottawa pourrait se servir de l'immigration de façon à modifier l'équilibre ethnique, au point de nous rendre minoritaires même dans le propre État du Québec?

«Sommes-nous maîtres chez nous quand une décision de la Banque du Canada peut affecter le crédit de nos entreprises, de nos institutions financières et même de l'État québécois?

«Sommes-nous maîtres chez nous quand le fisc fédéral vient écumer les profits prove-

Le fils

«Si le gouvernement tient son référendum rapidement, pour le bien du Québec, je puis assurer les Québécois d'une chose: c'est qu'un rejet de l'indépendance, aussi massif soit-il ne signifiera pas que les Québécois sont satisfaits du statu quo^{11(k)}.»

«Les gens qui veulent du changement et envisagent autre chose que le statu quo doivent d'abord voter NON au référendum. Deuxièmement, on pourra engager des discussions avec tout le monde au Canada pour ajuster les textes constitutionnels à la réalité... C'est l'option de la séparation, OUI ou NON, qui est sur la table. Il ne s'agit pas d'un débat où on peut fignoler des révisions constitutionnelles¹²».

Le vrai discours du fils

Le Canada est le plus beau pays du monde. Oublions les mésententes. Cessons nos luttes fratricides. Soyons «Canadien» de la tête aux pieds. Ayons confiance en nos partenaires anglo-saxons. Confions-leur notre avenir! Ils protégeront notre culture, notre langue et notre foi, pour le peu qu'il en reste.

Acceptons d'être minoritaires dans un si grand pays. Minoritaires aux Communes, au Sénat et dans les institutions fédérales. Acceptons même que la

Le Père

nant de l'exploitation des richesses naturelles qui appartiennent à la communauté québécoise et, par le biais de l'impôt sur les sociétés, nous empêcher de planifier notre économie, en fonction de nos besoins particuliers?...

«Sommes-nous maîtres chez nous quand l'étatisation est le seul moyen qui nous reste pour rapatrier dans le Québec les impôts provenant de nos entreprises de base?

«Sommes-nous maîtres chez nous quand la Cour suprême, dont les juges sont tous nommés par Ottawa, est l'interprète ultime de notre droit français et le seul tribunal auquel nous puissions soumettre nos griefs contre le gouvernement fédéral⁹?»

Vraiment, «après trois siècles de labeur, notre nation a bien mérité de vivre librement. Tant mieux si elle peut se sentir chez elle d'un océan à l'autre. Ce qui implique qu'on lui reconnaisse l'égalité complète. Sinon, il faudra bien faire l'indépendance du Québec.

«Canada ou Québec, là où la nation canadienne-française trouvera la liberté, là sera sa patrie¹⁰.»

Le fils

minorité britannique québécoise détienne en otage la majorité francophone. Ne sommes-nous pas frères et sœurs?

Soyons tolérants! Nous le deviendrons si nous maîtrisons tous la langue française. Pourquoi vivre dans la différence? Si le Québec est une province comme une autre, il n'y a plus d'objection à l'uniformité canadienne et au centralisme unitaire.

Abandonnons à Ottawa l'orientation de la culture et de l'enseignement! Demandons au gouvernement fédéral de gérer la sécurité sociale et le travail! Pour l'éternité, confions-lui le développement économique et social! Les chevauchements seraient terminés. Les débats stériles prendraient fin.

Les Québécois qui étaient jadis les Canadiens-Français et les Canadiens deviendraient de vrais «Canadiens». C'est le sort qui attend les Québécoises et les Québécois s'ils votent NON. «Canadiens», nous serons les maîtres des montagnes Rocheuses et le Québec sera gouverné par une Chambre des communes majoritairement anglophone⁽¹⁾.

Rosaire Morin

Notes :

1. Daniel Johnson, *Égalité ou indépendance*, VLB éditeur, 1990, 25.
2. Daniel Johnson, *Dimanche-Matin*, 27 janvier 1963.
3. Daniel Johnson, *Égalité ou indépendance*, VLB éditeur, 1990, 113.
4. Daniel Johnson, *Égalité ou indépendance*, 71.
5. Daniel Johnson, *Égalité ou indépendance*, 71.
6. Daniel Johnson, *Conférence sur la Confédération de demain* Le Devoir, 28 novembre 1967, 17.
7. Daniel Johnson, *Quatrième réunion du Comité du régime fiscal*, Le Devoir, 28 novembre 1967, 17.
8. Daneil Johnson, *Conférence sur la Confédération de demain*, Montréal-Matin, 29 novembre 1967, 2.
9. Daniel Johnson, *Égalité ou indépendance*, VLB éditeur, 128-129.
10. Daniel Johnson, *Égalité ou indépendance*, VLB éditeur, 131.
11. Daniel Johnson fils, Assemblée nationale, Journal des débats, volume 34, n° 2, novembre 1994, 28-30, pour tous les textes préalablement reproduits en cette deuxième colonne.
12. Daniel Johnson, La Presse, 15 décembre 1994.

Commentaires :

- a. Remarquez le «à l'intérieur du Québec». Quelle émancipation !
- b. Quelle confusion ! Comment peut-on opposer la liberté d'un peuple et «la liberté des citoyens» ?
- c. La «participation au Canada» détruit l'«appartenance au Québec». C'est l'une des conclusions du 750^e numéro de *L'Action nationale*.
- d. L'ex-vice-président de Power Corporation n'a pas parcouru le «chemin du Roy» avec son Père et le Général et il a oublié l'action internationale de Jean Lesage inspirée par la doctrine Gérin-Lajoie.
- e. Pourquoi pas ? De petits pays possèdent un poids comparable à celui du Canada : la Suisse, la Suède, l'Autriche, la Norvège...
- f. Les intérêts du Québec ne sont nullement protégés par la participation du Canada au groupe G7.

- g. Le Daniel Johnson des années 1960 dénonçait l'invasion fiscale, les empiètements et les chevauchements fédéraux.
- h. Meech et Charlottetown, c'est l'échec de 40 ans de débats constitutionnels. M. Johnson n'a pas la mémoire de son père.
- i. Un esclave est parfois content de son sort.
- j. M. Johnson a perdu le sens de la liberté et la flamme de l'espérance.
- k. En parlant ainsi, le fils Johnson abuse de notre bonne foi. Il nous berne. Il nous leurre. Il nous trompe. Comme Chrétien en 1982...
- l. Ainsi raisonne le député de Vaudreuil dont la reddition ressemble à celle du sieur de Vaudreuil dénommé Pierre de Rigaud de Cavagnal.

Le syndrome de l'indifférence

Ceux qui n'ont pas de sentiment trahissent. Ils trahissent au sens fort, mais plusieurs il est vrai ne le savent pas. S'ils l'ignorent, c'est pour la même raison : ils n'ont pas de sentiment. Ils ignorent pareillement ce qu'ils trahissent.

*

Si l'on vit dans un monde moral où l'on ne sent plus quelles attaches on répudie, rien ne soutenant plus alors la sensibilité qu'on aurait envers elles, on ne pressent plus rien non plus, on ne devine pas ce qui s'en vient. Les sentiments sont disparus, et la crainte, l'espoir. Par conséquent une certaine conscience du réel, donc la lucidité. Donc la vision. Ceux qui n'ont pas de sentiment ne savent plus rien.

*

Ils sont libres alors de jouer prétendument de la raison, d'analyser cent aspects des réalités sans tenir compte des vues que la sympathie ferait naître au contraire. Qu'est-ce que la folle du logis ? L'imagination ? Mais non : bien plutôt l'intelligence abstraite, un certain idéalisme qui l'accompagne, voire l'intelligence purement pratique, toujours en danger de flotter au-dessus

de ce avec quoi l'affectivité a au contraire partie liée et dont elle a connaissance immédiate.

*

On se demande toujours pourquoi certain esprit politicien ou soi-disant pratique nous donne tant l'impression qu'avec lui on a affaire à des sourds, à des butés irréductibles, à des esprits fermés. Il semble impossible de les impressionner par les pressants avertissements qu'on leur donne par exemple à propos du peuple québécois. Ils n'entendent rien. Ils ne voient pas. Ils ne saisissent pas. «C'est de l'émotivité», disent-ils. Ils sont inaccessibles. Et alors voilà qu'ils raisonnent de plus belle, pour se protéger par des logiques contre l'accusation de récuser l'évidence. Cela cautionne à leur avis les abstractions qu'ils ont tenues, d'autant plus qu'ils continuent de ne rien voir devant leur nez.

*

Cela peut s'appeler le syndrome intellectuel de l'indifférence.

*

Ce syndrome demeure également inaperçu des personnes qui en sont atteintes. L'indifférence, par définition, ne peut rien révéler sur son objet, par exemple le pays, ni par conséquent sur le fait qu'elle n'est pas consciente de lui. Le syndrome intellectuel de l'indifférence est un système fermé. On ne saurait en sortir. On devient alors prisonnier de ses systèmes d'idées. Alors on ne peut plus créer; autrement dit, l'on ne peut plus constater ce qui est déjà là...

*

Cependant, l'indifférence conduit à pire encore. C'est par cette porte que s'introduisent

*L'indifférence,
par définition,
ne peut rien
révéler sur son
objet, par
exemple le pays.*

aussi l'opportunisme, la tricherie, les accointances, les gangs politiques. L'arrivisme partisan. L'esprit de banquier. Les finasseries. Le mensonge démagogique. Le Parti libéral.

*

Les puissants commettants et bailleurs de fonds des fédéralistes ne sont pas, par rapport à nous, ce qu'on peut appeler de simples contradicteurs, mais des antagonistes plus ou moins remplis d'inimitié. L'inimitié, remarquez, ne vient pas de nous pour se diriger ailleurs. Elle vient d'ailleurs et c'est nous qui sommes visés. Il serait bon de faire cette lecture des sentiments inavouables et voir d'où ils sortent en effet et qui les entretient. Citez-moi dans la politique des vingt dernières années une seule phrase de haine qui vienne de nous, alors qu'il en est cent qui viennent d'ailleurs ! Faites ce compte et vous verrez que c'est une honte, une honte dont on s'entend jamais dire qu'elle s'accompagne de honte... Ni chez lesdits idéalistes, grands démocrates et grands indifférents, qui en sont pourtant témoins comme nous, ni chez les autres.

*

Nous ne comptons pour rien aux yeux de la coalition spontanée des plus forts. Par notre langue, nous sommes d'ailleurs des étrangers pour l'Amérique. Ils n'entretiennent pas la moindre idée que nous devrions même exister. Cela ne fait pas partie de leurs représentations mentales et n'offre pas de toute façon à leurs yeux d'intérêt. Idéalement nous n'existons pas. Il ne s'agit donc pas de savoir si nous avons quelque légitimité, ni quelles formes concrètes celle-ci pourrait humainement et juridiquement prendre. Ces problèmes n'ont pas non plus d'existence. Mais nos esprits dégagés qui observent cette curieuse réduction ne la remar-

*Les puissants
commettants et
bailleurs de
fonds sont des
antagonistes
plus ou moins
remplis
d'inimitié.*

quent même pas et donc ils font corps avec ceux qui la soutiennent.

*

Nous n'avons pas affaire à des adversaires, c'est-à-dire à des tenants d'un choix moral et intellectuel, mais à un énorme syndicat impérialiste auquel s'adjoignent quelques individus, en mal de se distinguer par une critique dégagée de ce qui s'apprend collectivement.

*

Nous ne rejetons pas seulement des opinions, des idées froides et elles-mêmes indifférentes. Je sais bien ce que nous rejetons aussi : une attitude, une psychologie navrante, une trahison. On ne voit que trop circuler ça, l'engance des satisfaits appuyés sur une force immense empruntée à tout ce qui domine et fait chorus contre nous, les isolées.

*

Qui pourra émouvoir le peuple et lui montrer, à la faveur de cette émotion pleine d'échos, la réalité de ce qui approche ? Beaucoup, ceux qui savent parce qu'ils le ressentent, connaissent ce qui existe et aussi ce qui menace.

L'indifférence, en outre, cache la domination et nous la cache, mais c'est celle-ci qui est derrière et veut avoir le dernier mot.

L'imagination, chez les malins, est morte.

*Nous avons
affaire à un
énorme
syndicat
impérialiste
auquel
s'adjoignent
quelques
individus, en
mal de se
distinguer.*

Déclaration par les députés de l'Assemblée nationale de la souveraineté du Québec

Nous, représentants autorisés du peuple du Québec, majoritairement francophone, égalitairement et collectivement autonome, déclarons par la présente son accession à la souveraineté nationale, à titre de pays complètement indépendant.

La souveraineté démocratique étant essentiellement le droit inné des sociétés homogènes de s'autodéterminer selon leurs propres conditions et aspirations, soit de faire leurs propres lois, de lever leurs impôts et de conclure leurs ententes avec les autres pays souverains, nous tenons à ce que le premier exercice de la souveraineté du Québec en soit l'affirmation même, solennelle et paisible, dans la présente déclaration.

Ce besoin d'autonomie, pour assumer pleinement son propre destin et assurer adéquatement son propre développement, s'est constamment manifesté dans l'histoire du peuple québécois, depuis que la Nouvelle-France est passée sous la juridiction britannique. Avec des résultats parfois substantiels, mais toujours partiels, et sans cesse assujettis à la fusion, égalisante et minorisante dans l'ensemble canadien, britannique et anglophone.

Les concessions obtenues de haute lutte, à grand renfort de peine et d'énergie, n'ont tou-

jours été accordées qu'en vertu du poids de la masse et du nombre, impossible à assimiler dans l'ensemble canado-britannique. Un poids que le temps, lentement mais inexorablement, tend à rogner pour favoriser l'uniformisation dans le creuset pancanadien.

C'est ce que lord Durham souhaitait sans vergogne dans son célèbre rapport de 1839, en suggérant que les luttes des partis politiques assument la relève – et l'oubli – des oppositions raciales et culturelles, de façon à assurer l'éventuelle assimilation dans un régime uniformément britannique et anglophone.

C'est ce que l'Acte d'union, ouvertement et vainement, a tenté de faire. Et c'est encore, faut-il dire, ce que la subséquente dite «Confédération», plus subtilement mais non moins sûrement, s'applique toujours à réaliser: un gouvernement central de plus en plus envahissant, dominant des provinces «égales», et le plus souvent complices, sous sa haute juridiction.

En optant pour cette façon radicale d'assurer ses aspirations séculaires les plus légitimes, le Québec n'a nullement l'intention de s'opposer à quiconque ni de briser quoi que ce soit. Uniquement et résolument il entend exercer son plein droit de s'autogouverner démocratiquement, selon les exigences de ses origines, de sa langue et de sa culture particulières, tout en respectant les droits fondamentaux et acquis des autochtones, des anglophones et des citoyens de diverses cultures.

Loin d'être une rupture avec nos voisins et partenaires canadiens, la souveraineté est une façon plus libre et efficace de réaliser, dans l'harmonie et l'économie, nos destins respectifs et de collaborer en toute matière d'intérêt commun.

La présente déclaration constituera une pure et simple évolution positive si, de part et d'autre, l'idéal démocratique demeure l'inspi-

*Le Québec entend
exercer son plein
droit de
s'autogouverner
démocratiquement.*

ration primordiale des rapports de bonne entente à maintenir, tout en les réaménageant différemment sur une base réaliste de confiance et de respect mutuels.

Après plus de quatre cents ans d'implantation en sol d'Amérique, c'est la deuxième fois depuis quinze ans que la population francophone du Canada, majoritaire à l'intérieur de ses frontières québécoises, est démocratiquement consultée sur le statut politique qu'elle considère le plus apte à la sereine préservation et saine promotion de ses langue et culture distinctes. Comme quoi la question, qui se pose toujours, n'a toujours pas reçu sa réponse...

L'impatience, la colère et les menaces de représailles de ceux qui, par intérêt plus que par affection, voudraient nous retenir dans leurs rangs ne constituent pour eux aucun droit de veto ni pour nous une obligation d'obtenir leur assentiment préalable. Cette mauvaise humeur vindicative illustre plutôt l'esprit de domination et d'assimilation qui a trop souvent prévalu dans les relations entre le Canada britannique et le Québec français. Qu'il suffise de rappeler, à grands traits, les principaux jalons de ces turbulentes relations, depuis les victorieuses plaines d'Abraham de 1759, en passant par la niveleuse Union de 1840, la raboteuse Confédération de 1867, l'insolent rapatriement constitutionnel de 1982, jusqu'aux retentissants et cuisants échecs récents de Meech et de Charlottetown.

En tout honneur et respect pour ses partenaires canadiens, le peuple québécois se croirait indûment humilié, non moins qu'eux, d'avoir à demander leur autorisation pour accéder à l'autodétermination. Pourquoi faudrait-il, pour se dissocier, consulter ceux qui ne l'ont jamais consulté pour s'associer... ?

En toute conscience et honnêteté, le Québec croit avoir fait le nécessaire auprès de ses associés fédéral et provinciaux – et, à l'évi-

dence, sans succès possible —, pour prolonger la survie éventuelle d'un seul pays.

Il croit ainsi avoir acquis la raisonnable conviction, après expérience faite, que ces valeureuses notions de fédéralisme évolutif, rentable ou renouvelé, brandies par les partisans du statu quo, ne seront jamais que ce qu'elles ont toujours été: vœux pieux, poudre aux yeux ou impudent mensonge.

Soit dit aussi que si le gouvernement du Québec se dissocie de la fédération canadienne, c'est sans rancœur et sans amertume, mais avec l'intime conviction qu'il pourra ainsi, dans un pays souverain, mieux servir les intérêts distincts et légitimes de ses ressortissants. Il ose même espérer sincèrement que, toute hargne résorbée, les deux communautés, volontairement associées, pourront ainsi en venir à mieux servir, à moindre compte et de meilleure humeur, tant leurs intérêts communs que leurs destins respectifs.

Restant associés dans un même idéal démocratique et partageant des préoccupations prioritaires analogues, entre autres, en matière d'environnement, de prospérité économique, de minorités culturelles et d'équité entre hommes et femmes, les deux peuples des deux pays ne manqueront pas de sérieuses incitations à la fructueuse collaboration.

Le peuple et le gouvernement du Québec, pour leur part, contre les vaines aversions et les coûteuses dissensions, sont décidément résolus à privilégier les rapports positifs et les entreprises mutuellement productives.

Devenu partenaire libre et à part entière, tout en se sentant solidaire, le Québec n'a pas de vœu plus ardent que de contribuer, avec les pays souverains du monde, au plus grand bonheur de l'humanité, dans un concert croissant de paix universelle.

*Ces
valeureuses
notions de
fédéralisme
évolutif ne
seront jamais
que ce qu'elles
ont toujours
été: vœux
pieux, poudre
aux yeux ou
impudent
mensonge.*



**L'individu et sa nation
le choix entre deux destins,**

Le réducteur ou l'universel

L'objet de mon intervention est de poser la problématique de la relation entre l'individu et la nation, afin de circonscrire ce qui est à mes yeux l'enjeu fondamental de l'accession à la souveraineté: le choix entre deux destins, le réducteur ou l'universel.

Au Québec, on ne naît pas indépendantiste, on le devient. Cet aphorisme traduit l'itinéraire politique de ceux et celles qui aujourd'hui luttent pour l'indépendance du Québec et montre que cette option est le fruit d'une contradiction insoluble dans le cadre politique canadien. Ce choix exprime l'échec de l'expérience de la coexistence équilibrée entre deux peuples.

Personnellement, je n'ai aucun préjugé envers le fédéralisme comme système politique, mais je remarque que ce type de système ne convient pas à toutes les situations et qu'il s'avère dysfonctionnel ici comme ailleurs pour résoudre les conflits entre nations. Au Canada, le fédéralisme a été un échec parce qu'il n'a pas su reconnaître et instituer le principe de l'égalité entre les peuples. Il a surtout servi d'instrument de minorisation des Canadiens-français, puisque du tiers de la population canadienne que nous étions en 1867, nous en constituons moins du quart actuellement et nous ne serons plus bientôt que le cinquième. Cette minorisa-

tion démographique a de lourdes conséquences politiques. Elle a entre autres favorisé une vision unitaire du Canada qui se définit comme *une nation* et non comme un conglomérat de peuples et elle a conduit à l'atrophie des seuls champs d'autonomie qui avaient permis à la majorité francophone du Québec de contrôler son destin, soit la langue, la culture, l'éducation et les politiques sociales.

On peut certes justifier la nécessité de l'indépendance en faisant le procès du fédéralisme, en montrant ses tendances à la centralisation, à l'uniformisation, en dénonçant ses effets structurels délétères sur le développement économique du Québec, les conflits de juridiction qui nuisent à l'efficacité de la gestion du bien public, les abus du pouvoir de dépenser, ses empiètements dans les domaines de compétences des provinces, les chevauchements de programmes qu'il suscite, les réductions des paiements de transfert, les iniquités dans les subventions, etc. Mais ces arguments ne sont pas fondamentaux; ils ne sont que circonstanciels. Ils traduisent un rapport de pouvoir inégal et s'enracinent à un vice fondamental du fédéralisme canadien qui ne nous permet pas de réconcilier le besoin d'identité collective et le désir de liberté individuelle.

Paradoxalement, je suis devenu indépendantiste parce que je ne voulais pas être nationaliste au sens traditionnel du terme, c'est-à-dire parce que je ne voulais pas être condamné à l'obsession du destin collectif, parce que je voulais envisager l'avenir de façon positive et non pas défensive, autrement dit parce que je ne voulais pas être un Canadien-français enchaîné au carcan de la survivance.

Que veut dire être Canadien-français?

Pour répondre à cette question, il faut comprendre les postulats et les règles d'action

*Le fédéralisme
ne convient pas
à toutes les
situations.*

*Que peut faire
le minoritaire
lorsque le
dominant ne
respecte pas le
contrat
imaginaire ?*

du nationalisme canadien-français qui ont été élaborée au cours de deux siècles de luttes politiques. Être Canadien-français signifie d'abord accepter de fonctionner selon la logique du minoritaire qui peut se résumer ainsi : n'être jamais la source de son destin. L'essentiel de la pensée canadienne-française a été et demeure d'assumer et d'intérioriser la nécessité de la dépendance politique. La pensée canadienne-française postule que la survie et le progrès de la nation dépendent d'une puissance extérieure, soit la Grande-Bretagne au XIX^e siècle, soit le pouvoir fédéral au XX^e siècle. La politique du minoritaire consiste à conclure un pacte où il obtient la protection en échange de sa soumission à cette puissance extérieure qui la lui accordera par générosité, par sens de la justice (le fameux fair-play britannique) ou encore par intérêt bien compris (mais qu'elle ne comprend pas toujours).

Il y a toutefois des conditions pour que cette stratégie réussisse. Les axes de la culture politique du minoritaire doivent être la modération dans les revendications et la résignation dans l'adversité. Il faut accepter son sort, s'accommoder des décisions de la majorité, faire contre mauvaise fortune bon cœur, borner le champ des possibles aux volontés de l'autre et toujours trouver des interprétations favorables à des situations ou à des projets qui désavantagent. Fuir le conflit ou l'affrontement est le mot d'ordre. Il faut plutôt chercher à gagner du temps, retarder les échéances et essayer de se gagner les bonnes grâces de la puissance tutélaire.

Mais que vaut ce pacte pour le dominant qui sait que le minoritaire adopte comme valeur fondamentale de son identité le refus d'aller jusqu'à la rupture ? Et que peut faire le minoritaire lorsque le dominant ne respecte pas le contrat imaginaire ? *Rien*, sinon compenser son impuissance par l'espoir de jours meilleurs. Il

se dira alors qu'il faut accorder au système une autre chance de s'amender.

Un tel système intellectuel offre peu de satisfactions concrètes car son efficacité est conditionnée par une volonté extérieure qui a ses propres intérêts et sa propre dynamique. Elle est aussi confrontée aux effets inexorables de la loi du nombre qui affaiblit constamment son pouvoir de négociation. Il en résulte une déception chronique et une fatigue politique, la minorité s'anémiant dans des luttes toujours à recommencer. En ne se percevant qu'à travers l'œil de l'autre, le minoritaire en vient à vouloir lui ressembler pour en finir avec une différence qui l'enferme dans l'incertitude existentielle. Cette logique en conduira plusieurs à repousser leur identité dans la sphère de la vie privée et familiale et à se laisser intégrer et assimiler afin d'échapper au destin de Sisyphe. À quoi bon survivre pour laisser un héritage culturel de plus en plus étrié et délabré? Le fédéralisme canadien conduit les Canadiens-français à l'alternative suivante: soit choisir de changer d'identité en s'assimilant à la majorité, soit maintenir une double identité et jouer un double jeu. Ainsi écartelé entre deux appartenances, le Canadien-français érige l'ambiguïté en système de valeur et pousse la duplicité au sublime en en faisant un trait fondamental de son identité. Mais la double identité est débilitante et elle nuit à l'épanouissement personnel puisque le minoritaire doit toujours conditionner ses choix à la situation de son groupe.

Être Canadien-français signifie appartenir à une minorité ethnique et notre histoire collective nous rappelle que cette appartenance est sclérosante pour les individus parce qu'elle est vouée par définition à la conservation du groupe. La lutte pour la survivance est le seul avenir possible pour un peuple minoritaire et cette situation ne permet pas de participer plei-

*Le destin du
minoritaire ne
m'intéresse pas.*

nement à l'expérience humaine parce qu'elle nous enferme dans une logique de la récrimination et oblige au repli sur soi.

Si j'essaie d'imaginer l'avenir du Québec dans le Canada de l'an 2000, je nous vois continuellement obsédés par les courbes démographiques, par la peur d'être encore plus minorisés par l'arrivée des immigrants, par la surveillance tatillonne de l'état de la langue française. Nous dénoncerons les ingérences fédérales et mobiliserons les ressorts de l'indignation pour protester contre la répartition des contrats et des subventions. Nos comportements politiques seront davantage dictés par notre statut de minorité ethnique que par nos valeurs et nos allégeances idéologiques, car comme tout groupe minoritaire, nous pratiquerons le monolithisme politique afin de conserver une certaine influence dans les centres de décisions.

Le destin du minoritaire ne m'intéresse pas, car il m'empêche d'être libre individuellement. Il asservit la conscience à la précarité du groupe, ce qui réduit les marges de liberté, car la condition essentielle de la survie est la cohésion qu'impose la logique du marchandage dans un rapport de subordination. Je n'y vois rien de stimulant, rien qui invite au dépassement de soi ou qui pousse à l'audace créatrice. À ce destin replié, courbé sous les vents de l'histoire et écrasé par l'infériorité numérique, je préfère les risques de vie que m'offre l'indépendance. C'est le sens de l'appartenance, la définition de l'identité qui est l'enjeu majeur du débat référendaire où nous avons à choisir entre le statut de minorité et le statut de peuple.

Être souverain

Le Canada ne peut pas être mon pays car il ne me permet pas d'être moi-même et restreint ma liberté en m'imposant le statut de

minorité. Dans le cadre des institutions politiques canadiennes, je ne peux réconcilier mon individualité et mon appartenance collective car sur le plan politique je suis soumis à la loi d'une majorité où je ne me reconnais pas et qui ne me reconnaît pas dans mon être collectif.

Dans les sociétés modernes, c'est le politique qui est le lieu de l'identité collective, qui l'incarne, lui donne sa cohérence et la perpétue. Or, l'État canadien est la négation de cette nécessité. Il sépare ma citoyenneté de mon identité. Il subordonne mon destin à une volonté qui m'est étrangère.

Le projet de souveraineté québécoise règle le problème de l'identité en nous donnant un pays où l'individu n'a plus à porter le fardeau du destin collectif. La souveraineté politique permet à la subjectivité de s'accomplir en transférant à l'État la responsabilité de la cohésion et de la persistance du vouloir-vivre collectif. La souveraineté politique, c'est l'accession de mon identité particulière à l'universalité. Je veux être Québécois comme les autres sont Canadiens, Américains, Mexicains, Sénégalais, Allemands, Irlandais, Polonais, Israéliens, Argentins, Norvégiens. L'indépendance ne nous rendra pas meilleurs ou pires que les autres; elle nous permettra simplement d'être comme les autres peuples et de témoigner de nos valeurs à l'échelle universelle.

*L'État
canadien
sépare ma
citoyenneté de
mon identité.*

Que sera la nation québécoise?

L'indépendance politique nous ouvrira les portes de la modernité. Après deux siècles de subordination politique, nous retrouverons tous les pouvoirs indispensables pour construire une société qui nous ressemble et qui réconcilie notre culture et nos institutions. Nous accomplirons notre projet de mettre au monde une nation civique, démocratique et francophone. Cette culture civique sera libérée des avatars de

la condition du minoritaire et pourra enfin exprimer son potentiel de générosité, de tolérance et d'ouverture. En devenant une nation, nous nous libérerons des réflexes ethniques et nous pourrons fonder l'identité sur le critère de la citoyenneté. En nous libérant des conflits d'appartenance et de loyauté, nous pourrons assumer les défis de l'intégration et du pluralisme.

Nous retrouverons les espoirs et les ambitions du mouvement patriotique qui avant d'être écrasé militairement par l'armée britannique participait au mouvement universel de l'émancipation démocratique. Nous pourrons vivre sans méfiance et mesquinerie l'exercice des droits individuels. Libérés des contradictions et des incertitudes entretenues par notre condition minoritaire, nous pourrons aménager de nouveaux rapports avec ceux qui veulent partager notre destin. Les différences de langue et de culture seront intégrées positivement dans le vouloir-vivre collectif. Nous assumerons la responsabilité de la bonne entente et de l'épanouissement de tous les citoyens.

Nous voulons construire une nation accueillante, pacifique et respectueuse de la liberté, de l'égalité et de la dignité des individus. L'intégration, la participation et la solidarité régiront notre développement.

*L'intégration,
la participation
et la solidarité
régiront notre
développement.*

L'urgence de l'histoire

« *Le mépris des origines est mortel pour le progrès.* »

Régis Debray

Il est pour le moins bizarre de constater que, à l'heure où le système scolaire est remis en cause par tout un chacun, la question de l'enseignement de l'histoire soit presque totalement évacuée de la discussion officielle. Il s'agit là, pourtant, d'un phénomène qui se situe au cœur même du problème, et le fait qu'il demeure impensé constitue un symptôme alarmant de l'indigence des pédagogues responsables du branle-bas actuel. Ce qui rend si difficile la tâche de l'enseignant à l'heure actuelle, au cégep et à l'université plus particulièrement, c'est l'absence totale de sens historique, de connaissance, de base en histoire, qui caractérise les étudiants québécois.

Il faut bien l'admettre : l'étudiant québécois type d'aujourd'hui ignore tout de ce qui a pu se produire sur cette planète avant 1980. Sauf pour quelques exploits sportifs dont il a parfois eu vent (Guy Lafleur ? Ça a l'air qu'il a déjà été bon lui !), c'est le néant. Et personne ne semble s'en formaliser. Les maths ? Ah oui, ça c'est important. Mais l'histoire ? Bof ! Pourtant, comme l'écrivait notre Lorraine Pagé nationale il y a quelques années, « pensons-y un peu, de

◀ **Louis
CORNELLIER**

Professeur de
littérature et
directeur à *Fin
de siècle*,
supplément
socio-culturel du
mensuel *Lectures*

Il faut redonner
à l'histoire un
rôle de premier
plan dans la
formation des
étudiants.

quelle matière les jeunes auront-ils davantage besoin dans leur vie d'adulte de tous les jours: de la trigonométrie ou de l'histoire?» (*L'Action nationale*, janvier 1989). Et cette fois-là, elle avait raison!

Aussi, il n'est pas insignifiant de constater que quelques essais québécois parus tout récemment et qui abordent le sujet de l'enseignement au Québec s'entendent au moins sur ce point: il faut redonner à l'histoire un rôle de premier plan dans la formation des étudiants. Je pense ici à Bruno Roy, auteur de *Enseigner la littérature au Québec* (XYZ, 1994), qui écrit: «Enfin, s'il ne faut être ni désincarné ni doctrinaire, il faut cependant être historique.» (p. 90) À Paul-Émile Roy, auteur de *Réforme ou maquillage?* (Méridien, 1994) et précédemment de l'excellent *Une révolution avortée* (1991), qui, dénonçant la soumission du système scolaire aux impératifs techno-économiques, insiste à plusieurs reprises sur ce point:

«C'est pourquoi l'histoire ne fait vraiment pas partie du projet éducatif. La rationalité instrumentale n'intègre pas la dimension temporelle. Le temps est d'un autre ordre, celui de l'humain. Si l'on veut placer la culture au centre du projet éducatif, il faut alors faire jouer à l'histoire le rôle qui est le sien, qui est d'être une pourvoyeuse de sens.» (p. 72)

Et enfin, à Laurent-Michel Vacher qui, dépassant le seul constat, nous a offert son passionnant *Histoire d'idées* (Liber, 1994), mettant ainsi l'épaulé à la roue afin de corriger les lacunes épouvantables des étudiants à ce niveau.

Mais ces efforts resteront insuffisants, pour ne pas dire vains, tant et aussi longtemps que les «faiseux» de programme refuseront d'en tenir compte, de les entériner. Et en ce sens, l'actuelle tentative d'instaurer dans les cégeps l'approche dite par compétences n'au-

gure rien de bon. Car enfin, s'il s'agit de fabriquer des techniciens du savoir pratique, ça va. Mais si l'on considère que la mission éducative a pour but de développer des citoyens responsables et des êtres humains au sens plein du terme, et il semble que nous soyons de moins en moins nombreux dans ce cas, cette approche techniciste devrait nous faire bondir. Au moment où la raison techno-économique semble être en voie de dominer le monde occidental, il peut paraître passéiste de chanter les vertus de ce qu'il faut bien appeler un certain humanisme, mais comme l'écrit Jean-Marc Léger, il faut soutenir le paradoxe :

« Nous arrivons à cette situation apparemment paradoxale – et ceci d'ailleurs vaut pour toutes les sociétés industrialisées – où la modernité prétendue est aliénante et conservatrice ; c'est l'histoire qui est révolutionnaire et porte les vertus d'innovation. » (*L'Action nationale*, octobre 1992)

Aussi, comprenons-nous bien : il ne s'agit surtout pas de sombrer dans un délire nationaliste à la Maurice Barrès où les « déracinés » sont à vouer aux gémonies. Il s'agit plutôt de comprendre, comme le disait récemment l'essayiste français Pascal Bruckner à Réginald Martel sur les ondes de Radio-Canada, que « la connaissance du passé est le meilleur moyen de s'ouvrir aux autres cultures » et à soi-même, pourrait-on ajouter. De comprendre, donc, que la seule façon de conjurer la prison de l'isolement – intellectuel, social et national – se trouve dans cette nécessaire médiation que l'on appelle l'histoire et dont l'oubli serait tragique.

*C'est l'histoire
qui est
révolutionnaire
et porte les
vertus
d'innovation.*

Charles
CASTONGUAY
mathématicien,
Université
d'Ottawa

La situation linguistique dans le « West Island » et le « West Quebec »

Introduction

À partir de 1971, les recensements canadiens nous permettent de connaître la dynamique des langues au Québec en ce qui regarde tant la diffusion de leur connaissance que leur pouvoir d'assimilation. C'est de ce double point de vue que nous traiterons ici de l'évolution de la situation linguistique au cours des vingt dernières années dans deux des principales régions de contact entre l'anglais et le français au Québec, soit le **West Island** et le **West Quebec**.

Ce que nous appelons le **West Island** regroupe les circonscriptions électorales québécoises de Notre-Dame-de-Grâce, de D'Arcy-McGee, de Robert-Baldwin, de Jacques-Cartier, de Nelligan et de Marquette, soit approximativement la partie de l'île de Montréal au nord du canal Lachine et à l'ouest de l'autoroute Décarie, et des villes de Mont-Royal et de Saint-Laurent. Le **West Quebec** recouvre les divisions de recensement de Pontiac et de Gatineau, soit les vallées des rivières Gatineau et Outaouais au nord et à l'ouest respectivement de la ville de Hull.

Nos deux indicateurs de la situation linguistique ont comme point de départ commun

la composition de la population selon la langue maternelle. La même caractéristique servira également à distinguer entre **anglophones**, **francophones** et **allophones**.

La composante anglophone est légèrement majoritaire dans le West Island et forme une forte minorité dans le West Quebec. Par ailleurs, ces régions ont connu une évolution démologique différente.

Au cours des vingt ans à l'étude, la population anglophone a maintenu son importance tant en chiffres absolus qu'en chiffres relatifs dans le West Quebec: un effectif d'un peu moins de 30 000, comptant pour environ le tiers de la population totale. Au contraire, dans le West Island, la population anglophone, d'un peu plus de 185 000 en 1971, a diminué de quelque 28 000 personnes et n'y forme maintenant qu'une majorité relative: 47 p. 100 de la population globale en 1991, par rapport à 61 p. 100 en 1971.

Nos indicateurs évolueront donc sur des toiles de fond distinctes, l'une à peu près stable, l'autre plus mobile.

Évolution de la diffusion de l'anglais et du français

Notre premier indicateur de la situation linguistique est la connaissance des langues officielles canadiennes. Nous mesurons la **diffusion de la connaissance du français** au moyen du pourcentage de la population non francophone qui déclare à un recensement donné connaître «assez bien» le français «pour soutenir une conversation». La **diffusion de la connaissance de l'anglais** est mesurée de façon symétrique au moyen du pourcentage de non-anglophones qui déclarent connaître «assez bien» l'anglais «pour soutenir une conversation».

La composante anglophone est légèrement majoritaire dans le West Island et forme une forte minorité dans le West Quebec.

Il faut reconnaître qu'il s'agit de mesures aussi floues que subjectives puisqu'à partir de 1971, chaque foyer reçoit et remplit le questionnaire en toute intimité, puis le met à la poste le jour du recensement. De l'aveu même d'analystes de Statistique Canada, les résultats obtenus en réponse à la question sur la connaissance du français et de l'anglais sont «*primitive at best*». Néanmoins, puisqu'ils sont très largement utilisés sur la place publique, nous en ferons état aussi.

Le tableau 1 montre que, de façon générale, la connaissance des deux langues a progressé dans les deux régions depuis 1971 et que, partant de plus bas, la connaissance du français parmi les non-francophones a progressé plus rapidement que celle de l'anglais chez les non-anglophones.

Tableau 1

**Diffusion de la connaissance
de l'anglais et du français,
West Island et West Quebec, 1971 et 1991**

	Connaissance de l'anglais parmi la population non anglophone	Connaissance du français parmi la population non francophone
WEST ISLAND		
1971	67 %	29 %
1991	78 %	57 %
WEST QUEBEC		
1971	49 %	22 %
1991	61 %	41 %

Néanmoins, dans les deux régions, la connaissance de l'anglais comme langue seconde demeure en fin de période de 20 points supérieure à celle du français, langue seconde. Compte tenu de la composition linguistique des populations en présence, cela implique que dans les deux régions, le bilinguisme est tou-

*La connaissance
du français
parmi les
non-francophones
a progressé plus
rapidement que
celle de
l'anglais chez
les
non-anglophones.*

jours nettement plus répandu parmi la population francophone que parmi la population anglophone.

Du point de vue de cet indicateur, l'anglais domine donc encore clairement le français dans les deux régions. Notons que la diffusion de la connaissance du français demeure, à 41 p. 100, bien faible en 1991 parmi les non-francophones (essentiellement des anglophones) du West Quebec, malgré la position démographique nettement majoritaire des francophones dans l'Outaouais québécois.

Évolution de l'assimilation

Notre deuxième indicateur de la position relative du français et de l'anglais est l'**assimilation linguistique**. Nous mesurons son effet en comparant, pour un groupe linguistique donné, son effectif selon la langue maternelle à celui selon la langue d'usage actuelle, c'est-à-dire selon la langue parlée le plus souvent à la maison au moment du recensement. Il s'agit du **solde** de l'assimilation, ou de l'**assimilation nette**.

Un groupe profite de l'assimilation lorsque son effectif selon la langue d'usage est plus élevé que son effectif selon la langue maternelle. Dans les deux régions à l'étude, seul le groupe anglophone profite de la sorte de l'assimilation nette, aux dépens des groupes francophone et allophone. Nous emploierons donc aussi le terme **anglicisation** pour décrire ce mouvement net de l'assimilation.

Puisque la question sur la langue d'usage à la maison vise un comportement plutôt objectif et bien mis en contexte, on considère généralement que les données de recensement sur l'assimilation sont assez valides et robustes. En fait, on les présente volontiers comme indicateur optimal de la vitalité d'une langue en contact avec d'autres.

Dans les deux régions, le bilinguisme est plus répandu parmi la population francophone que parmi la population anglophone.

L'anglicisation dans le West Island

Le tableau 2 montre que le pouvoir d'assimilation de l'anglais dans le West Island est plus élevé en 1991 qu'en 1971, malgré la baisse du nombre d'anglophones (langue maternelle) dans la région. On voit en effet que, si les populations francophone et allophone du West Island ont augmenté de façon appréciable au cours de la période, leurs pertes nettes à l'anglais par voie d'assimilation ont progressé aussi. Si bien, d'ailleurs, que la population de langue d'usage anglaise y demeure presque aussi nombreuse en 1991 qu'en 1971.

Du point de vue proportionnel, le **taux net d'anglicisation** des francophones, soit les pertes nettes du français à l'anglais par rapport à la population de langue maternelle française, est de 6,9 p. 100 en 1991 en regard de 6,6 p. 100 en 1971. De même, le taux net d'anglicisation des allophones est de 45,6 p. 100 en 1991 en regard de 42,7 p. 100 en 1971.

Quel que soit donc le point de vue qu'on porte sur l'assimilation dans le West Island, la position de l'anglais y paraît encore plus forte – et celle du français encore plus faible – en 1991 qu'en 1971.

Tableau 2
Anglicisation nette,
West Island, 1971 et 1991

	Total	Anglais	Français	Autre
1971				
Langue maternelle	303 445	185 730	83 275	34 440
Langue d'usage	303 445	205 928	77 770	19 747
Solde de l'assimilation		+ 20 198	- 5 505	- 14 693
1991				
Langue maternelle	336 075	157 650	107 770	70 655
Langue d'usage	336 075	197 310	100 363	38 402
Solde de l'assimilation		+ 39 660	- 7 407	- 32 253

Une remarque s'impose quant au tableau 2. Pour comparer les données de recensements différents, il faut simplifier les réponses

*Le pouvoir
d'assimilation
de l'anglais
dans le West
Island est plus
élevé en 1991
qu'en 1971.*

doubles ou multiples. Nous avons simplifié celles de 1991 à peu près de la même manière qu'on l'a fait en 1971. Il convient aussi de garder à l'esprit que les données de 1991 découlent d'un questionnaire sensiblement différent de celui qui a été employé en 1971. Mais nous n'avons trouvé aucune raison d'estimer que ce changement aurait exagéré de façon notable le pouvoir d'assimilation de l'anglais dans les régions à l'étude, en regard du questionnaire et des résultats de 1971.

L'anglicisation dans le West Quebec

Le même jugement s'applique en ce qui concerne le tableau 3 qui vise la partie ouest de l'Outaouais, où les francophones sont majoritaires. On y constate un léger progrès de l'anglicisation, réalisé surtout aux dépens de la population allophone qui s'y trouve en lente croissance.

Tableau 3
**Anglicisation nette,
West Quebec, 1971 et 1991**

	Total	Anglais	Français	Autre
1971				
Langue maternelle	75 300	26 970	46 510	1 820
Langue d'usage	75 300	29 755	44 500	1 045
Solde de l'assimilation		+ 2 785	- 2 010	- 775
1991				
Langue maternelle	81 120	27 711	49 654	3 755
Langue d'usage	81 120	31 281	47 589	2 250
Solde de l'assimilation		+ 3 570	- 2 065	- 1 505

Notons que le taux net d'anglicisation des francophones du West Quebec demeure, en 1991, à un peu plus de 4 p. 100, soit un niveau un peu moins élevé que chez les francophones du West Island. Cet avantage apparent des francophones du West Quebec s'explique non seulement par leur situation majoritaire, mais aussi par la concentration d'une partie non négligeable de leurs effectifs dans des municipalités

rurales de la haute vallée de la Gatineau, éloignement qui explique aussi leur taux moins élevé de connaissance de l'anglais en regard de celui des francophones du West Island.

En effet, si l'on se limite à des parties du West Quebec où les francophones sont, comme dans le West Island, minoritaires, on retrouve un pouvoir d'anglicisation plus élevé. En particulier, à l'ouest de la ville d'Aylmer, dans le Pontiac rural, le taux net d'anglicisation des francophones est d'environ 10 p. 100 en 1971 comme en 1991.

Conclusion

Dans l'ensemble, les indicateurs du rayonnement et de l'attraction linguistiques que nous offrent les recensements montrent tous deux qu'en 1991, l'anglais domine au moins autant le français dans le West Island et le West Quebec qu'en 1971. Seuls les recensements nous offrent des informations recueillies de façon régulière auprès d'un très vaste échantillon de la population, et qui peuvent être soumises à des tests de comparabilité rigoureux. Par conséquent, les observations et tendances présentées ci-dessus, surtout celles des tableaux 2 et 3, méritent d'être sérieusement prises en considération par tous ceux qui s'appliquent à bien connaître la situation du français et des francophones dans les régions à l'étude.

À l'époque où le gouvernement fédéral songeait à créer des districts bilingues pour mieux protéger les diverses minorités provinciales de langue officielle, je m'étais opposé dans ces pages, les 5 et 6 février 1976, à la création de pareils districts pour «protéger» davantage les populations anglophones dans la région de Montréal et dans l'Outaouais québécois. En effet, l'analyse des données linguistiques du recensement de 1971 montrait alors clairement que, dans ces régions, on devait plu-

*En 1991,
l'anglais
domine au
moins autant le
français dans le
West Island et
le West Quebec
qu'en 1971.*

tôt songer à renforcer la position du français. Le recensement de 1991 indique que cela demeure tout autant le cas dans le West Island et le West Quebec d'aujourd'hui.

En somme, pour les quelque 150 000 habitants francophones du Pontiac rural, de la moyenne vallée de la Gatineau et de nombreuses municipalités dans l'ouest de l'île de Montréal, le comportement linguistique minoritaire qu'impose la domination de l'anglais semble demeurer une condition particulièrement difficile à renverser.

Yvette
DELLIAC
et
Claudette
GARIÉPY*

L'anglais est en progression à l'Université de Montréal

Le cri d'alarme lancé par Michel Moisan, professeur au Département de physique de l'Université de Montréal, concernant l'anglicisation de l'institution, arrive à point nommé pour nous, travailleuses et travailleurs syndiqués, membres de la section locale 1244 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).

L'article du professeur Moisan, paru dans *Forum*¹ le 26 septembre dernier, sous la rubrique «Opinion du lecteur», démontre, avec exemples à l'appui, la dégradation du français à l'Université de Montréal. Citons-le:

[...] Voilà quelques exemples de l'image que nous projetons à l'extérieur. Sur le plan interne, on note l'apparition de quelques documents bilingues: par exemple la publicité sur le covoiturage disponible en anglais, des annonces bilingues d'assemblée de chercheurs postdoctoraux, sur la porte des toilettes en réparation: «out of order» (on croit rêver), etc. Il convient de s'interroger sérieusement sur les per-

* Syndicat des employées et employés de l'Université de Montréal.

1. Le journal *Forum* est édité par la Direction des communications de l'Université de Montréal.

sonnes travaillant à l'Université depuis plusieurs années et qui ne parlent pas français. Ainsi, en physique nucléaire, trois professeurs de cégep détachés comme chercheurs par le ministère de l'Éducation ne parlent pas français, le plus récent en date étant à l'Université depuis 8 ans, le plus ancien depuis 13 ans. Au niveau du personnel technique, on trouve un technicien en pathologie à l'emploi de l'Université (sur fonds de recherche) depuis 30 ans qui ne parle pas français! Ceci signifie qu'on impose à nos étudiants de travailler en anglais avec eux. Au niveau des études supérieures, la Faculté des études supérieures permet de rédiger un mémoire en anglais, ce qui semble admis. On peut cependant se demander pourquoi on autorise des étudiants francophones à écrire en anglais (si leur français était parfait...). On peut surtout s'interroger sur le fait que certaines soutenances aient lieu en anglais et que dans certains de ces cas l'étudiant connaisse si peu le français qu'il ne comprend pas une question posée en français, ceci après au moins deux ans de présence dans notre institution. [...]

Qu'en est-il des conséquences directes de cette anglicisation pour les quelque 2 000 employés de soutien majoritairement francophones qui travaillent au sein d'une administration qui s'anglicise et assure de plus en plus des services en anglais à des étudiants, chercheurs et professeurs unilingues anglais, n'ayant aucune obligation d'apprendre le français même s'ils étudient ou enseignent à l'Université de Montréal? Les conséquences sont catastrophiques. Le personnel s'anglicise au même rythme effarant. L'Université de Montréal, comme employeur, exige de façon arbitraire une connais-

L'Université de Montréal exige une connaissance de l'anglais de ses employés dispersés dans les différents départements et services.

*Les professeurs
et les
chercheurs font
leurs demandes
de subvention
presque
uniquement en
anglais aux
organismes
subventionnaires
du
gouvernement
du Québec ou
du Canada.*

sance de l'anglais de ses employés dispersés dans les différents départements et services.

Cette anglicisation a-t-elle un impact direct sur les tâches des employés de soutien? Nous connaissons depuis plusieurs années, à l'Université de Montréal, une hausse de l'exigence de l'anglais pour les employés qui sont en contact avec les professeurs, les chercheurs et les étudiants de maîtrise et de doctorat, puisque, à ces niveaux, le français n'est pas exigé pour étudier à l'Université de Montréal, tandis que ceux du baccalauréat ont un test de français obligatoire à l'admission, et la connaissance du français est une condition pour l'obtention de leur diplôme. La connaissance de l'anglais est également exigée des employés qui n'ont pas à communiquer en anglais à l'intérieur de l'Université, mais qui pourraient éventuellement le faire avec des organismes à l'extérieur du Québec.

De plus, comme les professeurs et les chercheurs font leurs demandes de subvention presque uniquement en anglais aux organismes subventionnaires du gouvernement du Québec ou du Canada, là encore, ce sont les employées de bureau qui sont les plus touchées par l'exigence de l'anglais. En effet, elles transcrivent les textes et les résultats de recherches en anglais, de même que les articles qui sont publiés dans les revues scientifiques. Pourtant, dans sa publication *L'Université de Montréal vers l'an 2000*, l'Université, ne dit-elle pas, en parlant de sa mission de recherche:

Reconnue comme la plus grande université d'expression française en Amérique du Nord, l'Université de Montréal se doit d'offrir les meilleures possibilités d'accès, en français, aux résultats de la recherche scientifique et technologique nord-américaine.

De mettre en pratique ce qu'elle prétend n'empêcherait pas l'Université de Montréal de

poursuivre un de ses objectifs qui est d'accroître son rayonnement international.

Pourquoi ne serait-il pas imposé aux professeurs et aux étudiants des 2^e et 3^e cycles, ainsi qu'aux chercheurs et aux techniciens, une connaissance fonctionnelle du français, c'est-à-dire de niveau secondaire 5? Par ailleurs, c'est ce qu'en fait obligation, aux ordres professionnels, la loi 57, loi modifiant la Charte de la langue française:

Les ordres professionnels ne peuvent délivrer de permis qu'à des personnes qui ont de la langue officielle une connaissance appropriée à l'exercice de leur profession. [...]

Actuellement, dans les laboratoires, tout se passe en anglais. On en arrive à des situations aberrantes, où le personnel de soutien doit expliquer, en anglais, au personnel de recherche (étudiants, professeurs, chercheurs) unilingue anglophone les consignes de sécurité ou les mises en garde. Sur les portes de certains de ces laboratoires, les consignes de sécurité sont affichées en anglais seulement, alors qu'en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail elles devraient être compréhensibles par tous.

Lorsque l'Université de Montréal accueille des colloques ou d'autres événements scientifiques, ceux-ci sont le plus souvent tenus en anglais; en conséquence, la connaissance de l'anglais est exigée du personnel de soutien qui collabore à la préparation de ces événements.

Dans d'autres secteurs encore, les instruments de travail des employés manuels, catalogues, logiciels ou autres, sont, dans bien des cas, en anglais bien qu'ils soient disponibles en français. C'est donc sans raison valable que la connaissance de l'anglais est demandée à tout le personnel de ces secteurs.

Autre exemple d'anglicisation: le personnel de soutien qui a à communiquer avec des entrepreneurs ou des fournisseurs établis au

Sur les portes de certains de ces laboratoires, les consignes de sécurité sont affichées en anglais seulement.

Québec, dont la langue de communication est l'anglais, doit le faire dans cette langue, même si la Charte de la langue française oblige ces derniers à franciser leurs entreprises.

D'autre part, le rayonnement international de l'Université doit-il se faire au prix de sa spécificité francophone, compte tenu qu'elle ne peut se soustraire à la mondialisation du savoir où la communication se fait en anglais? Nous ne le pensons pas. Promouvoir le français ne voudrait pas dire se couper du reste du monde, mais démontrerait dans les faits qu'il y a une volonté institutionnelle ferme de préserver la spécificité francophone de cette grande institution de haut savoir qu'est l'Université de Montréal.

*S'il n'y a pas
un revirement
rapide,
l'Université de
Montréal
perdra sa
spécificité
d'être
essentiellement
de langue
française.*

S'il n'y a pas un revirement rapide de cette situation, situation dont sont responsables, par leur négligence et leur laxisme, les dirigeants de cette institution, si ces derniers ne prennent pas des engagements clairs quant à l'usage du français à tous les niveaux, l'Université de Montréal perdra sa spécificité d'être essentiellement de langue française. Il faudrait, dès maintenant, se demander pourquoi elle prétend, toujours dans sa publication ... *vers l'an 2000*, au chapitre de son énoncé de mission, qu'elle veut atteindre, vers l'an 2000,

le statut d'une grande université de recherche nord-américaine, et demeurer alors, au Québec et au Canada, l'université de recherche francophone par excellence.

Comme le propose le professeur Moisan, et comme nous le demandons depuis plusieurs années, le moment est venu pour une réflexion commune à laquelle tous les intervenants concernés: le gouvernement, la direction de l'Université de Montréal, le corps professoral par le biais de ses syndicats et les travailleuses et travailleurs syndiqués doivent être partie prenante.

De petits peuples indépendants

◀ Denis
MONIÈRE

Dans les années quatre-vingt-dix, la communauté internationale a accueilli de nouveaux États indépendants qui se sont constitués à la suite de l'éclatement des fédérations soviétique, tchécoslovaque et yougoslave. Les médias ont beaucoup parlé de ces nouveaux États en insistant surtout sur les cas problèmes de la Croatie et de la Bosnie.

Mais ils ont complètement passé sous silence un autre phénomène, soit la reconnaissance par la communauté internationale de petits peuples européens qui n'étaient pas dans le giron communiste et dont le niveau de vie se situait parmi les plus élevés du monde occidental. Ainsi, ont été admis comme membres de plein droit aux Nations-unies le Liechtenstein en l'an 1990, San Marino en 1992, Monaco et Andorre en 1993. L'expérience de ces micro-États peut être riche d'enseignements pour le débat sur l'avenir politique du Québec et montre qu'il y a toutes sortes d'arrangements possibles qui permettent l'exercice du droit à l'autodétermination pour des peuples qui sont loin d'avoir la superficie et la population du Qué-

* Ce texte résume le travail de Jorri Duursma, *Self-determination, Statehood and International Relations of Micro-States*, de l'Université de Leyde, Hollande, 1994.

*Le
Liechtenstein
est reconnu
comme pays
indépendant
même s'il
n'exerce pas sa
souveraineté
dans certains
domaines où il
a jugé
préférable de
déléguer par
traité ses
pouvoirs à un
autre État.*

bec. À l'aide de la thèse de doctorat de madame Duursma, nous allons présenter les diverses modalités d'exercice de la souveraineté de chacun de ces États.

Le Liechtenstein

Ce pays s'étend sur une superficie de 160 kilomètres carrés et compte 29 386 habitants, dont seulement 62 % ont la nationalité du Liechtenstein. Le Liechtenstein ne se distingue pas culturellement de ses voisins l'Autriche et la Suisse, puisque l'allemand y est la langue officielle. Comme État indépendant, le Liechtenstein entretient des relations privilégiées avec la Suisse avec laquelle il partage sa souveraineté dans plusieurs domaines: les postes, les douanes et la monnaie. L'union postale avec la Suisse date de 1920 et prévoit que le service des postes et des télécommunications qui exige une lourde infrastructure soit administré directement par la Suisse.

Le Liechtenstein s'est toutefois réservé l'impression des timbres-poste et le contrôle sur la radio et la télévision. Les deux pays ont aussi signé un traité d'union douanière en 1924 qui accorde à la Suisse le pouvoir de fixer les réglementations douanières et de négocier des accords avec d'autres États. Ce sont aussi les autorités suisses qui gèrent la surveillance des frontières et ce sont les tribunaux suisses qui jugent les délits. Enfin le traité d'union monétaire signé en 1980 confie à la Suisse la législation sur la monnaie, le crédit et les banques. La monnaie légale du Liechtenstein est le franc suisse.

Dans le domaine des relations internationales, la Suisse assure la représentation diplomatique du Liechtenstein, mais celui-ci demeure libre de mettre sur pied sa propre représentation là où il le désire. La Suisse, dans l'exercice de son mandat représentatif, doit res-

pecter les volontés du Liechtenstein. Celui-ci participe directement à plusieurs organisations internationales comme la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) où il siège au même titre que les USA et le Canada. Il est membre du Conseil de l'Europe depuis 1978 et des Nations-unies depuis 1990. Il est donc reconnu comme pays indépendant même s'il n'exerce pas sa souveraineté dans certains domaines où il a jugé préférable de déléguer par traité ses pouvoirs à un autre État. Cette délégation d'autorité est considérée comme un acte de souveraineté et chaque restriction de souveraineté peut être annulée après un avis d'un an.

San Marino

On retrouve une situation semblable dans la république de San Marino qui est enclavée dans le territoire italien. D'une superficie de 61 kilomètres carrés, ce pays comptait, en 1991, 25 863 habitants dont 82 % avaient la nationalité san-marinienne.

Un traité d'amitié régit les relations de la République avec l'Italie qui s'est engagée à respecter la liberté et l'indépendance de ce micro-État qui, en retour, lui a promis de ne pas s'allier à d'autres États. Ce traité prévoit aussi que les citoyens des deux États peuvent accéder librement à leur fonction publique respective. San Marino a adopté une politique discriminatoire envers ses propres citoyens en leur interdisant d'exercer les fonctions de juges, cette mesure ayant pour objectif de garantir l'indépendance de la justice dans une si petite société. San Marino a aussi renoncé à la possibilité d'établir des casinos sur son territoire et s'est engagé à collaborer avec l'Italie pour la gestion de la radio et de la télévision. Ce traité peut être dénoncé par les deux États après un avis de six mois.

*San Marino
entretient ses
propres
relations avec
58 États, dont
la Chine.*

Il y a aussi une union postale et une union douanière entre les deux États. La première prévoit que les mêmes tarifs postaux s'appliquent aux deux États et la seconde élimine les tarifs douaniers et impose un tarif unique aux États tiers. La lire est la monnaie légale, mais San Marino peut frapper sa propre monnaie qui a cours en Italie. Le système bancaire est sous contrôle italien. Ces conventions sur les relations financières et monétaires peuvent elles aussi être dénoncées après avis de six mois.

La représentation diplomatique de San Marino est assumée par l'Italie dans les pays où San Marino a décidé de ne pas entretenir de relations diplomatiques ou consulaires. La république entretient ses propres relations avec 58 États, dont la Chine. Elle est aussi membre de Fonds monétaire international, de la CSCE, de la FAO, de l'OSM, de l'Unesco, du Conseil de l'Europe et de l'ONU. Toute cette activité internationale représentait, en 1992, 2,8 % de ses dépenses et a fortement contribué à renforcer son statut d'État souverain.

Monaco

L'auteur soutient que, dans les différents cas examinés, ce n'est pas la différence culturelle qui fonde le droit à l'autodétermination mais le vouloir-vivre collectif. Ainsi, même s'il y a peu de différences culturelles et linguistiques entre les micro-États et leurs voisins, ces peuples persistent à vouloir vivre séparés. Ceci est particulièrement évident dans le cas de Monaco.

La principauté de Monaco a une superficie de moins de 2 kilomètres carrés sur lesquels vivent 29 972 personnes. Mais seulement 17 % de cette population a la citoyenneté monégasque. Un traité d'amitié définit les relations entre la France et Monaco et encadre l'indépendance monégasque. La France s'est engagée à

défendre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité de Monaco. De son côté, Monaco dans l'exercice de sa souveraineté ne doit pas porter atteinte aux intérêts politiques, navals, militaires et économiques de la France. C'est en vertu de ce traité que la France a demandé à Monaco en 1962 d'ajuster son système fiscal, afin d'imposer les Français résidant sur son territoire comme s'ils résidaient en France. De même, Monaco doit harmoniser sa législation sur le droit de séjour et de résidence des étrangers à celle de la France. Une convention monétaire limite aussi la souveraineté de Monaco en lui imposant la législation française sur le contrôle des changes, les institutions bancaires et le marché financier. Cette convention ne comporte pas de clause de résiliation. Comme dans les autres cas, on retrouve aussi une union postale et une union douanière qui peuvent être dénoncées après avis de six mois.

Sur la scène diplomatique, Monaco exerce une souveraineté limitée, car elle ne peut participer qu'aux conférences internationales qui traitent des problèmes scientifiques, moraux ou sociaux et doit se faire représenter par la France lorsqu'il s'agit de questions politiques, militaires ou économiques. En 1993, Monaco avait établi des relations diplomatiques avec 7 États et des relations consulaires avec 53 autres. Elle est membre de l'Unesco et en dépit des restrictions imposées par la France à l'exercice de sa souveraineté, son statut d'État indépendant a été reconnu par la communauté internationale par son admission à l'ONU en 1993.

L'Andorre

Ce territoire de 467 kilomètres carrés est enclavé entre la France et l'Espagne. Sa population est de 46 166 habitants dont 24,3 % sont Andorrans. L'Andorre a un système politique

Monaco est membre de l'Unesco et son statut d'État indépendant a été reconnu par la communauté internationale par son admission à l'ONU en 1993.

*En acceptant
de lui accorder
un siège le 28
juillet 1993,
l'Assemblée
générale des
Nations-unies
reconnaissait la
principauté
comme un État
souverain.*

particulier avec à sa tête deux chefs d'État: l'évêque d'Urgell reflétant les liens avec l'Espagne et le Saint-Siège et le coprince qui n'est nul autre que le Président de la République française qui délègue son autorité à un représentant. L'Andorre a procédé en 1993 à une réforme de sa constitution pour transférer les pouvoirs des co-princes à un Conseil général élu, ce qui rendait l'Andorre formellement indépendante de la France. Cette nouvelle constitution a été approuvée par référendum avec 74 % des votes.

Il y a deux restrictions importantes à la liberté d'action de l'Andorre sur la scène internationale. Elle ne doit rien entreprendre qui puisse nuire à la sécurité intérieure ou extérieure de la France et de l'Espagne. Elle doit aussi respecter les intérêts fondamentaux de ses deux voisins. La France et l'Espagne assurent la représentation diplomatique de la principauté et défendent les intérêts de ses ressortissants, lorsque l'Andorre décide de ne pas être représentée directement. Ce rôle revient le plus souvent à la France qui accorde aux Andorrans «un passeport de protection» dans lequel leur nationalité est spécifiée. On retrouve comme dans les autres cas une union postale et douanière qui a la particularité d'être tripartite. Toutefois, il n'y a pas d'union monétaire, le franc et la peseta étant les deux monnaies utilisées.

En acceptant de lui accorder un siège le 28 juillet 1993, l'Assemblée générale des Nations-unies reconnaissait la principauté comme un État souverain, comme une entité politique séparée territorialement de la France et de l'Espagne et ceci en dépit des nombreux domaines où des États étrangers avaient des droits d'intervention.

Conclusion

Ces différents exemples montrent que l'indépendance est compatible avec la coopération entre les peuples et qu'un État peut laisser

certaines juridictions à un autre État, sans porter atteinte à sa souveraineté, à la condition d'en décider lui-même librement et de pouvoir résilier ces traités, accords ou conventions. Cette forme de souveraineté à géométrie variable n'a pas empêché la reconnaissance internationale de l'indépendance de ces peuples.

Cette étude a aussi montré qu'en droit international il n'y a pas de normes minimales qui régissent le droit à l'autodétermination. L'étendue du territoire, l'importance de la population ou des ressources économiques ne peuvent être invoquées pour empêcher un peuple d'être souverain. Pour cette auteure, il n'est pas non plus nécessaire qu'il y ait des différences culturelles significatives pour qu'un peuple puisse réclamer son indépendance, puisque le droit international a reconnu l'indépendance à des populations peu différenciées culturellement de leurs voisins. L'homogénéité de la composition ethnique de la population n'est pas non plus un critère puisque deux des quatre micro-États reconnus par l'ONU avaient une minorité de nationaux. Le critère fondamental semble être la volonté exprimée de vivre séparé d'un autre entité politique. Lorsqu'un peuple se perçoit comme différent, qu'il dispose d'institutions politiques propres et qu'il veut vivre territorialement séparé des autres entités, il a droit à l'autodétermination.

Selon l'auteure, lorsque l'autodétermination d'un peuple affecte l'intégrité territoriale d'un État déjà constitué, c'est le droit à la sécession qui devrait l'emporter sur le droit à l'intégrité territoriale. Mais dans le cas de conflit entre ces deux droits, le droit international ne prévoit rien et ce sont les rapports de forces politiques ou militaires qui décident. Elle nous rappelle enfin que le rôle du droit international n'est pas de maintenir le statu quo politique et que les structures des États et des organisations gouvernementales ont toujours été sujettes à changement.

*L'indépendance
est compatible
avec la
coopération
entre les
peuples.*

Être jeune, est-ce encore avoir l'avenir devant soi?

L'avenir n'est plus ce qu'il était!

Décidément, l'avenir n'est plus ce qu'il était! Dans les années 1950, 1960 et 1970, l'avenir était le gage, pour les jeunes dans la vingtaine, de lendemains prometteurs et d'une prospérité économique et sociale soutenue, reliant ainsi la pauvreté à un phénomène en voie de disparition. À cette époque, l'optimisme allait de soi!

Or, tel n'est plus le cas pour les jeunes des années 1990 qui, depuis qu'ils savent lire et compter, n'ont d'autre souvenir de l'actualité économique qu'une suite lamentable et presque ininterrompue de crises économiques, de faillites incessantes, de mises à pied, de taux de chômage effarants et de perspectives d'emploi presque nulles. Ces contre-performances élémentaires conduisent ceux-ci à entretenir l'image d'une société qui les refuse et d'un système économique qui, après leur avoir tant promis, n'a d'autre résultat tangible à leur offrir que l'accroissement de l'injustice, des inégalités sociales et d'une pauvreté chaque jour plus dure à supporter.

Discours pleurnichard? Malheureusement, la gravité de la situation, pour des centaines de milliers de jeunes Québécoises et Québécois, n'est plus à démontrer. Le récent avis

sur la pauvreté des jeunes *Dites à tout le monde qu'on existe* du Conseil permanent de la jeunesse témoigne du véritable génocide générationnel qui pointe à l'horizon. En 1993, le taux de pauvreté chez les jeunes de 15 à 29 ans vivant seuls était de 40 %. Chez les jeunes parents de moins de 30 ans, ce taux était de l'ordre de 17 %. Les jeunes familles monoparentales vivent, quant à elles, dans la pauvreté dans 84 % des cas. De plus, selon Statistique Canada, le taux de chômage chez les 15 à 24 ans s'établissait, pour 1993, à plus de 19 %. Il atteint souvent le double dans moult régions périphériques du Québec. Des données tirées de compilations effectuées par la Direction de la recherche du ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle confirme qu'il y a actuellement au Québec des milliers de jeunes de moins de 30 ans, aptes au travail, recevant des prestations d'assurance sociale.

Devant cet état de fait, est-il nécessaire de rappeler les conséquences tragiques, sur le plan humain et social, d'une telle précarité économique pour l'ensemble de la jeunesse québécoise – et tout particulièrement pour ces jeunes néo-Québécois qui ressentent une double marginalisation : générationnelle et ethnique ? L'accroissement fulgurant de la prostitution juvénile, l'accroissement de l'usage des « drogues dures » et de la dépendance à celles-ci, le taux de suicide des 15 à 24 ans (qui est un des plus élevé du monde entier), l'accroissement du taux d'actes criminels réalisés par de jeunes contrevenants, la présence d'une violence généralisée rappellent l'ampleur de la détresse et de la misère qui accable la jeunesse québécoise.

Cette pauvreté est d'autant plus difficile à comprendre, à accepter ou à tolérer que, bien que le niveau de vie de l'ensemble de la population québécoise augmente constamment, pa-

En 1993, le taux de pauvreté chez les jeunes de 15 à 29 ans vivant seuls était de 40 %.

*L'insuffisance
du pouvoir
d'achat
engendre un
esprit de
résignation et
de passivité.*

radoxalement, celui de sa propre jeunesse ne cesse de se détériorer. Dans nos milieux de vie respectifs, nous sommes tous à même de constater, chaque jour, que ce sentiment d'incompréhension et d'injustice, souvent ressenti de façon confuse, se transforme en agressivité contre soi-même et les autres.

Il semble de plus en plus évident – pouvait-on déjà lire, en 1967, dans le fameux rapport Castonguay – que l'insuffisance du pouvoir d'achat engendre un esprit de résignation et de passivité. Cet esprit se transmet de génération en génération et peut devenir, sur le plan collectif, une entrave au développement.

Comme le psychanalyste Éric Fromm a si bien su le décrire, il ne fait pas de doute que les groupes extrêmement démunis n'arrivent même pas à être désespérés, parce qu'ils n'ont aucune vision d'avenir: ils sont moins violents que ceux qui voient des possibilités d'espérer, mais ils constatent du même souffle que leur espoir est impossible. Pour la jeunesse québécoise, cette prédiction est lentement devenue réalité. Or, que peut-on, je vous le demande, souhaiter de pire à une génération que le «syndrome de la résignation acquise», ce sentiment que plus rien n'est à faire et que le pire reste à venir? Que peut-on souhaiter de pire à une génération, je vous le demande encore, qu'elle finisse une fois pour toutes par croire qu'elle est vraiment une génération sacrifiée, sans ressources suffisantes, condamnée à la loi du chacun pour soi et à une lutte chaque jour plus impitoyable pour sa survie?

Je veux parler ici au nom de mes sœurs et de mes frères qui, n'ayant pas encore franchi le quart de siècle, trop brisés et marginalisés par la misère, n'ont plus ni l'énergie ni les moyens de s'exprimer. Malgré la prudence que me commandent mon âge et ma raison, comment ne pas crier à l'abandon et à la trahison de la part

d'une société dont l'élite politique croule sous le poids de sa propre autosatisfaction ?

Alors que des dizaines de milliers de jeunes Québécois se voient systématiquement exclus du circuit économique, faute d'emploi, alors que des centaines de milliers d'autres, jeunes, sans épargnes, otages d'un emploi précaire et peu rémunéré, vivent dans la peur de se voir à leur tour exclus du circuit économique, il n'est pas difficile de comprendre que quiconque dans cette situation réfléchit à son avenir, vit trop souvent dans la peur du lendemain, dans la peur de manquer de nourriture en milieu de mois, dans la peur de ne pas pouvoir payer le loyer qui s'en vient, bref, dans la peur de ne pouvoir satisfaire à ses besoins de base. Lorsque l'avenir est synonyme de peur, d'exclusion ou, tout au plus, avec un peu de chance, de stagnation, alors, il n'y a plus d'avenir, il n'y a plus d'espoir, il n'y a plus que la noirceur !

La faillite du système éducatif

La condition socio-économique de la jeunesse québécoise s'avère d'autant plus préoccupante que certains signaux laissent présager qu'elle pourrait s'aggraver. Des études réalisées par le Conseil permanent de la jeunesse estiment que les conditions socio-économiques des jeunes Québécois pourraient se détériorer à la suite des conséquences entraînées par les vagues successives de décrochage scolaire qui emportent inexorablement plus du tiers du contingent d'étudiants de niveau secondaire depuis le milieu des années 1980. Toutefois, ce bilan très alarmant ne peut nous faire oublier cette fourchette de 10 à 20 % d'étudiants presque analphabètes, même après avoir terminé une scolarisation de cinquième secondaire. Ces «drop-in» – ces étudiants qui ont décroché à l'interne – ont survécu à un système éducatif

Des dizaines de milliers de jeunes Québécois se voient systématiquement exclus du circuit économique.

*La faillite du
système
économique se
trouve
fortement
amplifiée par la
faillite du
système
d'éducation.*

qui a préféré niveler par le bas plutôt que par le haut.

Qu'advient-il de tous ces futurs adultes, diplômés ou pas, qui possèdent aujourd'hui un savoir à ce point rudimentaire qu'il n'est pas à la hauteur des exigences de la société industrielle contemporaine et encore moins de celle de demain? La connaissance est comme la monnaie, estime Jean-Pierre Vélis: avec le temps, elle se dévalue. À l'instar des sociétés occidentales, le Québec a connu une augmentation constante du capital de ses savoirs. Dans ce contexte d'inflation des connaissances scientifiques et technologiques, c'est par dizaines de milliers que de jeunes Québécois, chaque année, – sans même encore le savoir – se retrouvent d'ores et déjà disqualifiés, complètement hors jeu du marché de l'emploi, parce qu'ils ont reçu une formation générale insuffisante, déjà devenue inutile!

Que dire d'un système éducatif qui, concrètement et au-delà de l'apanage des taux de diplomation, ne réussit pas à former adéquatement plus de la moitié de ses étudiants, sinon qu'il est plus habile à produire l'exclusion qu'à dispenser une formation digne de ce nom?

On le voit bien, pour les jeunes plus que toute autre génération encore, la faillite du système économique se trouve, à court terme, fortement amplifiée par la faillite du système d'éducation.

La faillite du néo-libéralisme économique et politique

Dire que nous vivons dans une société où il existe une interdépendance grandissante entre le développement social et le développement économique est certes une réalité socio-économique admise par tous. À preuve, ces politiques néo-libérales des dix dernières années qui ont oublié, dans la foulée de coupures et de compressions comptables, aveugles et im-

provisées, qu'il y avait, qu'il y a et qu'il aura toujours une relation directe entre la croissance à long terme de la productivité et les investissements ayant pour objet le développement des individus. Une société qui n'investit pas dans sa jeunesse, est, en l'occurrence, une société «foutue» à très brève échéance!

Les jeunes n'en peuvent plus de justifier l'injustifiable! Ils n'en peuvent plus de cautionner la pseudo-rationalité d'une idéologie néo-libérale chaque jour plus stupide.

Par exemple, au seul titre des politiques budgétaires gouvernementales et de l'administration des finances publiques, rappelons qu'en présentant son budget 1994-1995, le ministre des Finances, André Bourbeau, indiquait que l'année 1993-1994 allait se terminer avec un déficit – record, faut-il le rappeler, dans l'histoire du Québec – de près de cinq milliards de dollars. Dans les faits, ce déficit et ceux des années antérieures contredisent sur toute la ligne le discours tenu par son gouvernement depuis 1985 – et particulièrement depuis l'inoubliable document publié à peine un an plus tôt, en janvier 1993, *Vivre selon ses moyens* – discours qui appelait tambour battant une disparition miraculeuse du déficit gouvernemental pour 1996-1997.

Or, pendant que le ministre Bourbeau s'amusait gaiement à se contredire et à rappeler qu'il était dorénavant nécessaire de «réviser des échéances» fixées à peine douze mois plus tôt, de déficit fédéral en déficit provincial, de par le monde, les agences de cotation abaissaient la cote de crédit du Québec, amputant du même souffle, 15 à 20 ans à l'avance, la marge de manœuvre de ma génération dans sa future administration des affaires de l'État.

En votant massivement contre le Parti libéral du Québec, lors des dernières élections, les jeunes ont démontré clairement qu'ils en ont

soupe d'une idéologie libérale rétrograde, où la valeur d'un individu est égale à l'épaisseur de son portefeuille, d'une idéologie qui nous propose d'individualiser les profits tout en collectivisant les pertes, d'une idéologie qui en arrive à créer sur le plan social exactement l'inverse de ce qu'elle propose: l'inégalité, plutôt que l'égalité, la résignation plutôt que l'entrepreneurship, la frustration plutôt que le dynamisme, le cynisme plutôt que la confiance, la marginalisation plutôt que l'intégration, la désillusion plutôt que le rêve!

Pour sortir de l'impasse...

On le voit bien, la frustration, l'incompréhension et la violence des uns, le cynisme, la résignation et la nonchalance des autres découlent en grande partie de l'ostracisme économique dont est particulièrement et depuis si longtemps victime la jeunesse québécoise.

Mais une droite folle appelle une gauche folle! En tant que jeunes, pour nous disculper de notre propre indifférence à nous-mêmes, il serait facile de succomber à la tentation de nous limiter à blâmer la social-démocratie mal endiguée des babyboomers pour expliquer notre piètre situation socio-économique. Après tout, la «génération lyrique» n'est-elle pas riche d'une sécurité d'emploi maintenue aux dépens des moins de 30 ans? Au fil des ans, depuis le début des années 1980, les «clauses-orphelins» sont désormais devenues la règle plutôt que l'exception. Devant cet état de fait, les centrales syndicales ont jusqu'à présent protesté du bout des lèvres devant l'émergence de ces nouvelles inégalités salariales. Belle leçon syndicale de justice sociale, pourrions-nous facilement prétendre sans complètement avoir tort!

Comme jeunes, nous pourrions, facilement et avec raison, dénoncer, blâmer, culpabiliser, réclamer, mais tout cela ne suffirait pas à

sortir notre génération de l'impasse dans laquelle elle se trouve. Qui plus est, cela ne nous dédouanerait surtout pas pour autant de notre propre responsabilité de nous assumer et de prendre enfin notre vraie place, dans notre société. Pour y parvenir, trois étapes interdépendantes les unes des autres me semblent essentielles à réaliser: prendre conscience de nous-mêmes, raviver l'espoir et reprendre l'initiative sociale et politique.

Prendre conscience de nous-mêmes

Prendre conscience de nous-mêmes me semble la première étape à partir de laquelle nous pourrions prendre confiance en nous-mêmes, confiance en notre propre capacité de changement.

Malgré l'échec du système éducatif évoqué précédemment, il nous faut toutefois rappeler que les collèges d'enseignement général et les universités offrent un enseignement parmi les plus poussés du monde. Les jeunes étudiants et diplômés québécois savent tout de la mécanique quantique, de la comptabilité, de l'électricité, de la psyché de l'être humain. Ils ont tout appris de la plomberie, de la mécanique, de l'informatique, de l'histoire des civilisations.

Ils ont tout appris, ou presque, sur tout, sauf, peut-être, sur eux-mêmes en tant que membres à part entière d'une génération. En ce sens, les jeunes intellectuels québécois souffrent du «syndrome du cordonnier». Préoccupés à découvrir l'Univers, nous nous sommes oubliés nous-mêmes, nous avons perdu conscience de notre propre existence et de nos appartenances communes. Bien sûr, culturellement, à l'image de la société qui nous a façonnés, la jeunesse québécoise est très hétéroclite. Pourtant, à bien y regarder, certains dénominateurs émergent: un mépris très répandu à l'endroit de l'action et surtout des acteurs

Prendre conscience de nous-mêmes me semble la première étape à partir de laquelle nous pourrions prendre confiance en nous-mêmes.

*La jeunesse des
années 1990 est
peut-être la
génération de
jeunes la plus
hétéroclite de
toute l'histoire
du Québec.*

politiques, une intégration socio-professionnelle lente et difficile à réaliser, une paupérisation économique et culturelle croissante, enfin, un sentiment latent et confus d'angoisse relié à une perception d'absence presque totale de contrôle sur l'avenir.

Culturellement, politiquement, spirituellement, linguistiquement, la jeunesse des années 1990 est peut-être la génération de jeunes la plus hétéroclite de toute l'histoire du Québec. Paradoxalement, c'est peut-être aussi celle qui a le plus besoin d'unité pour remédier à l'exclusion de plus en plus généralisée dans laquelle elle se voit confinée. Elle doit, plus que toute autre, se sensibiliser à cette nécessité de contrer collectivement la pauvreté qui la gagne inexorablement comme la gangrène. En ce sens, le pire ennemi de ma génération n'est-il pas en elle-même : l'indifférence à son propre soi ? Les limites à notre développement social ne sont-elles pas dans nos têtes ?

Quelques pas vers l'inconnu : l'espoir !

Une réflexion sur l'espoir peut paraître *a priori* trop mystique ou philosophique par rapport à la nature de la question que nous nous posons. À mon avis, il n'en est rien.

Car, sans espoir, il serait impossible à l'homme d'envisager toute tentative de changement social.

Mais de quel espoir s'agit-il ? S'agit-il de l'espoir de ceux qui veulent une plus grande maison ou encore une deuxième voiture ? Non ! Ces gens ne sont pas des gens d'espoir, ils sont tout simplement des matérialistes. S'agit-il d'un espoir de bon ton pour fins de discussion dans des salons ? Non ! Cela s'apparente davantage à l'hypocrisie qu'à autre chose. S'agit-il alors d'un espoir passif, de l'espoir d'un futur

et d'une postérité qui réaliseront les projets les plus ambitieux, régleront les injustices actuelles sans que nous ayons à faire quelque chose? Bien sûr que non! L'espoir d'un avenir qui se chargerait par lui-même d'accomplir les choses magiquement s'avère un espoir futile, voire dangereux.

L'espoir auquel je fais ici référence et auquel j'appelle toute ma génération à s'associer, est un espoir qui repose sur le courage ou, comme l'appelle Spinoza, sur la «force d'âme» de dire «non» à la fatalité et à la résignation, au moment même où bien des facteurs nous incitent à y céder. C'est l'espoir qu'en secouant nos puces, qu'en nous réveillant collectivement et qu'en refusant d'accepter le statut et les conditions d'une génération perdue, qu'en pensant pour agir, plutôt que de réagir sans penser, et qu'en nous mobilisant derrière des choix de société éclairés, nous puissions changer le monde dans lequel nous vivons et avoir prise sur notre développement et sur notre avenir. En ce sens, le progrès social de ma génération dépend dorénavant de sa capacité d'avoir prise sur son propre désespoir!

Reprendre l'initiative

Comme le rappelle avec brio Pascal Bruckner dans *La Mélancolie démocratique*, «nous vivons une situation étrange: à mesure que la démocratie s'étend chez les autres, elle paraît s'éteindre lentement chez nous.» Cette situation, propre à l'ensemble du monde occidental, et à laquelle la société québécoise n'échappe pas, me semble encore plus criante pour ma génération, qui boude systématiquement l'engagement politique. Force nous est de constater, comme le mentionne Jacques Grand'Maison, que des structures démocratiques très poussées n'engendrent pas automatiquement des comportements du même type.

*Le progrès
social de ma
génération
dépend
dorénavant de
sa capacité
d'avoir prise
sur son propre
désespoir!*

*Reprendre
l'initiative,
c'est
développer des
pédagogies
politiques qui
susciteront une
pratique
démocratique
véritable et
féconde.*

Surtout chez une génération qui vit – encore pour l'instant – dans les acquis de la « Révolution » tranquille et qui ne connaît de révolutionnaire que ce qu'elle a lu dans les livres d'histoire ou appris par la télévision. S'il y a quelques raisons d'estimer l'urgence d'un changement social en notre faveur, il y a *de facto* quelques raisons d'estimer l'urgence de notre engagement.

Dans ce contexte, reprendre l'initiative, c'est en finir avec l'inertie tranquille qui paralyse la jeunesse québécoise depuis plus de vingt ans; c'est oser prendre la parole, oser bousculer les vieilles gardes et les idées reçues; c'est refuser de gérer la décroissance de notre société; c'est cesser d'être une génération qui vit par procuration, en laissant à d'autres qu'elle-même le soin de décider en son nom ce à quoi elle aspire; c'est devenir leader de nos milieux respectifs, c'est abjurer l'apolitisme plutôt que de le conforter, c'est, tel que Jacques Grand'Maison l'exprime, développer des pédagogies politiques qui susciteront une pratique démocratique véritable et féconde; c'est aussi, comme Vincent Casmao l'entend, devenir des militants du changement et reconquérir la maîtrise de notre dynamisme social; c'est, en définitive, comme jeunes, à l'égard de notre vision actuelle de l'action politique, renverser notre façon de concevoir les choses.

Les enjeux derrière le voile

La condition des femmes et la montée de l'intégrisme

L'affaire des foulards, en France, ainsi que ses répercussions dans une école mont-réalaïse, au début de l'année scolaire, ont sensibilisé la population à la question du voile et à la présence d'une communauté musulmane militante en terre québécoise. Des questions se posent encore, cependant. Quel est le véritable sens de ce voile islamique? Devons-nous le tolérer à l'école? Plusieurs opinions ont déjà éclairé notre lanterne. Peut-être serait-il utile, toutefois, de plonger notre regard vers le passé pour mieux comprendre le véritable statut de la femme dans l'Islam, les causes des tensions actuelles et de la montée de l'intégrisme.

Depuis sa fondation, l'Islam, cette puissance d'un milliard de musulmans, a influencé la condition des femmes dans la région méditerranéenne, en Afrique et jusqu'en Indonésie. Encore de nos jours, là où les coutumes islamiques sont restées intactes, la dure condition féminine semble immuable. Toute la vie personnelle de la femme y est régie au quotidien par le Coran et la Charia, dans un espace réduit à son seul foyer.

1. Un peu d'histoire

Avant l'avènement de l'islam, au VII^e siècle, la femme avait perdu presque tous ses

◀ Gisèle
BELZILE,
enseignante à
l'école
Saint-Luc

*La femme sera
à la fois
asservie et
protégée.*

droits. La naissance d'une fille était déshonorante pour le père arabe. La pratique du Wa'd (inhumation des filles vivantes) était un trait révélateur de la négation totale de ses droits. Cependant, en plus du mariage patriarcal, il régnait une grande diversité d'unions sexuelles dont certaines à caractère matrilineaire. Le plus frappant était l'absence d'un modèle de mariage unique et institutionnalisé. Mais, à la fin de cette période de la Jahiliya, le patriarcat avait fini par s'imposer avec force grâce à la propriété privée et à l'esclavage.

Mahomet était de son temps. Ses réformes, en ce VII^e siècle, ont consolidé la suprématie des hommes tout en assurant, toutefois, un minimum de protection aux femmes. À l'origine, l'islam était donc moderniste par rapport aux coutumes des Bédouins : Allah parlait de bonté pour les femmes.

Ainsi, le Coran consacrera l'autorité absolue de l'homme sur la famille et interdira toute forme d'autodétermination féminine, considérée comme dangereuse pour l'ordre musulman. Par contre, la polygamie sera limitée à quatre femmes, l'inhumation des filles sera interdite et la femme pourra hériter, bien que partiellement. Désormais, la juridiction islamique déterminera le statut personnel de la femme. La femme sera à la fois asservie et protégée.

Si, en Occident, c'est la sexualité qui a été avilie, en Islam, c'est la femme, symbole de désordre. Elle est l'ogre et le diable dans l'imaginaire des contes et des superstitions en même temps qu'elle représente les délices du paradis. Mahomet n'a-t-il pas « constaté que l'enfer est surtout peuplé de femmes » ?¹ D'après Boudhiba, l'opinion de l'imam Ali va dans le même

1. Boudhiba, A., *La sexualité en Islam*, P.U.F., Paris, 1975, 144.

sens: «La femme tout entière est un mal; et ce qu'il y a de pire en elle, c'est qu'il s'agit d'un mal nécessaire².»

Dans ce contexte, il n'est pas surprenant qu'il y ait tant de différence dans le droit islamique ancien et moderne, entre la sexualité masculine caractérisée par la polygamie et le laxisme, et la sexualité des femmes, ces êtres destructeurs et décrétés inférieurs par Allah!

Cette méfiance se traduira par les divers traumatismes qui seront imposés à la femme: la domination des mâles de sa maison, le mariage arrangé, la défloration quasipublique, la claus-tration, le voile, la répudiation, la polygamie, les coups, voire l'excision... au service d'une mauvaise cause, l'aliénation systématique de la femme par le pouvoir masculin.

La loi coranique contribue à doter la communauté d'une mentalité «à la fois puritaine et jouisseuse» où la liberté sexuelle de l'homme est grandement privilégiée. D'ailleurs, les jouissances sexuelles ne sont-elles pas vues dans le Coran comme la «préfiguration essentielle des délices du paradis»? Les femmes ne sont pas exclues de ce paradis, mais si des vierges «divinement belles» attendent les Croyants pour un orgasme éternel dans ce harem céleste, aucun amant de service n'est prévu pour les femmes!

Outre son rôle d'objet de jouissance, la femme est réduite à celui de reproductrice. D'où ce culte de la maternité, si important dans la personnalité arabomusulmane. Il faut à tout prix être mère, d'enfants mâles de préférence, pour obtenir un minimum de reconnaissance sociale et de sécurité. Malheur à la célibataire ou à la femme stérile! Notons que la période de purification de la mère est de quarante jours

2. Id., p. 145.

pour la naissance d'un garçon et de quatre-vingts pour celle d'une fille...

2. Le droit d'héritage

Au sein de la famille musulmane, nous avons vu que l'autorité légale appartient aux hommes: aïeul, père, époux, frère, oncle ou tuteur. La patrilinearité fait que les enfants sont insérés dans le clan de l'époux. Même si la fécondité maternelle y est valorisée, les enfants appartiennent à leur père.

La croyance au «bâtard» est le signe le plus révélateur de la dépossession des femmes au profit des hommes. La maternité, évidence biologique, est supplantée au bénéfice de la paternité, présomption juridique.³

Le droit à l'héritage pour la femme, introduit par le Coran à raison de la moitié de la part de ses frères, se révèle très difficile d'application dans un contexte patriarcal. En effet, ce droit n'est pratiquement pas appliqué, sauf chez les Touaregs et les Maures, car il brise l'unité tribale et disperse le patrimoine familial.

En effet, même limité, l'héritage de la fille risque fort d'émietter les biens du clan. D'où les efforts pour limiter la circulation des richesses et, par conséquent, celle des femmes. Ainsi, pour éviter toute dispersion des biens du clan, on ne permettra à la femme d'hériter qu'à la condition d'épouser un membre de ce groupe. Sinon, elle sortira du groupe familial sans que les biens ne la suivent. Évidemment, puisque l'islam permet le mariage consanguin (même au premier degré), l'endogamie ou système de cousinat sera pratiquée sur une haute

*Au sein de la
famille
musulmane,
nous avons vu
que l'autorité
légale
appartient aux
hommes.*

3. Souriau, C., *Femmes et politique autour de la Méditerranée*, Éd. L'Harmattan, Paris, 1980, p. 200.

échelle et stabilisera efficacement le patrimoine.

L'oncle paternel aura aussi droit de priorité sur tout autre prétendant quant au mariage de sa nièce avec l'un de ses fils. Il pourra même sévir, si nécessaire. Ainsi, les enfants mâles seront les seuls à se partager l'héritage avec, comme conséquence, l'impossibilité, spécialement pour la fille, d'espérer une union non conforme aux intérêts de sa famille.

3. Le voile

La tradition du voile existait bien avant l'Islam, dans la classe aisée: il était bien vu pour un riche propriétaire d'imposer le voile à ses femmes, ce qui ajoutait à son prestige. Par l'imposition du voile, «l'islam ne faisait que renforcer le pouvoir de l'homme à l'intérieur de la famille patriarcale, et bientôt, il ne permit plus aux femmes que la possibilité de laisser leurs pieds et leurs mains découverts⁴.»

Il était bien vu pour un riche propriétaire d'imposer le voile à ses femmes.

Mais il ne faut pas s'étonner que ce voile, qui constitue un odieux moyen de répression à des yeux d'Occidentaux, soit source de fierté pour de nombreuses femmes dans certains milieux musulmans. Il y est perçu comme un privilège réservé à celles dont le mari est fortuné. À un tel point que la paysanne, qui va habituellement tête nue à la campagne, se voile si elle va vivre en milieu urbain, s'honorant de ce signe de distinction. Le port du voile est même ressenti par plusieurs femmes comme un instrument d'anonymat commode qui, en outre, leur évite d'être harcelées dans les espaces publics.

Paradoxalement, ce qui est de prime abord un acte de pouvoir phallocratique et une mise au rancart de la femme a comme consé-

4. Nawal, Y., *Les femmes dans l'Islam*, Éd. La Brèche, Paris, 1980, p. 37.

quence de retirer à l'homme la présence féminine tant convoitée, de manière à éteindre son désir. Le regard de l'homme sur la femme devient «illicite». Le mâle est condamné au voyeurisme, en compensation.

4. La ségrégation

Dans l'islam traditionnel, la sexualité est territoriale. Par exemple, la rue est un espace public et masculin, appartenant à l'univers de l'Umma. La sphère domestique est réservée aux femmes et aux enfants, tout en étant soumise au pouvoir de l'homme.

Cette division territoriale concorde avec l'attribution inégalitaire du pouvoir. Après avoir imposé l'incognito à ses femmes par le voile, la société mâle n'a plus qu'à les séquestrer. En effet, note A. Boudhiba, dans les milieux les plus stricts, «une femme qui n'est pas chez elle est *a priori* suspecte.»⁵ Ses sorties, naturellement voilées, seront donc restreintes. Souvent, l'épouse doit se limiter à des visites à sa famille ou au bain public, avec la permission du mari et la présence obligatoire d'un chapeyron (qui peut être la belle-mère ou un tuteur). La possibilité de rencontrer des mâles est ainsi limitée au strict minimum. Certaines femmes avouent n'être jamais sorties de la maison, sauf en de très rares occasions.

D'après le féministe musulman Kacem Amin, la ségrégation des femmes et l'imposition du voile mettrait les mâles à l'abri de leur propre faiblesse. L'œuvre de Ghazali, ce grand théologien du XI^e siècle, illustre cette dimension de l'inconscient musulman, comme en témoigne Mernissi :

«Les femmes doivent être contrôlées afin d'éviter que les hommes ne se détournent

*Après avoir
imposé
l'incognito à
ses femmes par
le voile, la
société mâle
n'a plus qu'à
les séquestrer.*

5. Boudhiba, A., op. cit., p. 240.

de leurs devoirs religieux [à cause] du pouvoir destructeur, dévorant de la femme⁶.»

Ainsi, la victime devient le bourreau et vice-versa...

Responsable de pourvoir aux besoins matériels et sexuels de sa femme, l'homme se doit aussi, pour maintenir l'ordre musulman (patriarcal), de la surveiller et de la discipliner.

«La femme est un être qui grandit dans les ornements et les parures et qui est toujours à disputer sans raison. Vous pouvez donc réprimander et battre à votre guise. Elle devra vivre sévèrement cloîtrée et ne prendre aucune part à votre vie extérieure. Ne lui confiez jamais un secret car de sa nature elle est perfide et perverse. Je n'ai jamais laissé à l'homme de calamité plus pernicieuse que la femme⁷.»

La société musulmane cherche à assurer la fidélité absolue de la femme en l'enfermant, en empêchant toute promiscuité avec le sexe masculin. Mais, paradoxalement, cette claustration intensifie la sexualisation des rapports hommes-femmes. Durement coupé du monde des femmes, l'homme est en butte à une recherche constante en vue de satisfaire des pulsions sexuelles. Cette séparation des sexes se révèle tout aussi castatrice pour le garçon que pour la fille. L'enfant apprend à se méfier de l'autre sexe, à le dominer, à le craindre, à le manipuler et à le séduire, ce qu'il fera jusqu'à l'âge mûr. Son épanouissement émotionnel sera perturbé du fait que tous ses échanges avec l'autre sexe sont suspects, donc faussés au départ.

La société musulmane cherche à assurer la fidélité absolue de la femme en empêchant toute promiscuité avec le sexe masculin.

6. A. Boudhiba, Id., p. 11.

7. Dupé, G., *La sexualité et l'érotisme dans les religions*, Éd. A. Lefevre, Nice, 1980, p. 55.

On peut comprendre que cette séparation sexuelle ait, comme conséquence normale, le développement de la pratique de l'homosexualité. Même condamnées par la doctrine islamique, les relations homosexuelles semblent « pratique fort courante tant en milieu féminin qu'en milieu masculin », observe A. Boudhiba. Homosexualité, pédérastie, saphisme, voire bestialité dans les campagnes, sont vus comme un pis-aller, une compensation à l'absence de femmes dans le territoire masculin.

5. Le mariage

Dans le mariage musulman, la tâche principale de la femme est d'épargner à l'homme toutes les tâches qui peuvent l'accabler.

Dans le mariage musulman, la tâche principale de la femme est d'épargner à l'homme toutes les tâches qui peuvent l'accabler ou l'importuner. Le Coran confirme les droits du mari : « Les femmes sont votre champ. Cultivez-le de la manière que vous entendrez⁸. » (chap. II, verset 223)

Dans la plupart des pays islamiques, le consentement de la femme n'est pas nécessaire pour la signature du contrat de mariage. Il suffit de celui d'un homme désigné par la loi pour la représenter : c'est généralement le parent mâle le plus proche et son consentement est obligatoire. Ce qui entraîne de fréquents mariages forcés.

L'âge du mariage est très précoce chez les filles musulmanes : la majorité d'entre elles se marient avant la puberté ou pendant les quelques années suivantes. Tout se passe comme si l'on se hâtait de marier les filles malgré elles, de façon à éviter toute union fondée sur l'amour car, selon le Coran, l'amour humain détourne de l'amour divin. Le père se hâte de la donner au plus offrant, question d'éloigner le danger de rapport sexuel illicite et d'atteinte à

8. G. Dupé, *La sexualité dans les religions*, 56.

sa virginité. L'honneur de la famille est en jeu ! Dès lors, il n'est pas rare de voir le cas de jeunes impubères partager la couche conjugale de vieillards quasi séniles cherchant à se revigorer sexuellement !

Le mythe de la virginité est toujours aussi tenace dans la mentalité musulmane. Ce mythe est vécu comme un traumatisme par la jeune fille : la preuve sanglante sera-t-elle concluante, lors de la défloration semi-publique, le soir des noces ? La famille du marié va souvent jusqu'à exiger un certificat de virginité, question de ne pas se faire rouler... L'honneur familial, intimement lié à cette virginité, pousse parfois pères, maris ou frères jusqu'au « crime d'honneur », souvent impuni...

La cellule familiale est basée sur un rapport de force encouragé par un contexte social et religieux qui pousse le mari à commander son épouse plutôt que de l'aimer. L'homme est le maître. On le craint. Le droit de châtier sa femme en la battant lui est pratiquement incontesté, dans les faits. La parole du Prophète est claire :

« Celles dont vous craignez l'indocilité, admonestez-les. Reléguez-les dans les lieux où elles couchent ! Frappez-les ! Si elles vous obéissent, ne cherchez plus contre elles de voie de contrainte ! Allah est auguste et grand⁹. »

Dans les milieux traditionnels, la femme n'est pas admise à table quand le mari invite des amis à la maison. La jalousie du mari le pousse à cloîtrer sa femme dans la maison pour l'empêcher de rencontrer tout homme étranger. Même les noces avaient lieu en deux étapes, autrefois, de façon à éviter tout contact entre les deux familles. Aujourd'hui, la plupart des fa-

Dans les milieux traditionnels, la femme n'est pas admise à table quand le mari invite des amis à la maison.

9. Y. Nawal, Femmes dans l'Islam, 9.

milles se réunissent pour la fête au même moment, mais les hommes et les femmes sont dans des salles différentes.

Dans la société marocaine, par exemple, le mariage est virilocal: la femme habite donc souvent dans la famille de son mari. Elle doit alors se soumettre à sa belle-mère qui dirige la maisonnée et contrôle les dépenses et les sorties. La cérémonie du baisemain deux fois par jour et l'obligation d'appeler sa belle-mère «Lalla» (maîtresse) expriment cette déférence. L'emprise de la belle-mère sur son fils s'en trouve renforcée. Comme elle a habituellement renoncé à sa sexualité, vu son âge, elle est plus libre et c'est souvent à elle qu'il reviendra de servir de chaperon à sa belle-fille en cas de sortie. L'image de cette femme vieillissante est perçue très négativement, comme en atteste l'un des nombreux proverbes populaires qui la concernent:

*Ce que Satan réalise en une année
La vieille femme femme le réalise en
moins d'une heure¹⁰.*

6. La polygamie

Pratiquée bien avant l'islam et originant de la pratique de l'esclavage, la polygamie existe encore, bien que paraissant plutôt démodée, au XX^e siècle. Cependant, la crainte de l'injustice a poussé le Prophète à limiter à quatre femmes le droit de l'homme à la polygamie:

*Épousez donc celles des femmes qui vous
seront plaisantes par 2, par 3, par 4, mais
si vous craignez de n'être pas équitables,
prenez-en une seule ou des concubi-
nes¹¹...*

10. Mernissi, F., *Sexe, idéologie, Islam*, Éd. Tierce, Paris, 1983, 138.

11. Id., 32.

La polygamie est un phénomène de classe, car un mari qui doit faire vivre plusieurs femmes équitablement doit être assez fortuné. Toutefois, il arrive que l'homme prenne une deuxième épouse plutôt qu'une domestique qu'il lui faudrait payer. Dans les campagnes, l'homme se remarie plus pour avoir des bras supplémentaires aux champs que par caprice sexuel.

Les épouses sont poussées à rivaliser en vue d'obtenir les faveurs du mari, avec la crainte d'un renvoi toujours possible. Cette façon de mettre en valeur le mâle l'empêche, curieusement, de choisir son épouse préférée au moment de son choix. Il est soumis au système de rotation institué par Mahomet lui-même, par esprit de justice.

Nous avons vu que le Prophète n'a pas restreint le concubinage. Cette concurrence de femmes choisies, belles et parfois très instruites permet à l'époux une sursatisfaction de sa libido tout en ajoutant à la dévalorisation profonde de l'épouse. Mais dans l'islam d'aujourd'hui, ces pratique de polygamie et de concubinage sont en nette régression, minées par les difficultés économiques. L'homme préfère des mariages successifs plutôt que simultanés.

La pratique de l'esclavage est aujourd'hui disparue des coutumes musulmanes. Mais Dupé rappelle que, jusqu'aux années 1930, à Rabat, «se tenait encore un marché d'esclaves à l'encan [où] on vendait surtout des femmes¹².» Les Français ont mis fin à ce scandale.

7. La répudiation

Tout comme pour la polygamie, la loi coranique accorde exclusivement le droit à la répudiation au mari. Le simple énoncé de la for-

*Il arrive que
l'homme
prenne une
deuxième
épouse plutôt
qu'une
domestique
qu'il lui
faudrait payer.*

12. Dupé, G., op. cit., p. 56.

mule, prononcé trois fois, suffit au renvoi de l'épouse.

Souvent prononcée sous le coup de la colère, la répudiation irréfléchie peut causer beaucoup d'inconvénients à celui qui s'en sert... Il faut noter la fréquence et le caractère révoltant de la répudiation. Souvent sans emploi, sans formation professionnelle, sans ressources financières, la femme doit quitter le foyer sur simple décision du mari. Dans la plupart des pays islamiques, celui-ci n'a jamais à motiver sa décision, même devant le juge qui se contente de prendre acte du désir du mari, sans en discuter le bien-fondé.

Dans le Code marocain, la femme peut quitter son mari, s'il y consent, en lui abandonnant sa dot ou en lui versant effectivement une somme d'argent pour racheter sa liberté. Cette technique du kulh' semble être une des rares traces de survivance de l'indépendance féminine pré-islamique, que les règles musulmanes ont soigneusement éliminée.

L'idée que l'enfant appartient à son géniteur est issue de la montée du pouvoir patriarcal. Une période d'attente avant son remariage est imposée par la loi coranique à la répudiée ou à la veuve, même ménopausée. Cette «idda» aura comme effet de garantir la paternité du Croyant tout en restreignant une fois de plus les droits sexuels de la musulmane.

8. La prostitution

L'enfermement des femmes, la fidélité et la chasteté qui leur sont imposés ont un effet boomerang sur les hommes. La privation les pousse à recourir à la prostitution des femmes inférieures. D'après Boudhiba, elle est si généralisée qu'elle «fait partie de l'équilibre intime des sociétés musulmanes». C'est le seul moyen d'initier les jeunes garçons à la vie sexuelle,

Dans le Code marocain, la femme peut quitter son mari, s'il y consent, en lui abandonnant sa dot.

devant la rigoureuse impossibilité d'échanges avec l'autre sexe.

Avant l'islam, la prostitution était très répandue et acceptée socialement. Pourtant formellement condamnée par le Coran, cette pratique est tolérée dans presque tous les pays islamiques, sauf en Iran, depuis la prise du pouvoir par les mollahs.

Au Maroc, la prostitution est même réglementée par l'État qui ne néglige pas de prélever des taxes sur ce « zina ». Une fois de plus, on est en présence d'une contradiction entre la théorie et la pratique, entre l'intention coranique et la réalité. Seul un assainissement des rapports entre les sexes pourrait résoudre ce fléau qui afflige non seulement les pays arabo-islamiques, mais aussi tous les pays du monde.

9. La réalité contemporaine

Au XIX^e et au XX^e siècle, l'emprise colonisatrice de certaines puissances européennes s'est butée à une farouche détermination des colonisés de préserver leur spécificité arabe et musulmane. Ainsi, au Maroc et en Algérie, on a assisté à un renforcement des pratiques religieuses et des traditions familiales. On a fait apprendre le Coran par cœur à de jeunes enfants... C'est la femme qui s'est vue chargée de la mission de protéger l'identité collective et d'accentuer le conservatisme des structures, devant les valeurs étrangères menaçantes.

Aujourd'hui, toutefois, de profondes brèches se font jour dans le système traditionnel. Le processus de déségrégation et d'intégration de la femme dans le marché du travail est en bonne voie. En allant à l'école ou au travail, la femme s'introduit dans l'univers masculin de l'Umma. Les emplois étant rares et le chômage élevé, cette compétition féminine ne manque pas de créer des tensions.

Au Maroc et en Algérie, on a assisté à un renforcement des pratiques religieuses et des traditions familiales.

La loi coranique a confirmé l'autorité de l'homme sur la femme mais il peut de moins en moins la contrôler, dans le monde économique actuel. Ce sont les propres barrières du patriarcat qui sont remises en question. On nage en pleine contradiction. D'une part, la place de la femme est au foyer, où sa «féminité» et sa chasteté sont sauvegardées, loin des mâles prédateurs, pendant que l'homme contrôle strictement ses déplacements. D'autre part, les nécessités économiques la forcent à chercher du travail.

Le fossé s'agrandit donc entre les anciennes façons de vivre et les nécessités imposées par le monde moderne. La modernisation entraîne un inconfort, une rupture avec l'ancien système de valeurs, sans toutefois entraîner de réformes sociales compatibles avec le Coran et la Charia.

Pour J.-R. Milot,

*l'emprunt des techniques et des sciences occidentales est souvent devenu un cheval de Troie: il est bien difficile d'emprunter à l'Occident sa technologie sans qu'à la longue les idéologies liées à cette technologie n'arrivent à s'infiltrer graduellement dans la façon de vivre et la façon de penser des musulmans*¹³.

Dès lors, toute tentative de s'éloigner des modèles de vie traditionnels est dénoncée comme une trahison envers l'authenticité coranique et une déviance vers l'athéisme. D'où tentatives névrotiques des pouvoirs religieux et patriarcaux en vue de consolider les vieilles structures ébranlées. D'où montée de l'intégrisme.

La perspective de la liberté des femmes provoque, chez les intégristes, des phobies de

13. Milot, J.-R., *L'Islam et les Musulmans*, Éd. Fidès, Montréal, 1993, p. 180.

désordre, de retour à la Jahiliya. La seule idée du salaire individuel de la femme et de l'émergence de son indépendance contredit brutalement l'héritage islamique médiéval, farouchement patriarcal et qui n'a pratiquement pas changé depuis des siècles. Pour les intégristes, la liberté de la femme est jugée « satanique » car elle mène à la destruction de la famille. Pas étonnant que leur première exigence passe par le retour du voile, ce symbole par excellence de la soumission féminine. Ils n'hésitent pas à recourir aux menaces ou même à l'assassinat, en cas de résistance. Pensons à l'Algérie.

10. Conclusion

De tout temps, le patriarcat a utilisé la religion comme un instrument pour consolider son emprise et pour mettre au pas la population. Beaucoup plus féministe au départ que le judaïsme, la doctrine coranique est devenue une religion d'hommes, au service de leurs intérêts. On y a puisé l'idée de hiérarchie des sexes plutôt que celle de complémentarité. L'islam n'a pas su s'adapter à l'évolution, s'est figé dans des structures dépassées. Certains pays musulmans, jugés trop perméables aux courants modernistes, connaissent maintenant les pressions ou même les exactions des partisans du retour à un ordre coranique pur et dur.

En outre, par le flux migratoire, la croisade intégriste se propage aussi à l'extérieur des zones islamiques, jusque dans les pays occidentaux. Ceux-ci se voient contraints de gérer des coutumes parfois carrément incompatibles avec leurs lois civiles ou criminelles, qu'on pense à la répudiation, à la claustration, à la polygamie ou même à l'excision du clitoris pratiquée couramment même au Canada, nous ont appris récemment les médias. (Cette dernière coutume n'est pas une prescription du Coran mais relève de la période anté-islamique. On la

La doctrine coranique est devenue une religion d'hommes, au service de leurs intérêts.

retrouve dans plusieurs pays musulmans d'Asie et d'Afrique, particulièrement en Égypte, en Éthiopie ou au Soudan.)

L'islam fait peur et c'est la religion qui enregistre le plus de conversions, pas seulement dans le tiers-monde, mais aussi en Europe et dans les Amériques» nous apprend Paul Balta.¹⁴ Étrange paradoxe! Un tel militantisme fait réfléchir. Il ne faut pas sous-estimer cette force. On sait que 60 à 65 % des populations musulmanes ont moins de vingt ans. La montée de ces millions de jeunes qui se voient sans grand espoir d'avenir favorise la renaissance islamique. Pour eux, «la seule issue semble résider dans le recours à l'islam¹⁵.

L'Islam fait peur et c'est la religion qui enregistre le plus de conversions.

Pour J.-C. Barreau, l'intégration des musulmans vivant en terre occidentale serait «une chance pour l'islam», une obligation de réinterpréter et de moderniser les lois islamiques. Le besoin en est urgent¹⁶. Aussi, pour que cette transformation se produise, la société d'accueil doit-elle résister aux pressions des intégristes. Elle doit comprendre que le port du voile, par exemple, est un symbole d'oppression et un refus de s'intégrer aux valeurs d'égalité qu'elle a établies. Si l'État cède dans la question du voile, des réactions de rejet et de xénophobie se manifesteront dans la population d'accueil. Si l'État résiste, l'Islam sera obligé de se rallier finalement au monde moderne, de se renouveler par l'intérieur. Ce serait sa chance. Et celle des musulmanes. Car toute réforme, en Islam, ne peut passer à côté du statut de la femme.

14. Balta, P., *Islam, civilisation et société*, Éd. du Rocher, Monaco, 1991, p. 159.

15. Charnay, J.-P., *L'Islam et la guerre*, Fayard, 1986, p. 165.

16. Barreau, J.-C., *De l'islam et du monde moderne*, Éd. Le Pré aux Clercs, France, 1991, p. 129 (Idée).

Vingt-cinq ans de présence gouvernementale québécoise au Japon (1970-1995)*

Richard
LECLERC

Ne soyons pas chauvins et ne soulevons pas de questions inutiles. Cependant, exigeons que le ministère des Affaires extérieures, pour lequel les Canadiens de langue française payent autant que les autres Canadiens, ne s'efforce pas de cacher aux étrangers le fait français au Canada. C'est à la fois puéril et malhonnête.

À Tokyo, à l'ancienne chancellerie, qui est maintenant le siège de la mission de liaison canadienne au Japon, nous avons rencontré un personnel charmant mais exclusivement de langue anglaise. Rien ne pouvait laisser supposer aux Japonais que nous sommes un pays bilingue à part un numéro de Relations et deux numéros de la Revue trimestrielle, perdus parmi plusieurs douzaines de publications de langue anglaise.¹

* Cet article est dérivé d'une étude réalisée grâce à une subvention de la Fondation du Prêt d'Honneur.

1. Hébert, Jacques (1952) *Aventure autour du monde. I- L'Extrême-orient en feu*. p. 123.

*Bien qu'établie
en mai 1929, la
mission
diplomatique
de Tokyo ne
compte aucun
Canadien
français parmi
son personnel
avant 1953.*

En ce 24 juin 1950, un événement politique secoue la planète qui se berce dans une paix fragile. Les forces nord-coréennes supportées par la Chine venaient de pénétrer chez son voisin du sud allié des États-Unis. Dans cette atmosphère explosive qui ébranle la quiétude du Québec, le jeune Jacques Hébert devenu sénateur au Parlement canadien en 1983, s'embarque pour l'Orient. Sa première étape asiatique est le Japon. Avec son camarade Jean Phaneuf, il entreprend une aventure vécue par peu de Québécois. Arrivés le 27 juillet à Yokohama, les voyageurs s'offrent une traversée du pays du Soleil levant après un saut de trois jours en Corée.

Résidents de longue date de l'archipel, les religieux rencontrés à Fukuoka, Nagasaki et Sendai révèlent leur altruisme et les aspects humanitaires de leurs œuvres. Un apport à la société nippone qui tranche avec les ambitions mercantiles qui animent certains étrangers domiciliés au Japon. Ils découvrent une intense activité philanthropique d'origine canadienne-française perdue derrière le visage anglo-saxon que projette leur pays.

Malgré leur statut de peuple fondateur, la place des francophones dans la société canadienne est escamotée dans plusieurs ambassades, ce qui donne l'image d'une nation unilingue où «[...] l'élément français [...] a été depuis longtemps absorbé»². Bien qu'établie en mai 1929, la mission diplomatique de Tokyo ne compte aucun Canadien français parmi son personnel avant 1953. Jusqu'aux années 1970, peu accèdent à des postes stratégiques et jamais la mission n'a pu compter sur un ambassadeur francophone.

2. Jacques Hébert, *op. cit.*, 123.

Ces injustices qui se répercutent à l'étranger contribuent à la naissance de deux *familles* au sein des milieux libéraux québécois. La première favorise le développement d'un gouvernement québécois fort et centré sur son territoire, comme moyen d'émancipation pour les Canadiens français. De ses rangs la Révolution tranquille naît. Des motifs similaires poussent le groupe du futur premier ministre Pierre Elliott Trudeau, auquel Jacques Hébert est affilié, à vouloir corriger les iniquités en agissant directement sur l'État fédéral. C'est l'idée d'un pays bilingue où les francophones sont à l'aise d'un océan à un autre qui chemine. Deux visions inconciliables du Canada se cristallisent, parallèlement aux transformations socioéconomiques qui soulèvent le Québec.

L'exposition universelle d'Osaka

La sécularisation des relations

Québec-Japon

Jusqu'en 1970, l'engagement au Japon des enfants de la Nouvelle-France se limite au travail apostolique. Dans les territoires de mission, les religieux s'identifient rarement comme citoyens du Québec. Ils sont d'abord des ambassadeurs de l'Église universelle. Leur mère patrie n'a jamais pu profiter directement de leur présence outre-mer pour appuyer son rayonnement international, préoccupation qui est absente du discours politique traditionnel.

Dans le courant des bouleversements qui affectent la société québécoise, durant les années 1960, l'Église n'est pas épargnée par la remise en question de son rôle dans un État laïque en essor. Elle est désertée par ceux qui n'y trouvent plus de sens à vivre dans un cadre moral rigide. De nombreux religieux retournent à la vie civile. Quelques-uns, en raison de leurs connaissances du milieu japonais, s'impliquent

*Le 22 novembre
1967, un arrêté
en conseil
engage le
Québec dans sa
première
activité
officielle au
pays du Soleil
levant.*

activement dans la sécularisation des relations nippo-québécoises. Leurs compétences sont d'un grand secours, car peu de Québécois sont familiarisés avec le Japon.

Le premier ministre Daniel Johnson (1915-1968), motivé par l'intérêt suscité par Expo 1967, assure le Prince Takamatsu (1905-1987), lors de sa visite à Montréal commémorant la journée du Japon, que son gouvernement participera à l'Exposition universelle d'Osaka en 1970. Ce vœu se concrétise par l'adoption, le 22 novembre 1967, d'un arrêté en conseil qui engage le Québec dans sa première activité officielle au pays du Soleil levant.

Avec la montée du sentiment nationaliste qui stimule l'émancipation du Québec, l'administration unioniste élue en juin 1966 veut utiliser les tribunes internationales pour dire au Canada et à la planète que le peuple québécois existe. Elle affirme son autonomie face au gouvernement Trudeau élu en 1968. Loin d'être un caprice, l'action sur la scène japonaise se justifie par des raisons économiques. Contrairement au solde commercial Japon-Canada qui favorise ce dernier, le Québec importe davantage qu'il n'exporte vers l'archipel, d'autant plus que la production expédiée possède une faible valeur ajoutée. Pour le ministère de l'Industrie et du Commerce, qui songe à l'ouverture d'une délégation dans la capitale nippone, l'Exposition de 1970 est une occasion unique pour faire connaître le Québec et son potentiel économique en Asie.

Plus qu'une opération de relations publiques d'envergure, Osaka est une étape dans le processus de reconnaissance que le Québec tente d'obtenir des nations où le Canada ne démontre pas de sollicitude à l'égard de ses intérêts. Pour contrebalancer cette apathie, un réseau de missions à l'étranger se développe. Le Japon est le premier territoire d'Asie à gou-

ter la diplomatie à la québécoise. En raison de l'Exposition universelle d'Osaka, dès 1968, le gouvernement amorce l'élaboration de sa stratégie de pénétration de l'archipel. Inconnu en dehors des cercles catholiques, le Québec doit présenter le portrait d'un État moderne et vigoureux, apte à relever les défis que son partenaire lui propose.

La diplomatie québécoise : **À l'ombre du mont Fuji et des** **Rocheuses**

L'enthousiasme suscité par les expositions de Montréal et d'Osaka, conscientise les Québécois à l'influence grandissante du Japon dans l'échiquier mondial. Soucieux de réduire le déficit commercial, le ministère de l'Industrie et du Commerce délègue un conseiller économique à Expo 1970. Durant son mandat, Raymond Beaugrand prépare le terrain aux exportateurs, rencontre des investisseurs potentiels et précise la meilleure façon d'assurer la visibilité du Québec dans l'archipel.

Après l'Exposition, le fonctionnaire dresse un portrait de l'état des relations. Il en conclut que les échanges stagneront si le gouvernement ne prend pas de mesures concrètes pour catalyser le potentiel qu'offre les deux pays. La création d'un bureau économique est la solution idéale pour perpétuer le travail entamé à Osaka. Pour une période d'essai de trois ans devant débiter à l'automne 1970, Beaugrand préconise l'ouverture d'une maison du Québec à Tokyo pour renforcer les rapports existants. Ce placement dans l'avenir se justifie par l'essor du commerce transpacifique qui attire des États nord-américains à établir des représentations dans la capitale nipponne.

Des promesses électorales qui favorisent l'essor de liens avec le Japon

Le développement de relations nippono-québécoises s'inscrit dans les desseins politiques de Robert Bourassa, soucieux de donner un essor économique sans précédent au Québec. Selon les promesses électorales de 1970, l'exploitation du potentiel hydroélectrique et minier du Nord du Québec constitue la clé de cette prospérité devant créer 100 000 emplois. En l'absence de capitaux suffisants, le gouvernement effectue un emprunt de 10 G¥ (32 682 010 \$) auprès d'institutions nippones pour financer le mégaprojet. Ce geste est historique. Le Québec est un des premiers États à emprunter des devises japonaises depuis la fin de la guerre. En septembre 1972, pour souligner l'événement, le ministre des Finances, Raymond Garneau, se rend à Tokyo pour remercier les bailleurs de fonds pour la confiance qu'ils expriment.

*L'administration
Bourassa
n'octroie à la
représentation
que le rôle de
promouvoir les
intérêts
économiques
du Québec.*

Dans la perspective du programme économique libéral, il devient impératif d'ouvrir une délégation à Tokyo pour établir la crédibilité du Québec auprès des investisseurs japonais. Leur participation financière est nécessaire pour que se concrétisent les ambitions du premier ministre. En raison de ses priorités et de son allégeance au système fédéral, l'administration Bourassa n'octroie à la représentation que le rôle de promouvoir les intérêts économiques du Québec, afin de compléter le travail fragmentaire de la diplomatie canadienne. Cette dernière raison autorise le maintien d'une présence officielle au Japon, car il arrive que le gouvernement fédéral ne peut concilier la défense des intérêts québécois avec les priorités nationales.

Bien que la balance commerciale du Québec est déficitaire, le Canada bénéficie d'un solde positif dans ses échanges avec le Japon,

jusqu'en 1984. Les provinces de l'Ouest par leur exportation neutralisent les déficits régionaux. Leurs livraisons de matières premières contrebalancent l'entrée massive de produits japonais sur les marchés lucratifs des provinces centrales. Malgré les demandes de l'Ontario et du Québec pour corriger la situation, le Canada n'a pas avantage à renégocier ses accords commerciaux pour satisfaire ces requêtes qui risquent d'affaiblir la santé économique de la nation.

Comme principale conséquence de ce choix politique et malgré le maintien d'une mission permanente, en 1991 le Québec profite faiblement de l'augmentation des exportations canadiennes au Japon. Cette conjoncture, qui prévaut déjà en 1970, pousse les Affaires intergouvernementales à placer la création du bureau nippon dans ses priorités. À l'hiver 1972, le gouvernement demande à Normand Bernier de préparer sur place l'ouverture de sa représentation. Le 5 septembre 1973, le Conseil des ministres crée la maison du Québec à Tokyo. À partir du 1^{er} octobre, son mandataire dans la capitale japonaise agit comme conseiller économique ayant le titre de chef de poste. Attaché au ministère de l'Industrie et du Commerce, il relève des Affaires intergouvernementales dans l'exercice de ses fonctions diplomatiques.

Les 6 et 7 mars, l'événement est souligné avec faste et constitue une occasion pour rapprocher les hommes d'affaires québécois et japonais susceptibles de nouer des liens. Durant deux jours, la rencontre *Tokyo 1974* offre à la délégation de 200 personnes dirigée par le ministre de l'Industrie et du Commerce, Guy Saint-Pierre, un avant-goût succinct de la réalité nipponne. Des séminaires sur les possibilités d'investissements au Québec et des contacts multilatéraux sont organisés. Jamais un gouver-

Le 5 septembre 1973, le Conseil des ministres crée la maison du Québec à Tokyo.

nement canadien n'a investi autant dans une opération aussi grandiose.

Malgré le spectacle éphémère qui vise à impressionner les Japonais, le bureau doit composer pendant plusieurs mois avec des ressources limitées qui contrastent avec celles consacrées pour *Tokyo 1974*. Au moment de l'événement médiatique, le chef de poste ne dispose pas de locaux permanents. Il loge dans la succursale de la Banque de Montréal. Ce n'est qu'en octobre 1974 que la mission emménage à l'édifice Sanno Grand situé à proximité des grands centres décisionnels de l'archipel.

En dépit des moyens de fortune à sa disposition, le délégué s'acharne à défendre les intérêts économiques du Québec. Grâce à son dynamisme, le Québec accroît sa visibilité. Durant la première moitié de 1974, 160 articles de journaux et de magazines s'y intéressent. Des industriels québécois participent à des missions exploratoires, tandis que d'autres exposent leurs meubles et leurs fourrures dans des foires à Tokyo et à Osaka. Normand Bernier doit composer avec les orientations du gouvernement libéral qui limite sa présence au rôle d'un commis-voyageur. Pour réduire l'excédent commercial, l'approche retenue cherche à attirer sur le territoire des investisseurs japonais et d'une façon moins intense à promouvoir les produits québécois dans un pays qu'on estime hermétique aux importations³.

Cette présence coïncide avec la réorganisation du ministère des Affaires intergouvernementales qui se voit confier la responsabilité de

3. Shepherd, Harvey. Quebec Mission to Japan Aims to Reduce Negative Trade Balance. *Globe and Mail*. 5 mars 1974, p. B1.

TSUJI, M. N. Three Months Experience in Tokyo Proves Rewarding for Provincial Official. *Globe and Mail*. 6 mars 1974, p. B3.

coordonner l'action extérieure de l'État québécois. Une direction Afrique, Asie et Océanie est créée au sein de la Direction générale des relations internationales. À la suite des changements introduits par la *Loi du ministère des Affaires intergouvernementales* (S.Q. 1974, c. 15), sanctionnée en décembre 1974, le bureau de Tokyo accède au rang de délégation. Malgré l'étendue des champs d'action qu'accorde le titre, la mission poursuit dans les faits son mandat traditionnel. En mai 1975, le ministre Gérard D. Lévesque prévoit l'élargissement de ses activités aux secteurs scientifique, technique et touristique.

Contrairement à la délégation générale établie en France, navireamiral de la diplomatie québécoise, la représentation de Tokyo dispose d'un mandat étroit qui se borne aux dossiers économiques et aux transferts technologiques. Couvrant non seulement le Japon, mais toute l'Asie, c'est une porte ouverte sur une région en expansion. Bien que louable en Occident, l'approche affairiste de la délégation est attentatoire dans une nation qui gratifie un savant mélange de contacts humains dans les relations commerciales. En évacuant les échanges culturels et éducatifs, le gouvernement Bourassa ne profite pas de sa visibilité pour faire connaître la réalité québécoise. En raison de son idéologie, l'Administration ne saisit pas l'occasion pour renverser la perception floue qu'ont certains Japonais à l'égard du Québec, c'est-à-dire un îlot francophone, minoritaire et trouble-fête au sein de l'Amérique du Nord. Plutôt que de démontrer la contribution de son peuple à l'enrichissement de la société canadienne, les libéraux préfèrent conserver la paix avec l'État fédéral qui accepte difficilement l'expression des sentiments nationalistes à l'étranger.

Ce mandat est compliqué par le fait que le Québec ne bénéficie pas dans l'archipel d'une

*Le Japon
n'entretient pas
avec le Québec
des liens
dépassant ceux
accordés à un
État
non-souverain.*

reconnaissance officielle, comme celle accordée par l'Élysée. Le pragmatisme et la volonté d'éviter les querelles diplomatiques qui marquent les relations entre le Canada et la France font que le Japon n'entretient pas avec le Québec des liens dépassant ceux accordés à un État non-souverain. Soucieux de préserver l'harmonie avec la majorité des Canadiens, le gouvernement nippon n'a que des contacts discrets avec l'administration québécoise, ce qui ne l'empêche pas de s'intéresser à l'évolution de la situation politique intérieure. Cet abstentionnisme se reflète dans les liens officiels, qui se limitent à une seule entente de coopération technique, signée en novembre 1985, entre le Québec et la préfecture d'Akita.

L'épanouissement des relations nippo-québécoises

Le 15 novembre 1976, l'élection d'un parti indépendantiste au Québec bouleverse l'échiquier politique canadien. Élu avec le mandat d'être un bon gouvernement, le Parti québécois promet la tenue d'un référendum sur l'avenir constitutionnel. La nouvelle administration dirigée par René Lévesque, qui ne cache pas ses convictions sociales-démocrates et souverainiste, suscite l'inquiétude dans les milieux financiers qui craignent l'instabilité.

Avec l'arrivée au pouvoir du gouvernement péquiste, les effectifs et les budgets de la délégation augmentent pour maximiser la présence québécoise au Japon. Au-delà du discours, des ressources sont allouées pour soutenir et élargir les échanges existants. Les nouveaux champs d'activité conférés à la mission amènent la création de postes de conseillers et d'attachés spécialisés.

Dans l'horizon de l'indépendance, le Ministère prépare la transition en élargissant le mandat des délégations établies. Pour se dé-

marquer du parapluie canadien, la mission de Tokyo s'active à faire connaître aux Japonais le point de vue gouvernemental dans plusieurs dossiers domestiques. Afin de créer un mouvement de sympathie envers le Québec, des activités sont organisées pour rapprocher les deux pays.

C'est une période d'effervescence où les fonctions de la délégation débordent la dimension économique. La mission se voulant le véritable porte-parole du peuple québécois, elle dresse une liste de ses ressortissants vivant au Japon. La rédaction de l'histoire de cette présence est envisagée. Le projet périlite, car des communautés religieuses craignent que leur travail soit récupéré par les souverainistes à des fins de propagande. Ce bouillonnement est savamment contrôlé pour éviter le débordement sur la place publique des différends entre Québec et Ottawa. Cette apparente harmonie vise à ne pas effrayer les investisseurs qui craignent l'instabilité politique comme la peste.

En dépit de l'élargissement des responsabilités de la délégation, les mandats commerciaux et financiers demeurent ses priorités. Les accords industriels privés dans les secteurs de la biotechnologie, de la pharmaceutique, de l'optique et de l'électronique occupent son personnel. Ces ententes permettent l'acquisition de technologies japonaises pour appuyer l'essor des exportations québécoises à valeur ajoutée. Cette préoccupation correspond avec les orientations de l'énoncé de politique économique *Bâtir le Québec*.

L'administration Lévesque, plus que tout autre gouvernement, exprime le désir de diversifier la base industrielle du Québec, trop liée aux matières brutes. Ses orientations contemporaines constituent une innovation dans le discours politique et s'inscrivent dans le mouvement de modernisation amorcé en 1960.

*Bâtir le Québec
favorise
l'épanouissement
économique par
l'augmentation
et la
diversification
des ventes à
l'étranger.*

Depuis la Révolution tranquille, les partis politiques qui se succèdent à la tête de l'État s'entendent sur le fait que l'intervention gouvernementale est nécessaire pour assurer le progrès socioéconomique du Québec. Le gouvernement dispose des moyens pour aider les entreprises à affronter la compétition internationale. En favorisant la naissance de forces économiques nationales et dynamiques, c'est le levier qui s'offre aux francophones pour se positionner dans l'ensemble nord-américain et assurer leur survivance.

La stratégie proposée dans *Bâtir le Québec* favorise l'épanouissement économique par l'augmentation et la diversification des ventes à l'étranger. Pour atteindre ce but, il faut orienter, vers des secteurs de pointe prometteurs, une économie arrimée sur l'exportation décroissante des richesses naturelles. Avec une industrie compétitive, dirigée vers la production de biens à valeur ajoutée, l'objectif est réalisable en misant sur des alliances technologiques et financières avec des partenaires extérieurs. Dans cette optique, l'émergence d'une structure industrielle maillée tablant sur la sous-traitance des PME et la maîtrise d'œuvre de grandes firmes comme Bombardier, est souhaitable. Cette association offre aux PME des moyens pour s'adapter à l'évolution technologique et affronter la concurrence mondiale.

C'est dans ce contexte que la délégation contribue à dynamiser l'économie québécoise. Elle œuvre au rapprochement avec le Japon dans des secteurs où la complémentarité est bénéfique aux partenaires, par le biais d'accords industriels (agroalimentaire, amiante, biotechnologie, recyclage des déchets et robotique).

Bien que le Québec ait pignon sur rue à Tokyo depuis 1973, ce n'est qu'au début de la décennie 1980 que la délégation prend sa vi-

tesse de croisière. Durant les premières années, l'insuffisance de ressources affectées au dossier, le manque de connaissances sur la réalité nipponne au sein du gouvernement et l'absence de coordination ralentissent le travail. Le poids des échanges avec la francophonie relègue à l'arrière-plan le Japon qui reçoit une attention mitigée au siège social des Affaires intergouvernementales, en comparaison avec l'intérêt manifesté par les ministères à vocation économique. En 1980, cette situation est évidente, alors qu'il devient nécessaire de corriger les problèmes de fonctionnement qui minent les relations bilatérales, au risque de perdre la confiance des interlocuteurs japonais.

Plus d'affaires, moins de politique

Sans délaisser les aspects culturels et éducatifs sous le second mandat péquiste (1981-1985), l'Administration redouble d'énergie pour accroître les relations économiques avec le Japon. Au Québec, la situation dicte une réorientation des activités hors frontière. Par référendum, la population vient d'opter pour le maintien de la province au sein du régime fédéral, plutôt que d'autoriser le gouvernement Lévesque à négocier une nouvelle entente constitutionnelle avec le Canada. Le choix démocratique exprimé le 20 mai 1980, modifie les responsabilités et le symbolisme octroyés à la délégation de Tokyo.

La récession de 1982 occupe l'agenda du gouvernement qui poursuit le programme *Bâtir le Québec* pour sortir l'économie du marasme. Le commerce international devient une priorité pour un territoire où 40 % du produit intérieur brut est imputable aux ventes à l'étranger. Face à cette problématique, les entreprises doivent prendre le virage technologique et exporter davantage. Pour atteindre ces buts, on entend maximiser les retombées économiques géné-

Le commerce international devient une priorité pour un territoire où 40 % du produit intérieur brut est imputable aux ventes à l'étranger.

*Le ministère du
commerce
extérieur est
instauré le 16
décembre 1982.*

rées par les délégations, ce qui apaise les critiques qui se lèvent quant à l'utilité de la diplomatie québécoise dans un contexte de restrictions budgétaires et d'allégeance au Canada.

En juin 1982, un plan d'action international est présenté par le ministère des Affaires intergouvernementales pour soutenir la relance. Ce document, qui esquisse les attentes du Québec dans un monde en évolution, souligne qu'il faut bonifier les échanges économiques et technologiques avec l'archipel, notamment dans les secteurs des communications, de l'énergie, de l'environnement et des mines. Pour parvenir à ces desseins, les deux peuples doivent apprendre à mieux se connaître.

En vue de relever ces défis, le ministère du Commerce extérieur est instauré le 16 décembre 1982. À l'échelle planétaire, il veille à la prospection des investissements, à l'expansion des marchés et à la ratification d'accords industriels. L'organisme est structuré autour de l'Office québécois du commerce extérieur, constitué en 1980, au sein du ministère de l'Industrie et du Commerce. Avec ces changements, les conseillers économiques et les attachés commerciaux en fonction à l'étranger passent sous sa juridiction. *Plus d'affaires, moins de politique* devient la devise d'un État marqué par la crise économique et la démobilisation engendrée par la défaite de l'option souverainiste. Sous la gouverne de Bernard Landry, le Japon devient un élément essentiel de la politique de commerce international.

À l'automne 1983, le dixième anniversaire de la délégation de Tokyo est célébré par une Semaine du Québec, à laquelle participe le chansonnier Gilles Vigneault. C'est la belle époque où l'on dispose d'un personnel dynamique qui œuvre avec acharnement à faire une place aux Québécois dans l'archipel. Durant cette période, le Québec s'ouvre à l'Asie et en

particulier au Japon, un partenaire qui ne peut être ignoré.

La décennie 1980 est celle où l'on prend conscience des enjeux sous-jacents à cette présence. L'accession de Bernard Landry à la tête des ministères du Commerce extérieur et des Relations internationales contribue à l'évolution des mentalités. Son enthousiasme pour les dossiers économiques tranche avec les préoccupations politico-diplomatiques de ses prédécesseurs, ce qui permet de cerner le potentiel qu'offre le Japon.

Pour donner une crédibilité aux dossiers bilatéraux, des visites ministérielles fréquentes s'imposent pour démontrer l'importance qu'occupe l'archipel. Que ce soit Jean Garon, qui fait la promotion des denrées agroalimentaires ou Rodrigue Biron, qui souhaite que les constructeurs d'automobiles s'établissent sur le territoire pour alléger le déficit commercial, les ministres péquistes s'activent sur le terrain. Ce phénomène est relevé dans les secteurs ayant des implications pour le développement du Québec.

Dans le domaine scientifique, on tente d'arrimer des institutions qui peuvent se fortifier par leur complémentarité. Les secteurs prioritaires sont l'aéronautique, la biotechnologie, l'énergie et l'environnement. La politique du gouvernement Lévesque envers le Japon ne se limite pas à des aspects commerciaux. Elle s'inscrit dans une approche globale qui favorise des rapports diversifiés.

À l'invitation du ministère japonais des Affaires étrangères, René Lévesque effectue, du 29 septembre au 2 octobre 1984, une visite au pays du Soleil levant. L'ancien journaliste connaît déjà cette région pour y avoir séjourné durant le conflit coréen. Cette tournée historique d'un chef d'État québécois en Corée, au Japon et en Chine témoigne de l'importance

prise par l'Asie dans l'économie mondiale. Ce voyage démontre la volonté des dirigeants péquistes d'intégrer l'Orient dans la sphère d'échanges du Québec, tout en prouvant à une population désillusionnée qu'ils œuvrent à rétablir la prospérité collective.

Avec la présence de Bernard Landry, de fonctionnaires, d'hommes d'affaires et d'universitaires, ce voyage s'inscrit dans les efforts investis pour relancer l'économie québécoise. Dans cet esprit, le Japon, premier créancier mondial et client du Québec en Asie, est un partenaire convoité pour la réalisation de projets conjoints d'investissements.

Durant ce séjour, qui le mène à Kyoto et à Tokyo, le premier ministre rencontre des parlementaires et des journalistes. Il participe à un déjeuner-conférence donné en son honneur par la Fédération des organisations économiques (Keidanren). À ses hôtes, il fait valoir que le Québec est désireux de fortifier ses liens économiques avec l'Asie, tout en voulant mieux s'y faire connaître. René Lévesque constate que ce travail est amorcé.

Le chef d'État en profite pour niveler les inexactitudes répandues au Japon par certains émissaires nord-américains à l'égard de la réalité québécoise. Il retrace l'évolution de son peuple depuis la Révolution tranquille jusqu'au rêve de la souveraineté réalisé avec l'appui populaire. C'est pour lui l'occasion d'affirmer qu'il dirige une société démocratique où les investisseurs bénéficient d'un climat politique stable.

René Lévesque souligne que la spécificité culturelle de son peuple ne l'empêche pas d'être ouvert sur le monde, d'offrir des produits renommés, des ressources naturelles abondantes et des travailleurs compétents. L'électricité, offerte à des tarifs inférieurs à ceux en vigueur dans l'archipel, constitue un attrait pour les

entreprises *énergivores*. Il invite les grands de l'automobile à établir sur le territoire des usines en vue de profiter du savoir-faire québécois dans l'aluminium. Au-delà des considérations rationnelles, ce choix est justifié pour des raisons commerciales et politiques, car plus de 30 % de leurs livraisons canadiennes sont destinées au Québec.

Reflète de la volonté politique d'appuyer des transferts technologiques fructueux, des ententes sont ratifiées le 2 octobre à Tokyo. Ces accords correspondent aux attentes du gouvernement, qui favorise l'essor des biotechnologies et la diversification des sources énergétiques du Québec. L'Institut Armand-Frappier et la Fondation pour la recherche sur les protéines se concèdent des droits exclusifs pour commercialiser dans leur pays les produits de leur associé. Par ailleurs, ils s'engagent à collaborer à des projets conjoints de recherche. Dans le secteur énergétique, Gaz métropolitain obtient de Gaz d'Osaka le droit de vendre sur son territoire une gamme étendue d'appareils gaziers manufacturés par son partenaire.

Au cours des années de pouvoir du Parti québécois, plusieurs missions ministérielles et commerciales visitent le Japon. En parallèle, des liens culturels, éducatifs et scientifiques sont noués pour la première fois. En moins d'une décennie, le gouvernement renforce sa présence dans l'archipel même si, comme le reconnaît le ministre des Relations internationales, il reste beaucoup à faire pour stabiliser ces rapports dans les secteurs nonéconomiques.

Ces intentions culminent, en juin 1985, lorsque Bernard Landry innove en dévoilant une politique de relations internationales qui réaffirme la légitimité des compétences de l'État québécois dans ce domaine. Bien que ce document ne bouleverse pas la configuration des liens existants, le gouvernement dispose

d'un énoncé d'action à l'égard de son précieux partenaire. Aux relations commerciales, il entend ajouter les échanges scientifiques et les transferts technologiques, tout en favorisant le rapprochement des peuples québécois et japonais.

Le retour à la mission économique traditionnelle

En décembre 1985, l'élection du Parti libéral relègue aux oubliettes les aspects novateurs de la politique extérieure. Même si l'administration Bourassa semble épouser la philosophie de l'énoncé Landry, en vérité elle renoue avec une diplomatie digne d'un État fédéré. Le nouveau ministre des Relations internationales (Gil Rémillard) précise que les activités à l'étranger seront conformes aux intérêts du Québec, dans un contexte d'appartenance au Canada et en fonction des restrictions budgétaires.

L'année suivante, le titulaire du Commerce extérieur et du Développement technologique met en veilleuse la diversification des rapports avec le Japon, que son collègue embrasse, mais que les affaires constitutionnelles et francophones contraignent de repousser aux calendes grecques. Pour Pierre MacDonald, le gouvernement doit encourager les échanges économiques et privés, sans éveiller nos partenaires au caractère distinct de la société québécoise.

[...] nos prédécesseurs immédiats avaient décidé, dans leurs rapports avec [le Japon], d'insister sur ce qui distinguait le Québec du reste de l'Amérique au lieu de promouvoir les talents et les attraits qui font de nous des Nord-Américains. D'expérience, j'ai découvert qu'il est de loin plus constructif et plus efficace de présenter et d'expliquer le Québec et ses carac-

En juin 1985, Bernard Landry innove en dévoilant une politique de relations internationales qui réaffirme la légitimité des compétences de l'État québécois dans ce domaine.

téristiques à partir de ce que nos interlocuteurs connaissent déjà de l'Amérique⁴.

À l'Assemblée nationale, le ministre avoue que le Québec est «virtuellement absent» de ce marché et que seul «une œuvre de longue haleine» permettra d'y accroître les exportations. Quelques mois après avoir établi ce constat, Pierre MacDonald déclare que l'Amérique du Nord et l'Europe sont des débouchés privilégiés pour les entreprises québécoises. Il décline l'urgence immédiate de relever le défi asiatique⁵. Cette attitude ambiguë, où les gestes contredisent le discours, résulte de la disette budgétaire qui paralyse les ambitions des politiciens. Ce contexte motive l'attentisme face au Japon, au profit de régions où l'expérience commerciale du Québec est démontrée et rentable à court terme.

À l'automne 1988, Paul Gobeil, le nouveau patron des Relations internationales, fait ratifier la fusion de son ministère avec celui du Commerce extérieur. Au-delà de la rationalisation, la création du ministère des Affaires internationales, dont l'appellation est évocatrice de sa mission, parraine l'infléchissement de la politique extérieure aux prérogatives économiques. Désormais, les activités à l'étranger seront arrimées à ce choix qui laisse peu de place aux échanges improductifs et qui répond à la philosophie libérale. Reposant sur la réalité géopolitique qui privilégie les partenaires habituels, le Japon constitue une priorité secondaire, même si le ministre reconnaît sa puissance économique et l'utilité d'y nouer des liens.

*Le ministre
Pierre
MacDonald
décline
l'urgence de
relever le défi
asiatique.*

4. Pierre MacDonald, Débats de l'Assemblée nationale, Commission permanente de l'économie et du travail, 1^{er} juin 1987, p. CET-3174.

5. Lejeune, Jean-Pierre. Pierre MacDonald: Exportons nos talents. *Commerce*. Mars 1988, 90 (3). pp. 87-90.

*Avec le Japon,
une relation
mercantile, qui
s'appuie sur
trois axes, est
souhaitée.*

À la suite de l'élection générale de septembre 1989, le premier ministre confie à John Ciaccia le portefeuille des Affaires internationales qui consolide l'orientation affairiste amorcée par son prédécesseur. Dans cette optique, en mai 1990, il se rend au Japon pour promouvoir les investissements dans les secteurs de pointe, comme la pharmaceutique. Cette direction est évidente à la lecture de la politique d'affaires internationales, dévoilée en 1991, où l'économie détient la prééminence sur les autres domaines d'intervention. Les activités non rentables et politiquement sensibles, comme la diffusion de la réalité québécoise, sont délaissées en dépit d'une volonté timide de maintenir des rapports élargis.

Avec le Japon, une relation mercantile, qui s'appuie sur trois axes, est souhaitée. Il faut d'abord s'assurer que des entreprises nippones injectent des fonds sur le territoire. Les industries du magnésium, des nouveaux matériaux et de la biotechnologie sont privilégiées, car le gouvernement veut concentrer son action dans quelques sphères prometteuses. De ces secteurs, il faut tirer parti de la technologie japonaise pour accroître la compétitivité de l'économie québécoise. Finalement, le ministère entend soutenir la promotion des exportations vers l'archipel. Toutefois, cette activité n'est pas au premier rang des priorités.

Sous les administrations libérales, les intentions économiques motivent 81 % des visites ministérielles menées au pays du Soleil levant. Près de la moitié de ces voyages sont effectués par le titulaire de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie. Durant la période péquiste, 58 % des déplacements officiels appartiennent à cette catégorie chérie par les libéraux. Reflet de l'approche multilatérale du gouvernement Lévesque, les missions menées au Japon sont diversifiées.

Le ministre Daniel Johnson fils s'y rend à quatre reprises en 1986 et en 1987 pour rencontrer des représentants gouvernementaux, ainsi que des décideurs œuvrant dans les secteurs de l'automobile, de la chimie, de la métallurgie et des services bancaires. En octobre 1987, des ententes sont ratifiées avec trois institutions financières (Banque Fuji, Banque industrielle du Japon et Banque de Tokyo), pour faciliter les échanges commerciaux et technologiques.

Comme ses prédécesseurs, il loue le savoir-faire québécois, tout en proposant des partenariats et en incitant les Japonais à investir au Québec. Avec la vigueur du yen, la conjoncture est propice à l'implantation d'usines outre-mer, pour les multinationales voulant diminuer leurs coûts et conserver leur segment des marchés mondiaux. Le ministre profite de ces séjours pour dire que l'administration Bourassa offre un environnement amical aux entreprises, grâce à la réduction des interventions dans l'économie, ainsi que par la simplification de la réglementation et de la fiscalité québécoises.

En décembre 1991, le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, Gérald Tremblay, présente sa stratégie des grappes industrielles. Ce concept reprend les objectifs du gouvernement péquiste pour bonifier la production et les exportations à valeur ajoutée. S'appuyant sur les forces nationales, la concrétisation de la politique fait appel à l'expertise étrangère. Pour se faire, le Ministère encourage les entreprises à ratifier des accords industriels avec des firmes japonaises dont les fruits contribueront à l'application de la vision ministérielle.

Cette visibilité de haut niveau cache un recul tangible de la présence québécoise dans l'archipel. Les statistiques commerciales sont là pour le prouver. Le Japon est un mince souci pour le gouvernement libéral qui privilégie la

*Le Japon est un
mince souci
pour le
gouvernement
libéral qui
privilégie la
croissance des
échanges avec
ses partenaires
traditionnels.*

croissance des échanges avec ses partenaires traditionnels. Dans un contexte où le Québec est perçu régulièrement comme le nœud du problème constitutionnel canadien, l'importance moindre accordée au rayonnement culturel et éducatif s'avère nuisible à ses intérêts. Malgré la vigueur injectée dans la coopération universitaire *rentable*, les années Bourassa entraînent le repli des acquis mis en œuvre par le gouvernement Lévesque.

Le responsable des Relations internationales, Gil Rémillard, effectue en février 1987, une visite au Japon pour rapprocher les institutions des deux pays. Il en profite pour faire connaître la position de son Administration sur l'avenir politique du Québec. Le gouvernement japonais, désireux de faire connaissance avec Robert Bourassa, lui transmet une invitation officielle par l'entremise du ministre. Ce séjour, d'abord prévu pour octobre 1990, est reporté indéfiniment à cause des dossiers domestiques et prééminents qui occupent le chef d'État. Encore une fois, le Québec laisse passer une chance unique pour s'illustrer au Japon.

Comme dans l'ensemble du gouvernement, l'austérité règne dans les organisations impliquées au Japon. En plus d'atténuer leur efficacité, cette situation intensifie la dépendance du Québec vis-à-vis des programmes et des initiatives fédérales. Même si la représentation de Tokyo acquiert le statut de délégation générale, ce changement est nul en raison du retranchement de ressources humaines et pécuniaires qui l'affecte après 1990.

Au sein de l'appareil gouvernemental, les rapprochements institutionnels avec l'archipel sont rarissimes. Dans la plupart des cas, ces relations sont irrégulières et se confinent à des échanges culturels et d'informations. Les musées et les salles de spectacle publique qui ac-

cueillent à l'occasion des artistes japonais sont dynamiques dans ce secteur.

C'est du côté des ministères à vocation économique que les contacts sont les plus soutenus et éprouvés. Cela démontre encore une fois que l'économie est la principale préoccupation du gouvernement dans ses relations extérieures. Que ce soit par la place occupée dans les politiques sectorielles ou par les ressources imparties au suivi des dossiers bilatéraux, le Japon fait l'objet d'une attention particulière dans ces organismes, contrairement à ce qui prévaut dans les autres domaines d'intervention.

S'affirmer et prendre sa place au soleil

En cette fin du XX^e siècle, la mondialisation des relations entre les États n'est plus du ressort de la futurologie, c'est une réalité avec laquelle tous doivent apprendre à vivre. Si le Québec veut demeurer dans le peloton des grandes nations industrialisées, sa croissance doit reposer sur sa capacité collective d'innover et de participer pleinement aux circuits commerciaux internationaux.

Le succès économique actuel et ultérieur du Québec repose sur sa capacité d'exporter et d'affronter la concurrence mondiale par le biais de l'extension géographique des exportations. Plusieurs entreprises sont alléchées par le potentiel qu'offre le marché japonais. Toutefois, aussi longtemps que les Québécois auront une connaissance nébuleuse du pays du Soleil levant, il ne lui sera pas facile d'y développer des liens durables et fraternels.

Bien que des relations élargies à l'ensemble des nations de l'Asie-Pacifique sont souhaitables, les réalités économiques et politiques imposent au Québec des choix dans le partena-

La mondialisation des relations entre les États est une réalité avec laquelle tous doivent apprendre à vivre.

*Premier
partenaire
commercial en
Asie et second
dans le monde,
le Japon est
une puissance
qui ne peut être
ignorée.*

riat en devenir. Dans cette perspective de rapprochement, ils doivent développer avec le Japon des rapports aussi sincères que ceux établis avec les États-Unis et l'Europe, non seulement en matière économique, mais dans le plus de domaines possible. Ce travail de longue haleine permettra d'y assurer une présence crédible et efficace.

Une des façons d'atteindre cet objectif passe par la promotion d'activités au pays du Soleil levant qui mettent l'accent sur les rapports éducatif, culturel et scientifique. Premier partenaire commercial en Asie et second dans le monde, le Japon est une puissance qui ne peut être ignorée. En matière d'éducation, nos nations disposent de ressources modernes et complémentaires qui permettent de renforcer des liens qui ne peuvent que contribuer à la prospérité et à la compréhension mutuelle.

Fort du privilège qu'il a d'intégrer les apports culturels de l'Amérique du Nord et de l'Europe, le Québec doit prendre part à ce partenariat en offrant ce qu'il a de mieux pour obtenir ce qu'il y a de mieux. Toutefois, les connaissances des Japonais à l'égard de la réalité québécoise étant limitées, le gouvernement du Québec, en collaboration avec les organismes intéressés, doit veiller à son rayonnement.

La coopération éducative et scientifique entre les partenaires, bien qu'elle ait progressé depuis 1970, le Québec n'a que peu bénéficié de ce mouvement. Dans ce contexte, il faut favoriser une meilleure diffusion de l'information auprès des intervenants susceptibles d'élargir le potentiel commercial, technologique et culturel que représente l'axe Québec-Japon.

Des actions concrètes doivent être prises par le Québec pour appuyer le rayonnement de la francophonie dans l'archipel, afin de compléter les activités des autres pays francophones.

nes. Cette avenue serait bénéfique pour l'essor des échanges économiques, tout en appuyant le développement de nouveaux marchés pour les produits éducatifs et culturels dont la diffusion est souvent limitée au territoire national et à la francophonie.

Sans une stratégie d'action à long terme et des ressources suffisantes, le Québec ne doit pas songer à l'équilibre du déficit commercial et au rapprochement multilatéral avec son partenaire.

*Sans une
stratégie
d'action à long
terme et des
ressources
suffisantes, le
Québec ne doit
pas songer à
l'équilibre du
déficit
commercial et
au
rapprochement
multilatéral
avec son
partenaire.*

Nicole de Sève
Conseillère
syndicale à la
CEQ

Des nouvelles pratiques d'aménagement des temps de travail

Des caissières de grandes surfaces sont embauchées exclusivement à temps partiel, avec des horaires très mobiles. Des employées de services de nettoyage travaillent très tôt le jour ou très tard la nuit et crèvent littéralement pour effectuer dans une demi-journée un travail qui demanderait une journée complète. Des vendeuses de boutiques, mobilisées certains jours de la semaine doivent avoir du chic pour respecter la réputation de la maison, même si c'est pour ranger les vêtements sur les cintres ou nettoyer touchent un salaire de misère. Des infirmières, usées par le stress permanent, le travail de nuit, l'alternance des pauses ont recours au temps partiel pour s'aménager, tant bien que mal, des conditions de travail un peu plus supportables.

À côté d'elles, des employées de banque négocient avec leur employeur des formules de partage d'un poste de travail. Des infirmières expérimentent la semaine de quatre jours. Des avocates quittent de grands cabinets privés pour des fonctions aux horaires plus réguliers. Des employées de bureau vivent depuis plusieurs années déjà, l'horaire flexible. Des professionnelles demandent et obtiennent de travailler à domicile tout en étant reliées à l'ordinateur de leur employeur.

Toutes ces expériences ont une chose en commun: l'aménagement du temps de travail est en profonde mutation. Deux tendances se côtoient: d'une part, des pratiques d'entreprises qui tendent vers une segmentation de plus en plus forte de la main-d'œuvre et, d'autre part, les aspirations individuelles à un meilleur équilibre entre le temps de travail, le temps personnel et la vie familiale. Ces dernières sont révélatrices d'un des plus grands changements qui s'opère dans la culture du travail et qui interpelle le mouvement syndical, à savoir: partir du particulier, du spécifique, du vécu quotidien, pour remonter au général. Ce changement conduit à l'obligation de traduire les besoins des personnes en mesures concrètes qui touchent autant l'entreprise que la famille et modifient les structures sociales et les habitudes culturelles.

Travailler...

En 1941, 23 % des femmes, âgées de 15 ans et plus, font partie de la population active. Trente ans plus tard, ce pourcentage atteint 34 %. Aujourd'hui, 56 % d'entre elles sont sur le marché du travail. Elles représentent 44 % de la main-d'œuvre active. Les deux tiers sont âgées entre 25 et 44 ans. Si la tendance se maintient, on estime que d'ici l'an 2000 les nouveaux arrivants au sein de la main-d'œuvre seront majoritairement (80 %) des femmes et des membres de groupes ethnoculturels minoritaires, dont une bonne proportion de femmes¹.

Comment peut-on expliquer qu'un nombre croissant de femmes se trouvent une activité de travail alors que le nombre de postes de

*L'aménagement
du temps de
travail est en
profonde
mutation.*

1. Secrétariat à la condition féminine. *La politique en matière de condition féminine*, Gouvernement du Québec, 1993, 39.

Au Québec, sur les 465 000 personnes qui, en 1993, ont travaillé 30 heures ou moins par semaine, il y avait 315 000 femmes.

travail, lui, diminue? Plusieurs raisons concourent à cette croissance, parmi lesquelles la nature des emplois occupés par les femmes mais aussi la manière spécifique par laquelle les femmes s'inscrivent sur le marché de l'emploi.

Selon Statistique Canada, elles occupent 75 % des emplois à temps partiel. Au Québec, sur les 465 000 personnes qui, en 1993, ont travaillé 30 heures ou moins par semaine, il y avait 315 000 femmes. Si on pousse un peu plus loin l'analyse et que l'on ne considère que les heures effectivement travaillées, «21 % des Québécois passent moins de 30 heures par semaine chez leur employeur».

Parallèlement à cela, on observe:

une hausse des heures supplémentaires de travail, la première augmentation depuis 1989, dernière année de prospérité avant la descente de la récession. Et c'est une minorité des employés déjà en poste, à temps plein, qui font l'essentiel des heures supplémentaires. Le travail «à temps supplémentaire», comme on l'appelle couramment, équivaut à plus de 62 000 emplois permanents au Québec².

... ou chômer un peu, beaucoup, passionnément?

Le taux officiel du chômage au Québec est très élevé: 13,1 % en 1993, c'est-à-dire une personne sur huit parmi la population active. En chiffres absolus, c'est un demi-million de Québécoises et de Québécois qui se cherchent un emploi.

Chez les femmes, le nombre de celles qui reçoivent des prestations de la sécurité du revenu (aide sociale) ou de l'assurance-chômage a

2. BERGER, François. «Le partage des emplois est un échec», *La Presse*, 12 février 1994.

progressé, depuis 1981, à un rythme plus rapide que celui des femmes en emploi.

De plus, 65 % des personnes ayant une incapacité sont en chômage ou sont inactives. La proportion des personnes en emploi, parmi les personnes ayant une incapacité, est de 19,8 % pour les hommes et, 9,7 % pour les femmes. Moins de 10 % de la population ayant une incapacité travaille à temps plein, pendant plus de 40 semaines.

Nous assistons actuellement à une diminution du volume de l'emploi, donc à une offre d'emploi rétrécie, et à une demande d'emplois toujours insatisfaite. À titre d'exemple, en 1991, le Québec a perdu 68 000 emplois par rapport à 1990 (une baisse de 2,2 %), alors que la création d'emploi en 1989 avait été de 30 000 et de 24 000 en 1990. Pour tous les groupes d'âge, les emplois à temps plein ont connu une baisse de 3,5 % (-92 000 emplois), comparativement à une hausse de 5,8 % (24 000) pour le travail à temps partiel³.

Parallèlement à cette diminution du volume d'emploi, plusieurs pressions sont exercées sur les salariées et salariés pour accepter des diminutions de leur temps de travail salarié. Parmi les motifs régulièrement invoqués, trois ressortent particulièrement, soit la compétitivité de l'entreprise, la mobilité et la flexibilité du personnel. Chez Bell Canada, afin d'éviter les mises à pied, les ouvriers ont négocié au cours de la dernière année une réduction de leurs heures de travail rémunérées tout en acceptant des congés additionnels non payés. Le gouvernement ontarien a adopté une législation en 1994, imposant jusqu'à 12 jours de congé annuels non rémunérés aux travailleuses et travailleurs du secteur public, afin de réduire son

3. *Le Marché du travail*, 1992.

fardeau budgétaire sans faire baisser le nombre des emplois.

Une autre stratégie actuellement en expansion consiste à centrer l'entreprise autour d'un noyau de salariés permanents et de l'extérioriser au maximum, les intermédiaires étant de plus en plus utilisés comme moyens de pression sur le personnel en place. Il n'y a pas que dans l'entreprise privée que de telles pratiques existent. Ainsi, actuellement, la fonction publique québécoise recourt à des agences de placement de personnel qui lui procurent une main-d'œuvre payée à 6,49 \$ l'heure pour effectuer les mêmes tâches que les fonctionnaires en place.

Finalement, les multiples possibilités découlant de l'informatisation du travail rendent possible le développement d'une nouvelle forme de travail à domicile, le télétravail. Selon Bell Canada, 33 millions de travailleurs avaient, depuis 1992, déserté les centres-villes en Amérique du Nord pour installer leur bureau dans leur résidence. Au Canada, 19 % des foyers abritaient, en 1992, une petite entreprise ou l'équivalent. En Ontario et au Québec, on estime à 1,7 million le nombre de ménages possédant un bureau à leur domicile. Trois grandes catégories se dégagent chez ces nouveaux travailleurs à domicile. La première regroupe surtout des professionnelles et professionnels, des travailleuses et des travailleurs autonomes et des propriétaires de très petites entreprises. La deuxième comprend des employées et des employés d'entreprises conventionnelles à qui l'employeur permet de travailler à domicile, soit de manière occasionnelle ou à temps plein. Ces personnes ont très souvent accès à leur entreprise par les télécommunications. Finalement, la troisième catégorie concerne les personnes qui travaillent à la mai-

son le soir ou les fins de semaine et celles qui ont un second emploi à domicile⁴.

Ce qui ressort de ces quelques exemples de remodelisation du monde de l'emploi, c'est qu'il emprunte trois directions différentes, créant «une économie en forme de trèfle⁵».

La première est composée d'employées et d'employés formant le cœur des grandes compagnies qui sont bien rémunérées, qui possèdent la sécurité d'emploi. La deuxième est celle où on retrouve les travailleuses et les travailleurs autonomes, aux contrats à durée déterminée, et la troisième, formée d'un nombre croissant de personnes qui occupent des emplois routiniers ou en voie de déqualification, dont le salaire et les avantages sociaux sont inférieurs et qui vivent une constante insécurité d'emploi.

La réduction des temps de travail

La précarisation d'une frange importante de la main-d'œuvre relève d'une stratégie à long terme et s'étend à toutes les catégories d'emploi. Elle heurte de front la réduction et l'aménagement des temps de travail qui sont une revendication fondamentale des organisations syndicales, et ce, depuis leurs débuts.

Depuis la **Ligue des 9 heures**, fondée en 1872, pour obtenir la réduction à 9 heures de la journée de travail, à la première législation fédérale en 1906, qui interdit le travail le dimanche, à l'exception des travaux d'urgence ou à caractère humanitaire, il n'y a pas une décennie où la question de la réduction de l'année, de la

4. CLAUTIER, Laurent. «Les «télétravailleurs» s'informent», *La Presse*, 19 avril 1994.

5. Cette expression est empruntée à Judith Maxwell, économiste et ex-directrice de l'ancien Conseil économique du Canada, citée par la Presse Canadienne, «Seulement 60 p.cent des Canadiens travaillent encore de 9 à 5», *La Presse*, 16 mars 1994.

semaine ou de l'horaire quotidien de travail ne n'est à l'ordre du jour.

Aujourd'hui encore, elle est au cœur des réflexions syndicales comme en témoignent l'expérience de la semaine de quatre jours vécue par des infirmières affiliées à la CEQ, le colloque de la CSN en 1993 et un sondage réalisé par la firme Multi-Réso auprès de membres de la FTQ en juin 1994.

Ce dernier est particulièrement révélateur des changements survenus dans notre société. Ainsi, à la question « Afin de créer des emplois et même si cela pouvait signifier une baisse de vos revenus, seriez-vous favorables à la réduction du temps de travail? », 63 % des syndiqués interrogés ont répondu oui (25 % très favorables, 38 % assez favorables). À court terme, 42 % sont prêts, dès maintenant, à réduire leurs heures de travail et 58 % dans l'avenir. Parmi les raisons invoquées à l'appui de ce choix, 26 % signalent la création d'emploi et 24 % la qualité de la vie⁶.

Certes, l'aménagement du temps de travail soulève bien des inquiétudes. Mais notre semaine de 35 heures, c'est la moitié d'une semaine de travail au début du siècle. C'est un progrès. Travailler de 9 à 5 n'est plus la norme. L'extension des heures d'ouverture des commerces, des institutions bancaires et financières, des services personnels et des services de santé obligent ces entreprises à composer avec une variété de formules d'horaires pour satisfaire les besoins de la clientèle. Diminuer encore plus le temps de travail sans s'appauvrir ou permettre qu'il se module autrement doit devenir une réalité essentielle en cette fin de siècle. La résolution de cette question est d'au-

6. SOUMIS, Laurent « La moitié des syndiqués FTQ prêts à des concessions salariales pour partager le travail », *Le Devoir*, 30 juin 1994.

tant plus fondamentale qu'une forte proportion de femmes, qui constituent 44 % de la main-d'œuvre active, pratique déjà des formes multiples d'aménagement du temps de travail.

Leur comportement face au travail salarié est révélateur de changements sociaux beaucoup plus profonds que ceux que les discours économiques laissent entrevoir. Elles optent pour le travail à temps partiel parce que c'est la seule formule qui leur est offerte? Parfois, et les statistiques citées à ce sujet sont éloquentes. À cause des responsabilités parentales? Souvent.

Concilier travail et vie familiale

La participation des femmes au marché du travail est venue briser le modèle unique d'aménagement du temps de travail. Pourquoi? Parce que l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle remet en cause la division traditionnelle du travail, à savoir temps travaillé à temps non travaillé. En vertu de cette division, les salariés travaillent X heures par jour, Y semaines par année et bénéficient de Z journées de repos ou de maladie. À certaines occasions bien précises, ces personnes pourront bénéficier de **congés rémunérés** de maternité, de paternité, d'adoption ou en cas de décès d'un proche et de **congés non rémunérés** pour responsabilités parentales. La vie s'articule autour de l'emploi.

Sauf qu'il n'y a pas de rupture entre la vie professionnelle des femmes et leur vie familiale. Elles sont toujours en situation de travail, bénévoles dans le privé des familles et salariées sur le marché de l'emploi. C'est presque un euphémisme de parler dans leur cas de succession de plages de travail. Chaque jour, elles doivent déborder d'imagination pour concilier vie privée, vie familiale et vie professionnelle. Car, malgré les progrès réalisés, force est de

L'articulation entre vie familiale et vie professionnelle remet en cause la division traditionnelle du travail.

constater que le partage des responsabilités parentales est encore un objectif à atteindre pour la majorité d'entre elles. Mais,

dans la mesure où la participation de plus en plus importante des femmes au budget du ménage n'a pas été compensée par un investissement comparable des hommes dans la vie familiale, il serait peu sociologique d'en rendre responsable la seule dynamique des rapports privés entre les hommes et les femmes. En fait, la structure même du marché du travail et la culture organisationnelle s'avèrent des facteurs surdéterminants dans le maintien de ces inégalités⁷.

*Au Québec,
63 % des
femmes ayant
des enfants à la
maison ont un
emploi
rémunéré
auquel
s'ajoutent, en
moyenne, 4,4
heures de
travaux
domestiques
par jour.*

En effet, lorsque les femmes obtiennent un emploi, commence l'obligation de conjuguer le travail salarié, la planification des naissances, les responsabilités parentales, l'aménagement des horaires de tout ce beau monde et l'incohérence des services publics et privés.

Au Québec, 63 % des femmes ayant des enfants à la maison ont un emploi rémunéré auquel s'ajoutent, en moyenne, 4,4 heures de travaux domestiques par jour. Elles sont toujours en situation de travail ou «sur appel». Quand l'un se termine, l'autre commence. Il leur arrive même de combiner les deux. Qui n'a pas observé le comportement des mères pendant l'heure des repas? Elles s'empressent de faire les courses nécessaires aux besoins de la famille. Ou encore, elles profitent des pauses pour rejoindre l'école afin de résoudre un problème soulevé par un des leurs. Cette course contre la montre ne se limite pas à la période de la petite enfance. Quiconque est mère d'adolescentes et d'adolescents sait que cette période

7. DESCARIES, Francine et CORBEIL, Christine. Travail et vie familiale: une difficile articulation pour les mères en emploi, UQAM, mars 1994.

est cruciale et exige souvent une présence encore plus grande auprès des jeunes. Finalement, la disponibilité des femmes envers les personnes s'étend aussi aux aînés. Selon la publication américaine *Economic Facts*, 40 % des personnes de plus de 40 ans fournissent des soins à des parents âgés.

Quant à celles qui doivent s'adapter à la danse des horaires, celle des quarts de travail et des fins de semaine au boulot, leur rythme de vie devient parfois endiablé, mais pas toujours rock'n'roll.

Plus encore, **si les femmes québécoises ont gagné le droit au travail salarié**, force est de constater que **la société n'a pas su s'adapter à leur présence**.

Un sondage mené par deux firmes de consultation privée, en 1991, révèle que seulement 30 % se soucient des besoins des femmes au travail et seulement 25 % ont des programmes visant à favoriser la conciliation des responsabilités parentales et professionnelles. Au Québec, selon l'Office des services de garde à l'enfance, il n'y avait que 144 garderies en milieu de travail en 1991, soit 17 % de l'ensemble des garderies existantes. Faut-il se surprendre que dans un tel contexte plusieurs mères choisissent de travailler à temps partiel et près du lieu de résidence? En effet, plus du quart des travailleuses en emploi sont à temps partiel, comparativement à moins de 10 % chez les hommes. Et plus le nombre d'enfants augmente, plus elles sont nombreuses.

Lorsque la décision s'impose de déterminer qui, des deux parents, restera à la maison pour s'occuper des enfants, la réponse varie très peu. Une fois l'étude du revenu familial complétée ainsi que celle des dépenses engendrées par les frais de garde et celle des sommes rattachées au fait de travailler, la balance penche plus souvent du côté des femmes. Car où

Si les femmes québécoises ont gagné le droit au travail salarié, force est de constater que la société n'a pas su s'adapter à leur présence.

*L'organisation
du travail et
l'aménagement
des horaires de
travail sont
encore conçus
dans plusieurs
secteurs comme
si les personnes
n'avaient
aucune autre
activité.*

trouver une garderie pour les moins de 5 ans, sans y engloutir tous ses maigres revenus? Que faire des jeunes pendant les longs congés scolaires? Pourtant, si ce n'était de l'emploi des femmes, 20 % des familles québécoises auraient sombré sous le seuil de pauvreté en 1990 et ce nombre augmente chaque année.

Certes, il y a actuellement les congés de maternité, de paternité ou d'adoption. Sauf qu'il y a encore des femmes qui maquillent leur état de grossesse pour conserver leur emploi le plus longtemps possible. Le temps des corsets n'est pas périmé!

Le taux de remplacement du salaire par l'assurance-chômage est le plus faible comparé à l'ensemble des pays industrialisés. Les congés pour responsabilités parentales, lorsqu'ils existent, ne sont pas rémunérés. Dans plusieurs entreprises québécoises, les personnes qui prennent l'un ou l'autre de ces congés ne sont pas remplacées à leur travail. Quant à l'organisation du travail et au premier chef l'aménagement des horaires de travail, ils sont encore conçus dans plusieurs secteurs d'activité économique comme si les personnes n'avaient aucune autre activité.

Finalement, les distances qui séparent le lieu de travail et la résidence tendent à s'étirer, entraînant de longs trajets qui allongent la journée de travail. Le développement des parcs industriels en périphérie des grandes villes rend difficile ou impossible aux travailleuses de profiter de la période du midi pour effectuer les multiples achats nécessaires aux besoins des familles. C'est pourquoi, dans plusieurs de ces milieux, les femmes préfèrent une réduction minimale de la pause du midi compensée par un arrêt plus précoce du travail quotidien.

La redistribution des temps de travail et des revenus

Aujourd'hui, de quoi parle-t-on? De travail à la carte, d'horaire libre ou flexible et d'un

éventail de mesures d'aménagement du temps selon les milieux de travail et les situations spécifiques. Ce qu'il faut saisir de ces comportements, c'est qu'on ne peut appliquer à tout le monde la même durée de travail, en même temps, ni la même modulation de ce temps. Il va falloir comprendre et s'adapter aux besoins des individus au lieu de décider que ce qui est bon pour un groupe, l'est forcément pour tout le monde. Cet élément est crucial aujourd'hui car la division stricte de l'existence en trois branches étanches ne correspond plus à la réalité. En effet, de moins en moins de personnes se conforment au modèle jeunes-études, âge adulte-activité de travail et vieillesse-retraite.

L'expérience a démontré que la rigidité de l'emploi, celle des horaires de travail, de l'agenda de la semaine de travail, est une contrainte réelle à la prise en compte des responsabilités familiales. Pour contrer cela, les femmes développent des stratégies personnelles qui ont pour effet de changer le rapport traditionnel au travail et d'ébranler aussi l'organisation sociale de la vie de tous les jours.

Cela étant dit, rien ne peut justifier la promotion du travail à temps partiel, à demi-salaire et sans protection sociale, qui conduit à une demi-retraite. Il faut de toute urgence réviser la fiscalité, repenser les politiques salariales et hausser le salaire minimum, développer des formules de compensation du salaire perdu par une diminution des temps de travail, et développer une réelle politique de congés rémunérés pour responsabilités parentales.

S'il est vrai que le travail à temps plein pour tout le monde, comme nous l'avons toujours connu, c'est fini, il faut développer des aménagements de temps de travail qui correspondent non plus aux impératifs de la production mais aux besoins des personnes, qu'elles soient aux études, aient charge de famille ou

*Il va falloir
comprendre et
s'adapter aux
besoins des
individus.*

*Si on interdisait
le travail à
temps
supplémentaire,
on libérerait
déjà des plages
de travail
susceptibles
d'être
converties en
postes à temps
plein.*

encore qu'elles s'approchent de leur retraite. Ce temps libéré pourrait être redistribué entre plus de personnes qui, de ce fait, obtiendraient un emploi.

Plusieurs personnes posent comme objection à la réduction des heures de travail le fait que cette stratégie, lorsqu'elle a été appliquée, n'a pas réduit le chômage. C'est évident. Dans un contexte de mondialisation des marchés et de faillite de nos gouvernements, bien peu est mis en œuvre pour accélérer la création d'emplois. Mais si on interdisait le travail à temps supplémentaire, pour ne commencer que par là, on libérerait déjà des plages de travail susceptibles d'être converties en postes à temps plein et occupés par des personnes à statut précaire ou en recherche d'emploi.

En fait, aucune mesure visant à améliorer le rapport que les personnes entretiennent avec le travail salarié ou à modifier les conditions dans lesquelles s'exercent ce travail et l'organisation dudit travail ne peut être évaluée isolément.

L'équité en matière d'emploi

L'autre élément sur lequel il faut se pencher et qui découle aussi de l'entrée des femmes sur le marché du travail, c'est la transformation du rapport salarial. Du salaire familial, versé aux hommes par les entreprises, on est passé au deuxième salaire, celui que l'on qualifie d'appoint, celui des femmes, qui évidemment ne représentait souvent que la moitié de celui des hommes et qui aujourd'hui équivaut à 70 %. L'achèvement de cette transformation sera l'atteinte pour les femmes de l'équité salariale, qui viendra consacrer le droit, pour toute personne, de recevoir un salaire personnel basé non pas sur son appartenance sexuelle mais sur la valeur réelle de l'emploi occupé.

Pour y arriver, il faudra aussi briser le processus de la ségrégation sexuelle des emplois. La participation des femmes au marché du travail s'effectue selon un double processus: d'une part, on leur laisse la place dans des secteurs d'activité qui sont en voie de déqualification (la production manufacturière et le travail de bureau en sont des exemples) et, d'autre part, lorsqu'elles percent dans certains domaines d'activités, ceux-ci ont tendance à se déqualifier (médecine familiale, droit de la famille).

C'est pourquoi il faut lier les revendications d'accès à l'égalité en emploi, d'équité salariale et d'aménagement du temps de travail. C'est un tout!

La première, l'accès à l'égalité en emploi, ne peut à elle seule contrer le piège de la déqualification du travail, illustrée par le salaire. La deuxième, l'équité salariale, ne règle en rien le piège de la disparité causée par une répartition inégale du travail des femmes. Et ni l'une ni l'autre ne sauraient suffire à contrer ce que j'appelle la dualisation rose de l'emploi: d'un côté, une infime frange de femmes, avec une sécurité d'emploi et un niveau de rémunération potable et, de l'autre, une majorité de femmes oscillant entre la pauvreté des mesures de sécurité du revenu et l'emploi à la pièce.

Il faut aussi des politiques sociales pour appuyer une organisation du travail qui favorise la prise en compte des besoins sociaux. On a beau affirmer que le travail à temps partiel est causé en partie par les responsabilités parentales ou familiales, si les efforts mis à redéfinir l'aménagement du temps de travail ne sont pas appuyés par la mise en place, notamment, de mesures d'équité en emploi, d'une refonte de la fiscalité, de l'augmentation de services de garde, et par l'introduction de congés rémuné-

Il faut des politiques sociales pour appuyer une organisation du travail qui favorise la prise en compte des besoins sociaux.

rés pour responsabilités parentales, ces efforts resteront lettres mortes.

Nous avons le choix. Nous pouvons aborder l'organisation du travail en termes traditionnels et assister à la dualisation rose de l'emploi ou placer au cœur de nos préoccupations la redistribution de l'emploi pour toutes et tous. Pour ma part, je choisis la deuxième option.

*Nous pouvons
placer au cœur
de nos
préoccupations
la
redistribution
de l'emploi
pour toutes et
tous.*

La réduction de la semaine de travail

◀ **Michel-Francis LAGACÉ**
docteur en
études
françaises,
Université de
Sherbrooke

C'est paradoxal, mais on peut estimer qu'il n'y a pas de liberté sans travail. Cela veut dire que la personne humaine se définit à partir de ce qu'elle fait, construit, produit. Cela signifie aussi que la liberté ne consiste pas seulement pour une personne à ne rien faire, mais à faire ce qui lui permet d'être elle-même, ce qui lui permet de se découvrir, de se développer, de se réaliser comme on dit.

Il y aurait donc une relation étroite entre le travail et la liberté, si la notion de travail est bien comprise. Regardez où en est cette notion aujourd'hui ! On a confondu travail et emploi. L'emploi où l'on gagne sa vie, son salaire, n'est pas toujours, n'est pas souvent, le travail le plus intéressant ni même le plus important du citoyen d'aujourd'hui. Combien de fois entend-on : si j'en avais les moyens, je cesserais de travailler pour enfin faire ce que j'aime, c'est-à-dire que si je n'étais pas obligé de travailler pour obtenir un salaire, je ferais le travail qui me plaît vraiment.

Le droit au travail, c'est le droit à la vie décente plus que l'obligation d'avoir un emploi. Quand on parle du travail, il ne s'agit pas de la conscription. La révolution industrielle devait libérer l'humain par le travail de la machine. Son résultat a plutôt été de rendre la

*Plus la
production est
efficace, moins
on a besoin
d'employés.*

personne esclave d'un employeur pour tirer sa subsistance d'un salaire. On nous promettait la société des loisirs grâce à l'augmentation de la production, à l'automatisation de la production et au développement du secteur tertiaire. Où en sommes-nous ? La production a tellement augmenté que la demande ne suffit plus. La productivité est telle qu'il faut deux fois moins d'employés. Que fait-on ? On met à pied les travailleurs devenus de trop et on empoche les profits. Mais où est passé l'idéal de l'amélioration de la condition humaine¹ ?

Le néo-libéralisme² effréné voudrait nous faire croire que plus les entreprises feront de profits sur notre dos, plus nous achèterons et plus nous créerons de la demande pour de la production, donc pour de l'emploi. La vérité, c'est que plus la production est efficace, moins on a besoin d'employés. Moins il y a de monde qui travaille, moins il y a d'acheteurs, et plus l'écart se creuse entre ceux qui profitent et ceux qui se ruinent parce qu'ils n'ont pas le choix d'acheter le nécessaire. Quant au reste, tôt ou tard, il ne sera plus en demande (ce qui obligera les entreprises à fermer, laissant d'autres travailleurs sur le carreau tout en offrant un poste-retraite dans d'autres c.a. aux administrateurs téméraires) ou ne le sera que par les riches (ce qui nous fait une belle jambe !)

Par ailleurs, le secteur secondaire (production de biens) occupe de moins en moins de place³. Le secteur tertiaire, celui des services,

1. Amorce de réponse : il est disparu noyé dans l'obsession de la compétitivité. Prenant encore une fois l'ombre pour la proie, on a substitué la course pour être le meilleur, le premier, le seul, à la course pour rendre le monde meilleur.
2. À la mode sous prétexte que l'impérialisme d'État n'a pas fonctionné. Une aberration n'en corrige pourtant pas une autre.
3. Grâce encore à l'augmentation de la productivité.

s'est développé. En plus, il existe maintenant un nouveau secteur, le quaternaire, celui des échanges d'information, celui de la télématique et de l'informatique qui rendra lui aussi de fiers services, mais qui emploiera encore moins de monde parce que des systèmes de plus en plus complexes gèreront de plus en plus d'opérations avec de moins en moins de supervision humaine. Est-ce donc à dire qu'il faut rejeter le progrès ? Au contraire, c'est juste qu'il faudrait tirer les conséquences du progrès et en tenir les promesses. Reprenons depuis le début.

Ce qui s'est passé est simple. La révolution industrielle a créé la société de consommation. Cette société, basée sur la production et la consommation, fait en sorte que tous les citoyens doivent pouvoir acheter pour faire fonctionner le système. En conséquence, nous sommes obligés de vendre notre force de travail en l'échange de la possibilité de consommer⁴. En créant cette société **faisant de l'entreprise le moteur de l'économie, il fallait automatiquement en tirer le corollaire qui est la responsabilité de l'entreprise**⁵. Soumis à l'entreprise pour le travail et la rémunération, nous sommes esclaves si nous ne profitons pas en contrepartie de la distribution des bénéfices productifs généraux. Il ne s'agit pas ici que d'argent⁶. **Tout gain de productivité plutôt que de don-**

Tout gain de productivité devrait donner lieu à une réduction de la semaine de travail, compensée par une augmentation du nombre d'employés.

4. Rien là de neuf depuis Marx.

5. L'entreprise ne peut plus prétendre être une affaire individuelle ou privée, dans la mesure où elle participe d'un système qui fait de sa production, en amont, la condition de survie de l'employé et, en aval, l'objectif de consommation qu'elle lui impose. En termes simples, la société de consommation a fait en sorte que, pour vivre, il faut consommer et que, pour consommer, il faut travailler. En ce sens, tout acteur de tel système social a une responsabilité sociale.

6. Il y a, en plus de la plus-value en capital, une plus-value invisible en temps qui ne nous est distribuée que si l'on réduit la semaine de travail.

ner lieu à des licenciements (punir les ouvriers d'avoir trop bien travaillé) **devrait donner lieu à une réduction de la semaine de travail, compensée par une augmentation du nombre d'employés.** C'est quand même incroyable que la semaine de travail n'ait pas diminué depuis trente ans, alors que la productivité a fait des bonds prodigieux. Le problème n'est pas du tout qu'il n'y a pas de travail, que les gens ne produisent pas assez ou qu'ils ne sont pas innovateurs. Le problème est que les magnats de la finance et de l'industrie gèrent une société de l'ère de l'information comme s'il s'agissait d'une société primitive de type esclavagiste.

Dans la mesure où les patrons des entreprises ont une rémunération, que les actionnaires voient leur capital accru par des taux raisonnables et non pas faramineux, tout profit, tout gain de productivité n'a de raison d'être que libérer l'humain du travail contraignant, c'est-à-dire réduire la semaine de travail et augmenter le nombre d'employés.

D'autre part, le secteur quaternaire suppose une façon différente de considérer les relations sociales et économiques. Il ne doit plus être question de rapports de productivité quantitatifs, mais qualitatifs. On devrait transférer ces concepts à la qualité de vie des travailleurs. Vous rappelez-vous le concept de qualité totale qui faisait fureur à la fin des années 1980 ? C'était une belle couverture pour signifier l'asservissement de l'employé aux objectifs de l'entreprise. Pourtant, on pourrait reprendre l'idée et parler de qualité totale dans la société. Une entreprise de qualité offre des emplois de qualité dans des conditions de qualité, tout cela, dans une société gérée par des gouvernants dont la préoccupation première est la qualité de vie de leurs concitoyens⁷.

7. Et cela signifie: engagement à la justice sociale, à la démocratie participative, à la protection de l'environnement, à la santé et au développement culturel.

Selon les paramètres actuels, le chômage ne diminuera jamais. L'amélioration des techniques et le développement du secteur quaternaire jetteront de plus en plus d'ouvriers à la rue. Et ce n'est pas en nous obligeant à travailler comme des forcenés que l'on créera de l'emploi.

Regardez les gens qui travaillent ! C'est la génération des pigistes. Ils font des semaines de cinquante et soixante heures. Le travail est morcelé, sous-payé, et les bénéfices en sont encore accaparés par la frange des plus riches qui se font fort de paupériser la classe moyenne.

L'idéal de la personne humaine n'est pourtant pas le travail contraint, mais le travail libre. Améliorer le sort de l'humain n'est pas le faire travailler davantage, mais le faire travailler moins et dans de meilleures conditions. Que l'on cesse de confondre travail et emploi ! Revenons à l'association du début entre liberté et travail. Quand on dit que l'humain se définit par le travail qu'il fait, cela englobe tout le travail qu'il fait, tout ce qu'il produit, autant le bricolage de fin de semaine, la peinture du mercredi soir, la lessive hebdomadaire, le soin de ses enfants et les attentions à l'être aimé que l'emploi rémunéré. On aurait tort de croire que le travail rémunéré, l'emploi, soit la mesure de la personne humaine. La mesure de l'être humain, c'est la **culture**, ce que l'on est par ce que l'on fait et que l'on aime faire. Ce travail-là nécessite des loisirs.

La civilisation des loisirs n'apparaîtra jamais si les profiteurs conservent leurs privilèges et si l'on idolâtre la semaine de quarante heures. J'ose donc plaider dès maintenant pour une semaine beaucoup plus courte⁸. Qu'on ne vienne pas nous dire qu'il faut attendre la ri-

*L'amélioration
des techniques
et le
développement
du secteur
quaternaire
jetteront de
plus en plus
d'ouvriers à la
rue.*

8. Dans de nombreux milieux, 20 heures suffisent déjà. Pourquoi s'obstiner à atteindre 40 ?

Seules des lois
et notre
vigilance
peuvent obliger
les
entrepreneurs à
plus de
responsabilité
sociale.

chesse collective⁹ ! Elle est déjà là, mais mal répartie ! Notre objectif ne doit pas être de nous enchaîner davantage à l'emploi, mais plutôt de travailler moins et mieux, de rémunérer mieux tout en créant de nouveaux postes par la réduction des heures travaillées par chacun.

Il est de bon ton aujourd'hui de rétrécir le rôle du gouvernement et de négliger la gestion de la responsabilité sociale. Il nous faudra pourtant retrouver le souci des autres et la solidarité. Cela demande du temps. Les chômeurs déprimés par leur recherche constante d'emploi et les pigistes débordés par leur multitude de contrats sous-payés n'ont plus le temps de vivre pour vrai, pour eux et pour ceux qui leur sont chers. Il ne faut pas s'imaginer que les entrepreneurs abandonneront d'eux-mêmes le penchant à accumuler les bénéfices des gains de productivité au détriment des employés et de l'emploi général de la société. Seules des lois et notre vigilance peuvent les obliger à plus de responsabilité sociale¹⁰.

9. Éditorial de Jean-Robert Sansfaçon, *Le Devoir*, 26 octobre 1993.

10. Bien sûr, on ne peut pas s'attendre à ce que des lois réduisent les heures de travail des médecins, des journalistes et des enseignants à la pige. Les lois peuvent le faire pour les ouvriers. Elles peuvent, par ailleurs, créer des conditions plus justes. Et, si le cadre législatif fait en sorte que l'on ne puisse obliger quelqu'un à travailler plus de trente heures, pour employer un exemple optimiste, ces travailleurs autonomes ne tarderont pas à s'ajuster au rythme général de la société. Quand leurs conjoint, parents et amis travailleront moins et vivront mieux, ils voudront partager du temps avec eux. Ils ne s'obstineront pas longtemps et, surtout, pas majoritairement à se ruiner la santé pour des bénéfices financiers somme toute peu importants quand on considère tous les avantages du temps pour soi et avec les autres.

Quand le Québec s'éveillera

◀ Paul-Émile
ROY

De toutes les anciennes colonies d'Amérique, le Québec est presque la seule qui n'ait pas fait son indépendance. D'abord colonie de la France, puis de l'Angleterre, il est maintenant dominé par un Canada qui le considère comme son bien et ne lui reconnaît pas le droit de décider de son destin. Quand les voix du Canada anglais proclament que le Québec n'a pas le droit de quitter le Canada sans l'autorisation du reste du Canada, elles supposent que le Québec n'est pas un membre d'une fédération, mais une partie d'un empire privée de toute autonomie, une colonie. Là est la raison de la confusion qui empoisonne la vie politique au Canada. Depuis 1867, le Québec a toujours pensé qu'il faisait partie d'une Confédération, il a fait le jeu de la Confédération, mais le reste du Canada a toujours considéré le Québec comme une colonie, de l'Angleterre d'abord, et ensuite du Canada. L'indépendance ne ferait que mettre un terme à cette confusion qu'elle rendrait un grand service à l'histoire politique et rendrait possible une saine collaboration entre le Québec et le reste du Canada.

Depuis 1760, le Québec se bat pour la défense de ses droits, ou tout simplement pour avoir le droit d'exister. On pourrait dire qu'il ne

*Le reste du
Canada a
toujours
considéré le
Québec comme
une colonie, de
l'Angleterre
d'abord, et
ensuite du
Canada.*

fait pas son histoire, mais qu'il lui arrive toutes sortes d'histoires. En 1760, ce ne sont pas vraiment les «Canadiens» qui dirigent les opérations. La guerre de Sept Ans est un conflit entre Européens, et sa partie américaine, la guerre de la Conquête, est un épisode des relations entre Français et Anglais. Les «Canadiens» en subiront les conséquences mais ils ne sont pas les premiers figurants de ce conflit. Au moment de la Révolution américaine, la métropole britannique ménage les «Canadiens» pour les garder dans son giron. Le régime de l'Union, en 1840, est imposé aux «Canadiens», tout comme celui de la Confédération, en 1867. Cela finit par modeler une psychologie collective! Nous sommes habitués à endurer, à nous soumettre, à nous faire raconter toutes sortes d'histoires, à nous faire passer les sapins les plus invraisemblables. En 1980, Trudeau s'engage à tenir compte des revendications des Québécois s'ils votent *non* au référendum. Les Québécois lui font confiance et il rapatrie la Constitution dans les conditions que l'on sait. Au lendemain de la gifle du lac Meech, soixante-dix pour cent des Québécois appuient Bourassa quand il promet de tenir un référendum sur l'indépendance du Québec, mais une fois de plus les Québécois sont floués. Le référendum promis par Bourassa ne se fera pas.

Les Québécois forment un peuple étrange dont l'identité politique n'est pas précise ni reconnue. Tous ces débats récents sur la société distincte, sur l'affichage bilingue, sur le rapatriement de la Constitution sont d'une fourberie indescriptible. On dit n'importe quoi aux Québécois pour distraire leur attention, les faire patienter, les manipuler. S'ils expriment la moindre velléité de se tenir debout, on agite devant eux les épouvantails du racisme, du fanatisme, de l'intolérance; on les accuse de tous ces travers alors que ce sont eux qui en ont été

victimes depuis deux siècles. Les Québécois se taisaient, ils encaissent, ils s'accommodent, ils s'en fichent. Ils restent eux-mêmes envers et contre tous. Ce peuple nonchalant et insouciant va son chemin dans une inconscience qui confine parfois à l'hébétéude.

«Ce sentiment d'identité, écrivait déjà Vadeboncoeur, dans *Indépendances*, nous perdra s'il ne nous sauve». Notre attachement à la liberté, notre légèreté, notre anarchisme, notre obstination à suivre nos caprices, notre refus de nous soumettre aux normes des autres, tout cela, qu'avait déjà noté Charlevoix chez les Canadiens du Régime français, finira par entraîner notre perte si nous ne décidons pas un bon jour de nous prendre en main. Tout simplement parce que nous ne nous intégrerons pas à un autre ensemble, parce que nous ne serons jamais casés. Nous nous mettrons plutôt en marge. Nous laisserons les autres s'occuper de nos affaires et occuper les lieux.

Ce qui fait la force du peuple québécois est aussi ce qui fait sa faiblesse. Son indépendance intérieure le pousse à s'accommoder de tout, à laisser les autres décider à sa place. Mais cette indépendance, il finira par la perdre s'il ne lui donne pas une forme politique, s'il laisse toujours les autres organiser la société en fonction de leurs besoins et de leurs choix.

Quoi qu'il en soit, il faut bien admettre, quand on considère l'histoire des Québécois depuis deux siècles que, malgré leur insouciance et leur manque de détermination, ils ont fait montre d'une grande force. Une force tranquille, têtue. On pourrait dire une force qui sommeille. Quand elle s'éveillera, on sera surpris des œuvres qu'elle produira. Au moment de la Révolution tranquille, elle s'est un peu arrachée à la somnolence, et on a vu toute la société reprendre vie. Malheureusement, des experts se sont empressés de lui administrer de

*Ce sentiment
d'identité nous
perdra s'il ne
nous sauve.*

*Le premier effet
de
l'indépendance
sera de libérer
la force latente
de la
Révolution
tranquille, et
plus
implicitement,
de toute
l'histoire du
Québec.*

fortes doses de soporifiques. (Imaginez ce qui serait arrivé, au lendemain de Meech, si Bourassa avait tout simplement encadré le vouloir-vivre des Québécois!) Quand le réveil sonnera à nouveau, il faut espérer que cette fois rien ne nous arrêtera. Quand les Québécois comprendront qu'ils peuvent vivre et agir sans demander de permission à personne, qu'ils seront en possession de tous leurs moyens, qu'ils seront dans un pays qui est le leur, quand ils prendront conscience que rien ne leur est interdit, quand ils cesseront d'avoir peur, on verra fleurir une vie nouvelle. Nous nous étonnerons de constater que nous aurons vécu si longtemps au ralenti et nous nous étonnerons d'avoir été si patients, si pusillanimes.

L'énergie politique des trente dernières années est inséparable d'un mouvement d'affirmation, d'une volonté d'indépendance qui se sont manifestés autour des années 1960. Le premier effet de l'indépendance sera de libérer la force latente de la Révolution tranquille, et plus implicitement, de toute l'histoire du Québec. Elle provoquera l'extériorisation de cette liberté intérieure qui n'a jamais trouvé les formes dans lesquelles elle aurait pu s'exprimer. Quand le Québec deviendra indépendant, il ne sera plus une partie du Canada, il ne sera plus une province; il sera un peuple parmi d'autres peuples; il ne sera plus une minorité dans une immense masse anglo-saxonne, il sera un peuple comme la Suède, comme la Belgique, comme la Suisse. Nous serons nous-mêmes et en même temps partenaires de la culture française, anglaise, américaine.

Quand le Québec sera indépendant, il aura l'impression de sortir de l'adolescence pour entrer dans la vie adulte, ou encore de s'éveiller après une longue hibernation.

À TRAVERS L'ACTUALITÉ

par Rosaire MORIN

L'accueil de la France

Jacques Parizeau est allé à Paris. Les chefs de file de la France appuient la démarche québécoise qu'ils qualifient de légitime.

**Édouard Balladur,
premier ministre de France**

À Jacques Parizeau qui venait de demander de recommander au futur président qui sera élu en mai « d'aborder avec sympathie le nouveau pays qui apparaîtra :

Le premier ministre (Jacques Parizeau) vient de faire des recommandations. Je ne doute pas qu'elles seront suivies... La France et les Français ne pourront jamais avoir avec le Québec et les Québécois une relation ordinaire¹.

**Jacques Chirac,
maire de Paris
et candidat à la présidence de la France :**

La France devrait être la première à reconnaître la situation... Si ce référendum est négatif, il n'y a pas de problème. S'il est positif, je pense qu'un certain nombre de pays notamment francophones, dont la France devraient tout naturellement reconnaître la réalité d'une décision populaire, une décision qui est l'expression d'une souveraineté populaire².

1. Le Devoir, 27 janvier 1995, A.1 et 12.

2. Le Devoir, 27 janvier 1995, A.12.

**Alain Juppé,
ministre des Affaires étrangères de la France**

La France salue l'énergie que vous avez mis dans ce débat et l'esprit démocratique que vous avez su y faire prévaloir... La grande concertation qui va jusqu'au tréfonds du peuple québécois, est l'illustration de cette volonté démocratique³.

**Bernard Brigouleix,
porte-parole de Matignon**

Quel que soit le futur président de la République, à partir du moment où les Québécois souverainement se seraient prononcés pour la souveraineté, cela créerait une nouvelle situation internationale dont la France serait la première à prendre acte. C'est tellement normal... À partir du moment où il y aurait une décision du peuple québécois souverain, qui pourrait s'y opposer⁴?

**Catherine Colonna,
porte-parole du
Ministère des Affaires étrangères de la France**

Le peuple québécois sait, nous l'avons rappelé récemment et je crois que chacun des interlocuteurs de M. Parizeau l'a fait, que nous avons de la sympathie pour cette démarche. On ne saurait être plus clair⁵.

La grandeur de la petitesse

**Jean Chrétien,
premier ministre du Canada :**

Le maire de Paris ne devrait pas faire de commentaire sur la séparation du Québec, puisque celle-ci traîne dans les sondages comme Jacques Chirac⁶... Un politicien d'expérience qui est bien conseillé ne répond pas à des questions hypothétiques, surtout dans ce genre de situation⁷.

Pour un premier ministre
quelle diplomatie !

3. Le Devoir, 29 janvier 1995, A.14.

4. Le Devoir, 27 janvier 1995, A.12.

5. Le Devoir, 29 janvier 1995, A.1.

6. Le Devoir, 27 janvier 1995, A.12.

7. Le Devoir, 27 janvier 1995, A.5.

Benoît Bouchard,
ambassadeur du Canada en France :

La souveraineté ne reçoit en France l'appui que de quelques « loose cannons » dont ferait partie le président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin... et M. Parizeau fait passer les intérêts des souverainistes avant ceux du Québec en rencontrant des dirigeants politiques qui, d'évidence, ne seront plus en poste dans six mois.⁸

Pour un ambassadeur,
quelle désobéissance !

Daniel Johnson
chef de l'Opposition officielle
et chef du Parti libéral du Québec :

Je n'ai saisi d'aucune façon que la classe française plaide pour l'indépendance du Québec... Les Français font de la diplomatie de façon absolument remarquable ; ils ont inventé la non-ingérence et la non-indifférence pour dire qu'ils ne s'en mêlent pas.⁹

Jean Chrétien

Le premier ministre du Canada parle, parle, jase. Il déclarait récemment qu'une déclaration de souveraineté du Québec n'aurait aucune valeur sur le plan constitutionnel. Ottawa ne la reconnaîtrait pas. Aucun article de la constitution ne prévoit le départ d'une province. Mais le droit international accorde le droit à l'autodétermination à toute nation. Le Québec, membre de la fédération canadienne, a le privilège de décider s'il veut continuer à faire partie de la Confédération. Son adhésion a été votée par le parlement du Bas-Canada, 27 députés contre 22. Jamais le peuple du Québec n'a été à l'époque consulté. McDonald lui-même a refusé de faire approuver la Confédération par le peuple. Il a avoué lui-même que la mesure aurait été battue. Par surcroît, le coup d'État de 1982 a de fait isolé le Québec. Sans le consentement de l'Assemblée nationale du Québec, le Parlement fédéral a rapatrié la Constitution, imposé une charte des droits, promulgué des amendements constitutionnels et établi un mode d'amendement futur. Jamais le Québec n'a sanctionné ce geste totalitaire. Pour

8. Le Devoir, 25 janvier 1995, A.2.

9. Le Devoir, 27 janvier 1995, A.5.

le droit à l'autodétermination, les partis fédéraux (libéral, NPD, conservateur) l'ont admis. Même Trudeau, le plus centraliste et le plus légaliste des centralisateurs, en a admis la légitimité.

Les propos de Jean Campeau

Norman Webster accuse Jean Campeau d'avoir tenu des «propos farfelus». C'est effrayant, écrit-il dans *Le Devoir* du 8 février 1995, c'est le sommet de l'irresponsabilité, une garantie de chaos économique qui mène directement au scénario envisagé par Patrick Monahan». Cet auteur envisage «une période de grande agitation... Et M. Webster reprend le refrain du bonhomme Sept-Heures: «vente massive des obligations canadiennes, chute énorme de la valeur du dollar canadien, hausses rapides dans les taux d'intérêt et crise constitutionnelle, politique et économique d'une proportion encore jamais vu par les Canadiens».

Mais qu'a dit de si terrible M. Campeau pour mettre en colère M. Webster? Le ministre des Finances a parlé d'une «juste répartition de la dette» du Canada. Cette dette, «ce n'est pas notre dette, c'est celle du Canada». Il a rappelé que «les souverainistes du Québec ont toujours indiqué qu'un Québec souverain assumera sa juste part de la dette fédérale et ce, même si plusieurs experts ont déjà souligné qu'au strict plan du droit international, le Québec souverain n'aurait pas à assumer la dette fédérale». Il a réaffirmé que le calcul du partage de la dette devra tenir compte de l'actif et du passif détenus par le gouvernement fédéral au Québec: «10 % des actifs canadiens sont sur notre territoire. Il faut en tenir compte dans le partage de la dette». Le ministre des Finances affirme ensuite que 10 % des dépenses militaires et 17 % des investissements en recherche et développement du gouvernement fédéral ont été réalisés au Québec. Il rappelle enfin que les études menées par la commission Bélanger-Campeau avaient permis d'établir à quelque 18,5 % la part de la dette canadienne que le Québec devrait prendre sous sa responsabilité.

Les irresponsables sont les Chrétien-Johnson-Martin-Webster qui prédisent des calamités advenant la souveraineté. «Le Québec serait écrasé sous le poids de la dette». Dans la Confédération, le Québec est déjà écrasé par la progression de la dette fédérale sur laquelle il n'a aucun contrôle. Chaque année, les Québécoises et les Québécois paient à Ottawa 35 000 000 000 \$ d'impôt et de taxes dont le quart est imputé au

service de la dette. Libre, le Québec aura au moins la maîtrise de ses finances et de sa dette.

Un sondage au Canada anglais

Du 31 janvier au 4 février 1995, la maison Léger et Léger a réalisé un sondage auprès de 1 000 Canadiens vivant dans une province autre que le Québec. Les deux tiers des Canadiens hors Québec croient que les Québécois «ont le droit de décider par référendum s'ils veulent ou non cesser de faire partie du Canada». Si le vote au référendum est positif, 48 % des Canadiens pensent que le Canada «devrait reconnaître la souveraineté du Québec et maintenir une association économique avec le Québec souverain». Si le NON l'emporte, 78 % des Canadiens veulent «maintenir la situation actuelle» et 72 % affirment que «le gouvernement du Canada ne devrait pas offrir plus de pouvoirs au Québec». Lorsque M. Johnson promettra la lune, s'il repare encore d'amendements constitutionnels favorables au Québec advenant une victoire du NON, il faudra lui rappeler que l'English Canada refusera toute revendication québécoise, comme il le fait depuis trente ans. Il faudra lui rappeler que 7 provinces représentant 50 % de la population canadienne devront accepter tout changement constitutionnel.

Le français à l'Université de Montréal

Le syndicat des employées et employés de l'Université de Montréal dénonce l'affichage unilingue des consignes de sécurité dans les laboratoires. De plus, il regrette une anglicisation importante: «On ne se surprend plus d'entendre parler en anglais dans les laboratoires: les étudiants entre eux, les étudiants et les professeurs». En outre, l'Université de Montréal n'exige plus, à l'embauche, une connaissance suffisante du français de la part de ses professeurs, comme le font les autres universités francophones du Québec. Comment un professeur ne parlant pas français pourra-t-il apprécier la qualité du français de ses étudiants lors des évaluations? Le bulletin «Le français, ça s'impose» signale qu'à l'intérieur de la Faculté de médecine, dans ses départements et services, «les communications internes parlées et écrites (mémos, notes de service) se font en anglais», principalement. Durant l'année 1994, 23 plaintes ont été faites auprès de l'Office de la langue française. La situation est alarmante.

L'Itinéraire

Ce bulletin est rédigé et publié par des itinérants au coût de 1,00 \$ dont la moitié va au vendeur itinérant. En parcourant la publication de février 1995, on apprend à ne pas confondre certaines réalités. Ce n'est pas le pauvre qui est anormal, c'est la pauvreté. Des garçons et filles, qui n'ont rien dans les mains et rien dans les poches, présentent une revue que les bourgeois devraient lire de la première à la dernière ligne. Derrière le froid qui met leur santé à terre..., les pauvres de nos rues vivent la privation, la faim, mais ils souffrent davantage du stress, de l'isolement, de la honte, de la révolte, de la dépression. Lorsque 15 000 hommes et femmes vivent sur le trottoir, il n'est pas surprenant d'observer un dépérissement physique et mental. Ce sont au départ des personnes normales qui vivent des situations anormales. Elles connaissent la faim, le froid, l'alcool, la dope, la prostitution. Et puis après ? Collectivement, nous sommes les premiers responsables de leurs misères. À qui profite la pauvreté ?

Déporter Webster ?

Ce cher Norman Webster voudrait que le ministère de l'Éducation du Québec « commence à enseigner de façon plus équilibrée l'histoire canadienne » (Le Devoir, 4 janvier 1995).

Fort bien, mais pourquoi Norman Webster cache-t-il que dans les écoles du Canada anglais, et cela depuis 1963, on enseigne que c'est la France qui est l'auteur de la déportation des Acadiens ? Incroyable, mais vrai !

Ainsi, Edgar McInnis, professeur à l'Université de Toronto, explique dans son ouvrage « Canada, a Political and Social History » : « Not Britain but France, by ruthless and aggressive policy, which used the Acadians with complete disregard of the risk that it drew upon them, was the real author of the expulsion. » Et c'est publié à New York, Chicago, San Francisco, Toronto et Londres, par Holt, Rinehart and Winston.

Alors, il ne nous reste qu'à déporter M. Webster en Nouvelle-Calédonie, et nous écrirons que c'est Toronto qui a fait le coup.

François Gendron,
docteur en histoire

Norman Webster, un pacifique

Norman Webster est un pacifique agressif et belliqueux. Dans sa chronique du 4 mars 1994, il rappelle l'erreur de David Peterson, l'ancien ministre de l'Ontario qui avait osé faire un rapprochement entre les souverainistes et les nazistes. Il souligne toutefois que les gouvernements québécois briment les droits des minorités... Ah! qu'ils sont à plaindre ces pauvres anglophones québécois. Ils représentent la minorité la mieux traitée au monde. Aucune comparaison n'est possible avec le traitement accordé aux francophones des autres provinces. De ces victimes des provinces anglaises, M. Webster n'en parle pas. Il préfère dans le même article commenter l'ouvrage de l'Ontarien William Gardner, «Crak-Up», Canada and the Coming Showdown with Quebec». Si le Québec déclare unilatéralement l'indépendance, «l'auteur prédit une guerre civile sanglante. Il y aurait un conflit semblable à la terrible guerre civile aux États-Unis, au XIX^e siècle. Le gouvernement fédéral envahirait le Québec pour aider les citoyens qui ne voudraient pas se séparer; les séparatistes québécois réagiraient avec des actes de terrorisme; même les Américains inquiets ayant leurs biens au Canada, pourraient intervenir avec soldats et avions». Ces propos rapportés par M. Webster sont insidieux. Il ne les approuve pas, mais il parlera de «négociations féroces», du droit de veto du Canada sur la dette, du manque de pétrole au Québec, des relations commerciales difficiles, de la fragilité des frontières, du sort des minorités francophones hors Québec... S'il n'est pas violent, Norman écrit comme s'il l'était... Par surcroît, il nous accusera de la rage.

Le Conseil du Patronat

Le président du Conseil national du patronat français, M. Jean Gandois, déclarait, lors de la récente visite du premier ministre, Jacques Parizeau, «que les gens d'affaires étrangers ne se montreraient pas plus hésitants à investir au Québec au lendemain d'une éventuelle souveraineté» (Le Devoir, 1^{er} février 1995). M. Ghislain Dufour ne partage cette opinion. Il base son jugement sur un sondage conduit auprès de 424 dirigeants d'entreprises. 305 d'entre eux ont répondu. Les présidents de Alcan, Bell, Bombardier, Canadien national, Imasco, etc., se sont exprimés. Bénéficiaires de faveurs fédérales et gestionnaires de l'argent des «autres», ils sont satisfaits d'un régime qui les enrichit au détriment des masses populaires. Sur leurs opinions, sur les

réponses de 305 d'entre eux, le Conseil du patronat affirme que 88 % des gens d'affaires québécois voteront NON au référendum. Ces 305 grands personnages ne représentent sûrement pas les 175 000 chefs de PME qui sont les vrais créateurs d'emplois au Québec, les grandes entreprises étant responsables depuis dix ans de la mise à pied de plus de 40 000 employés. Les dénonciations de ces 305 grands magnats de la finance et des affaires n'impressionnent plus. Ils ont semé la trouille et la frousse pendant des décennies. Je préfère croire le discours du Patronat français. Je préfère M. Gandois à M. Dufour.

Aux Acadiens et francophones hors Québec

Des Acadiens et francophones hors Québec demandent aux Québécois de voter NON. Victimes et brimés dans leurs droits par la majorité anglophone de leurs provinces, ils ne se rendent pas compte que le Québec, province comme une autre, livre le combat perdu de la survivance. Pour s'épanouir, les Québécoises et les Québécois doivent être maîtres de leur avenir. Dans les lignes qui suivent, nous reproduisons le témoignage d'un chef de file du Manitoba, Maurice Gauthier, qui comprend mieux nos positions que la SAANB.

Les Manitobains et le référendum du Québec

par Maurice Gauthier, domicilié au Manitoba:

Certains commentaires faits au cours de la dernière assemblée annuelle de la Société franco-manitobaine et les informations qu'on nous a données, à la suite de l'assemblée récente de la Fédération des communautés francophones et acadienne, m'incitent à offrir, sans prétention, certains commentaires qui pourront peut-être aider notre réflexion commune:

1. Nous ne pouvons pas, ici, être souverainistes. La protection de certaines lois fédérales est importante pour nous.
2. Nous ne devons pas nous mêler de la campagne référendaire qui s'amorce.
3. Il nous faut dire aux Québécois que nous comprenons très bien qu'il leur appartient, et à eux seuls, de décider de leur destin.
4. Il faut répéter aux Québécois que nous sommes de leur sang et que, quoi qu'ils décideront, ils devront demeurer conscients de qui nous sommes, de la fragilité de notre situation

linguistique et culturelle, et de leur responsabilité envers les communautés de parlants français du Canada.

5. Dans notre réflexion, il nous faut savoir que sans aucun doute, les Québécois savent que leur démarche inquiète les francophones ailleurs au Canada.
6. Ils disent les statistiques tout comme nous. Ils sont conscients de la diminution constante de nos effectifs. Il nous faut donc accepter, je pense, que les Québécois se sentent eux aussi menacés dans leur langue et leur culture. Ils ne se sentent pas à l'abri de l'assimilation chez eux.
7. Les expériences d'amendements constitutionnels de Victoria en 1970, de Meech en 1990 et de Charlottetown en 1992 ne leur inspirent pas confiance quant à de nouveaux partages de pouvoirs dans un avenir prévisible.
8. Ils ont été témoins de notre expérience de 1983 ici au Manitoba, lorsque nos hommes et femmes politiques à la Législature, ont refusé de s'entendre sur un amendement qui nous aurait garanti certains droits.
9. Ils savent aussi bien que nous que tout ce que nous avons obtenu, nous avons dû l'arracher à force d'insistance et de combats, et jamais à cause de la générosité ou de la compréhension de nos gouvernements.
10. Ils savent également que si nous avons insisté pour obtenir la gestion de nos écoles, c'est tout simplement parce que nous savons que l'on est jamais aussi bien servi que par soi-même, et que nous sommes convaincus que les anglophones ne comprennent pas nos besoins et ne les comprendront peut-être jamais.

Je pense enfin que si nous devons nous engager dans le débat référendaire québécois, ce n'est pas au Québec que nous devrions nous adresser, mais ce devrait plutôt être à nos concitoyens anglophones. Il faudrait leur rappeler que c'est à eux, par l'entremise des gouvernements, qu'il revient de poser des gestes concrets et rapides, pour convaincre les Québécois qu'ils ont vraiment leur place dans ce Canada que nous souhaitons tous garder intact.

Il est important de faire comprendre et accepter à nos concitoyens anglophones que, quoi qu'ils pensent et quoiqu'ils disent, le Québec n'est pas une province comme les autres, que le Québec est différent, qu'il est unique de par sa langue, de par sa culture, de par sa façon de penser et d'agir. Il est différent tout comme nous sommes différents de nos concitoyens anglophones ici au Manitoba, et que c'est parce que nous

sommes différents que nous insistons, par exemple, de gérer nos écoles.

Mais il est bien tard. L'injustice scolaire date de 1916 alors que les Franco-Manitobains composaient environ 10 % de la population de la province. Aujourd'hui ce nombre est tombé sous les 5 % et les parlants français, sous les 3 %.

Les Québécois voient cette tendance et sont de plus en plus sceptiques. Avec raison.

Une lettre d'amour

Le 7 février 1995

*Avec douze fautes...
cherchez-les...*

M. Morin,

Suite à votre offre d'abonnement à l'Action National, je vous avise de ne plus jamais m'envoyer une telle sollicitation. (Je reçois cette sollicitation à mon bureau à l'Université d'Ottawa.)

Je suis Canadienne. Je suis Franco-ontarienne. Si ce n'est pas suffisant comme raisons pour n'avoir aucun intérêt à encourager votre publication, en voici une autre: J'en ai plein le dos de la crise d'adolescence du Québec.

Vous voulez l'indépendance. Vous voulez vous retrouver tous ensemble, tous pareils (blancs et français) dans votre petit coin de pays. Je comprends que ce soit rassurant pour les gens unilingues qui n'ont pas d'autres places où aller (surtout les Québécois et Québécoises qui en plus, parlent tellement mal leur français qu'ils ou qu'elles ne pourraient se trouver du travail en dehors du Québec). Pour les personnes mieux éduquées l'indépendance comporte moins de risques. Si ça ne marche pas elles auront toujours d'autres options. On s'essuie les pieds et on continue.

Quand aux indépendantistes. L'approche de Parizeau en dit long sur l'honnêteté douteuse des artisans de la « séparation ? » ou de la « souveraineté ? ». Pour ce qui en est des partisans de l'indépendance... leur manque de vision me désole. Quel gâchis vous pouvez faire avec vos vues étroites.

S'il n'en tient qu'à mon abonnement pour que votre journal survive... il peut bien disparaître. Vous m'en verrez ravie.

Jocelyne Allard-Gostlin

COMPTES RENDUS

CHARRON, Jean, *La Production de l'actualité*, Éditions Boréal, Québec, 1994, 446 pages.

La relation entre la presse et les politiciens intéresse beaucoup de personnes parce que la presse est un élément important de notre système démocratique. Comment les journalistes et les politiciens arrivent-ils à coopérer dans un système qui est à première vue conflictuel? Quelles sont les stratégies de ces acteurs? Telles sont les problématiques que Charron tente d'expliquer dans ce livre qui montre comment les journalistes et les politiciens poursuivent des objectifs qui sont à la fois concurrentiels et complémentaires.

Pour arriver à démontrer cette relation, l'auteur a fait des entrevues auprès de 42 journalistes et de 21 membres du personnel politique (qui compte des ministres, des députés et des attachés de presse). Cette analyse est articulée de façon à montrer les stratégies des politiciens, les rhétoriques des journalistes, les stratégies des journalistes et finalement la gestion des conflits entre les deux groupes. L'auteur présente les journalistes et les politiciens à l'intérieur d'un système où chacun est dépendant de l'autre et où l'action de chacun a une visée stratégique.

Pour Charron, la stratégie principale des politiciens est de faire en sorte d'accéder à la visibilité qu'offrent les journalistes tout en contrôlant leur autonomie. Les politiciens arriveraient à leur fin par le jeu de l'exclusivité de la nouvelle qu'ils peuvent mettre à la disposition des journalistes. Ils essaient aussi de faire en sorte que les sources politiques soient les seules à pouvoir fournir l'information aux journalistes à cause de la spécialisation du milieu politique et des différents ministères. Le milieu politique sait tirer profit des contraintes organisationnelles des journaux, comme les échéanciers et la pression du pupitre. Le politicien cherche donc à maintenir ou à augmenter la dépendance des journalistes à l'égard de leurs sources.

Pour les journalistes, leur stratégie principale consiste à se dégager de l'emprise de leurs sources. Les journalistes font en sorte de se trouver un réseau d'informateurs à l'extérieur du réseau parlementaire ou tentent de se spécialiser afin de contrer les stratégies des politiciens. Ils essaient aussi de décoder le message politique et de l'interpréter pour ne pas être de simples courroies de transmission entre les politiciens et le public. Une autre tactique, qui est employée par les journalistes de la tribune en particulier, c'est la mise en commun des ressources afin de décoder le message politique. Cela se fait tout en gardant une différenciation entre les journalistes, mais cela permet de se sortir de la stratégie des politiciens.

Dans cette relation qu'on serait tenté de qualifier, à première vue, de conflictuelle, il existe une forme de coopération dans la mesure où chacun des acteurs a besoin de l'autre. Le journaliste a besoin du politicien pour reproduire la nouvelle et le politicien a besoin du journaliste pour accéder à l'espace public. Cependant, il arrive qu'il y ait des conflits entre les deux groupes. Bien que chacun a des moyens de contrer l'autre et que les conflits sont peu profitables (le politicien par le boycott et le journaliste par la non-parution de nouvelles), c'est souvent le journaliste qui a le dernier mot, parce que c'est lui qui permet l'accès à l'espace public. En cas de conflit, les politiciens devront donc céder et oublier le conflit afin de ne pas nuire à la relation avec les journalistes.

L'auteur conclut son livre en nous disant que les deux groupes pensent que l'autre a un avantage sur lui et qu'il «serait hasardeux de déclarer un groupe vainqueur au détriment de l'autre». Le fait d'allier la coopération et le conflit fait en sorte que ce sont deux groupes de puissance égale qui s'affrontent et qui coopèrent à la fois.

L'auteur est lui-même conscient des limites de sa recherche, celle-ci ne portant que sur un seul cas. Cependant, on peut affirmer que cette recherche est très utile pour la compréhension d'un acteur très important de la vie démocratique québécoise. Elle nous permet de mieux comprendre cette «production de l'actualité».

Patrice DUCLOS

Philippe Prévost, *La France et le Canada (1918-1944)*, Saint-Boniface, Les Éditions du Blé, 1994, 490 p.

Les relations entre la France et le Canada (les deux Canada plus précisément) ne sont jamais vraiment très objectives. On les regarde toujours avec les filtres des émotions et des préjugés. Les histoires franco-canadiennes et franco-québécoises n'ont jamais été assez roses pour qu'on veuille les regarder bien en face.

Mais Philippe Prévost, un Français de France, comme on dit, un juriste érudit, a rédigé une thèse à l'Université de Paris sur «les relations franco-canadiennes». C'est cette thèse qu'une petite maison d'édition du Manitoba (Les Éditions du Blé), subventionnée par le gouvernement fédéral nous a-t-on dit, a fait paraître en un volume de 500 pages.

Voilà donc une tentative d'objectiver les choses.

Eh bien les choses ne sont pas très drôles. Mises à part les épisodes qui concernent l'implantation des collèges Stanislas et Marie-de-France, où on voit surgir l'âme française, les rapports sont relativement secs et parfois stériles.

M. Prévost est direct. Au sujet du nerf de la guerre, par exemple, les choses sont claires. «Sur le plan économique, en dépit de l'installation de nombreuses sociétés françaises au Canada et de sociétés canadiennes en France, la balance commerciale demeure toujours, aujourd'hui comme hier, autour de un p. cent des échanges globaux des deux pays, et tout espoir d'amélioration semble vain.»

Depuis la chute de Québec, nous rappelle l'auteur en guise de fond de scène, le clergé, seule institution qui restait en Laurentie, conscient que la France «ne chercherait jamais à revenir en Amérique du Nord... a assuré l'Angleterre de son total loyalisme et de celui de ses fidèles», une loyauté «absolue» qui ne s'est pas démentie lors de l'insurrection de 1837, par exemple.

Pourquoi ce désintéressement de la France? C'est que, voyez-vous, le «triangle» commercial que Colbert avait voulu établir entre le Canada, les Antilles et Paris s'est soldé par un échec! Voilà tout.

Depuis lors, la politique de la France à l'égard du Canada est la même. Ne pas intervenir dans la colonie britannique canadienne car cela compliquerait les relations diplomatiques avec la Grande-Bretagne. Foin donc des idéalistes qui rêvent au rapprochement avec une mère patrie aussi terre-à-terre.

L'étude de M^e Prévost est certes utile. Elle nous rappelle, dans le détail, et d'un point de vue distant, toute la litanie grenouillante des incursions «canadiennes» et celles de «la Province» sur les terrains minés de la capitale française.

On sait, ici, comme il nous le rappelle, que plusieurs aventures industrielles et commerciales se sont soldées par des échecs. Et que les expériences n'ont pas souvent été motivée par le désir de conforter la collectivité franco-canadienne. On n'a qu'à penser à l'aventure Michelin en terres brunswickoises antisyndicales. En fait, indique l'auteur, les échecs pourraient avoir eu pour cause l'absence de volonté politique des gouvernements.

Bon. On sait que le commerce n'est pas une affaire d'idéalistes. M. Prévost, du reste, est pragmatique. La France, dit-il, comme s'il s'agissait d'un conseil d'administration, a intérêt à ne pas indisposer le Canada; elle doit «le mettre dans le jeu». Celui-ci, explique-t-il, «est ce petit poids qui peut faire pencher la balance» (dans les relations avec Washington par exemple). Et, si la France veut peser sur les affaires du monde, elle doit «avoir une politique canadienne». C'est celle-ci: «Aide au Québec et aux minorités francophones, spécialement acadiennes, sans pour autant braquer Ottawa, incitation à l'immigration des hommes et des capitaux, afin de préserver et si possible de développer ces points d'appui essentiels que constituent ces «taches françaises» dans le Nouveau Monde, à l'orée du troisième millénaire. Le statu quo absolu en d'autres termes.

Et De Gaulle là-dedans? Le Général a bel et bien enrichi les relations culturelles avec le Québec mais, à partir des années 1970, «la volonté et les moyens ont fait progressivement défaut, en sorte qu'actuellement les relations entre les deux pays sont revenues au niveau modeste qui est généralement le leur».

La lecture de «La France et le Canada», ainsi, de mon point de vue, est intéressante pour la tête, mais donne des frissons dans le dos des émotions.

Jean-Pierre BONHOMME

Noël Baillargeon, Le Séminaire de Québec de 1800 à 1850. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1994. 416 pages 22 1/2 x 15 cm, 41 illustrations, 5 tableaux et 1 hors-texte.

L'abbé Baillargeon, docteur ès lettres (Laval), ancien professeur de géographie et d'histoire au Séminaire de Québec, vient de faire paraître aux Presses de l'Université Laval **Le Séminaire de Québec de 1800 à 1850**, qui constitue le volume IV de l'histoire de cette institution plus de trois fois centenaire. Cet ouvrage de 416 pages est orné d'illustrations nettes et bien choisies, comprend un modèle de bibliographie (p. 371-388) et un index inestimable (p. 389-403). Il est fort maniable et de consultation facile. Je ne puis résister au plaisir de citer, en guise d'introduction, la légende consécutive à l'illustration de la couverture :

« *Charles Huot; Cour intérieure du Séminaire*, huile sur toile. Musée de l'Amérique française, 1991. 105. Photo: Denis Chalifour. La «petite cour» entre l'aile du Petit Séminaire et l'évêché vers 1905. Au fond, l'ancien secrétariat de Mgr Plessis où, en 1852, se donnèrent les premiers cours de l'Université Laval ».

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la table des matières (p. 405-410), bien aérée et détaillée, pour saisir la charpente du livre. Il repose sur un plan logique, progressif et solide. Comme en tout il ne faut jamais perdre de vue l'homme — « Ah ! quel malheur ce serait pour l'homme d'oublier l'homme ! », s'écriait déjà Bossuet au moment du sacre de Mgr de Laval à Paris en 1658 —, l'auteur commence par l'homme, par le personnel, les enseignants, les bâtisseurs, les pionniers. Il leur consacre à bon droit les deux premiers chapitres où figurent neuf prêtres et messeigneurs portant le rabat; il distingue parmi eux trois figures de proue: Jérôme Demers, John (rebaptisé Jean) Holmes et Louis-Jacques Casault qui deviendront les maîtres d'œuvre de l'Université Laval.

Les chapitres trois, quatre et cinq sont consacrés au patrimoine, qui comprenait alors les fiefs de Coulonge, de Saint-Michel et de Sault-au-Matelot, Maizerets ou la Canardière, les seigneuries de Beaupré, de l'Île-aux-Coudres, voire de l'Île-Jésus, en vue de Montréal. Ce patrimoine, il faut le mesurer, le classer, le recenser, le défricher, le cultiver, le peupler, y faire vivre des gens et en tirer des revenus. Car le travail et l'argent sont le nerf de la culture, de l'éducation et de l'enseignement, des arts, des lettres et des scien-

ces. C'est l'histoire de Sillery, du Vieux-Québec, de Québec à l'Île-aux-Coudres et à Baie-Saint-Paul que fait revivre l'auteur en trois chapitres. Sans oublier l'Île-Jésus. Il y est question, entre autres, de droit de grève, de bornage, de mesurage, de chasse et de pêche, de fermes et de moulins à farine ou à scie, de contestations, de basse marée, de domaines, de pêches aux marsouins, de construction de chemins et de routes, de voyers, de battures, de concessions de terres et de ventes, de pinèdes et de réserves forestières. Autant dire que le lecteur n'a pas le temps de s'ennuyer à parcourir les 150 pages hautes en couleur qui traitent de ces divers sujets.

Le chapitre six (p. 185-220) est consacré au Grand Séminaire. On manquait alors de prêtres, on en manque aujourd'hui, on en manquera demain. Tellement la moisson est abondante et les moissonneurs sont peu nombreux. Les ordonnances des évêques du temps partagent la même inquiétude que le public. Chaque époque, comme chaque être, est unique. L'important est de semer à tout vent. Tous les pays, à commencer par le nôtre, sont des pays de mission. Nous sommes tous des missionnaires. L'Esprit souffle où et quand Il veut. Voici trois phrases empruntées au célèbre rapport de Lord Durham :

Je ne connais pas au monde de curés dont la pratique des vertus chrétiennes et l'observance scrupuleuse des devoirs d'état soient plus universellement reconnues et aient produit plus de bien ... Connaissant les besoins et la mentalité de ceux qui les entourent, ils ont été les champions et les dispensateurs de la charité, les gardiens des mœurs du peuple. En l'absence d'institutions civiles permanentes, l'Église catholique a présenté l'unique ressemblance de la stabilité, et manifesté les seuls appuis de la civilisation et de l'ordre. (p. 199)

Le lecteur ferait bien aussi de lire dans ce chapitre ce qui concerne notamment le prêt à intérêt, la formation du clergé orientée vers le ministère paroissial, le gallicanisme et l'enseignement de l'anglais.

Le Petit Séminaire fait l'objet des cinq chapitres suivants (p. 221-366). Noël Baillargeon y étudie tour à tour le régime interne ou scolaire, le journal **L'Abeille**, les heureuses initiatives des abbés Casault et Demers, les programmes d'études, les humanités, la philosophie, les mathématiques et les sciences, voire les arts d'agrément, y compris les distributions de prix et les exercices publics. C'est la partie qui m'a, avec le patrimoine, le plus vivement intéressé; je vais faire mon miel des douze feuillets de notes

que j'ai remplis au cours de ma lecture. L'enseignement du français, de l'anglais, l'étude de la grammaire, des textes et de la littérature, des humanités, la prépondérance du latin et le retour du grec, la rhétorique, la géographie et l'histoire, voire l'architecture, les voyages outre-mer de plusieurs professeurs, le musée d'histoire naturelle, les cours de mathématiques, de physique et de sciences naturelles : tout y est passé en revue, analysé et commenté. Il y est question aussi, bien sûr, des activités parascolaires : théâtre, musique, dessin, concours, débats, discussion, exercices publics, distributions de prix, fanfare, orchestre, chœur de chant ; le sport et la culture physique n'étaient pas encore à la mode, semble-t-il, ils ont certes repris le temps perdu depuis lors.

Ce demi-siècle d'histoire, on le voit par ce qui précède, se distingue par la clarté et la densité, la précision et la sobriété, la composition et le style. Il est marqué aussi au coin de la culture et de l'érudition. Je parierais que l'ouvrage a été peaufiné par un puriste ou un styliste de qualité. Tous les mots portent. L'auteur fait beaucoup plus que vider son carquois de fiches. Loin de ployer sous le fardeau, il les domine et les maîtrise, restant maître à bord, il les possède beaucoup plus qu'il n'en est possédé ; il laisse parler les faits qui sont les idées, mais l'inverse est faux. Il poursuit des recherches sur l'histoire du Séminaire de Québec depuis plus de 30 ans, et c'est le quatrième volume qu'il lui consacre ; il se révèle en parfaite possession de ses moyens et de son savoir. Archiviste dans l'âme et historien de métier, ce jeune octogénaire mène une vie intellectuelle exemplaire, active et féconde. Il se révèle un véritable intellectuel dans l'acception propre du terme, c'est-à-dire un consacré qui cherche et lit, étudie et écrit, en présence de Dieu, comme l'a défini le père A. D. Sertillanges, o.p., dans son ouvrage classique, *La Vie intellectuelle*.

Son ouvrage est une contribution instructive et intéressante, agréable à lire et scientifique, à l'histoire d'une maison d'éducation et d'enseignement, qui est beaucoup plus qu'« une corporation sans aucun rapport de filiation ou de dépendance à l'égard de quelque établissement que ce soit » (p. 367). Cette institution, fondée par Mgr François de Montmorency-Laval en 1658, est aussi un SME, Séminaire des missions étrangères, comme on peut encore lire les trois lettres à la porte d'entrée. Si elle n'est plus le propriétaire d'un vaste patrimoine, elle en conserve, cependant, l'histoire et en cultive la nostalgie.

Le Séminaire de Québec de 1800 à 1850 a paru avec le double concours du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et du ministère de la Culture et des Communications du Québec. Il fait honneur à son auteur et rend un hommage bien mérité au Séminaire de Québec. Car c'est lui, et non le gouvernement du Québec, qui a pris l'initiative de créer l'Université Laval.

Le Séminaire de Québec s'est honoré d'abord en la fondant en 1852, puis en la coiffant à bon droit du nom du premier évêque de la Nouvelle-France, enfin en lui donnant pour devise cette humble profession de foi d'un intellectuel croyant: *Deo favente haud pluribus impar*.

Maurice LEBEL

LIVRES ET REVUES REÇUS

- Association québécoise d'histoire politique, *Bulletin*, 1994, 58 p.
- Audet, Elaine, *Pour une éthique du bonheur (Chroniques de l'imposture)*, Éditions du remue-ménage, 1994, 237 p.
- Baillargeon, Noël, *Le Séminaire de Québec de 1800 à 1850*, Les Presses de l'Université Laval, 1994, 410 p.
- Bélanger, Paul R., Michel Grant, Benoît Lévesque, *La modernisation sociale des entreprises*, Presses de l'Université de Montréal, 1994, 318 p.
- Bélanger, Réal, Richard Jones, Marc Vallières, *Les grands débats parlementaires*, Presses de l'Université Laval, 1994, 488 p.
- Bernier, Marc-François, *Éthique et déontologie du journalisme*, Presses de l'Université Laval, 1994, 288 p.
- Berthelot, Jocelyn, *Une école de son temps*, Éditions Saint-Martin, 1994, 288 p.
- Boudreau, Alexandre J., *À l'assaut des défis*, Éditions d'Acadie, 1994, 137 p.
- Boudreau, Claude, *La cartographie au Québec (1760-1840)*, Presses de l'Université Laval, 1994, 270 p.
- Bourque, Gilles, Jules Duchastel, Jacques Beauchemin, *La société libérale duplessiste*, Presses de l'Université de Montréal, 1994, 435 p.
- Bouthillier, Guy, *À armes égales*, Septentrion, 1994, 150 p.
- Caldwell, Gary, *La question du Québec anglais*, Institut de recherche sur la culture, 1994, 122 p.
- Chiasson, Anselme, *Contes de Chéticamp*, Édition Acadie, 1994, 192 p.
- Cholette, Gaston, *Au service du Québec – Souvenirs*, Septentrion, 1994, 271 p.
- Comeau, Robert et Michel Sarra-Bournet, *Bulletin d'histoire politique, Les intellectuels et la politique dans le Québec contem-*

- porain, (Acte de colloque du 20 mai 1994), Septentrion, 1994, 170 p.
- Couturier, Jacques Paul, *L'expérience canadienne, des origines à nos jours*, Éditions d'Acadie, 1994, 468 p.
- Dalcourt, André, *Les grands leaders charismatiques*, Québec/Amérique, 1994.
- Demers, Bernard, *Voici, voilà, Petit livre de déraison écrit sous l'influence d'un vaste anticyclone*, Stanké, 1994, 192 p.
- Desjardins-Tison, Marie-Paule, *Dictionnaire des noms d'arbres*, Éditions Guérin, 1994, 209 p.
- Dumont, Fernand, *Raisons communes*, Boréal, 1995, 255 p.
- Fecteau, Jean-Marie, Gilles Breton et Jocelyn Létourneau, *La condition québécoise, Enjeux et horizons d'une société en devenir*, VLB Éditeur, 291 p.
- Fœx, Évelyne, *Voyages sans retour... parfois*, Éditions d'Acadie, 1994, 142 p.
- Fortin, Nicole, *Une littérature inventée (Littérature québécoise et critique universitaire 1965-1975)*, Les Presses de l'Université Laval, 1994, 350 p.
- Fournier, Louis, *Histoire de la FTQ*, Québec/Amérique, 1994.
- Gagnon, Alain-G., *Québec: état et société*, Québec/Amérique, 1994, 509 p.
- Gallichan, Gilles, *Honoré Mercier – La politique et la culture*, Septentrion, 1994, 212 p.
- Germain, Jean-Claude, *Le Feuilleton de Montréal*, tome 1, 1642-1792, Montréal, Stanké, 1994, 460 p.
- Godin, Gérald, *Traces pour une autobiographie: écrits et parlés II*, L'Hexagone, 1994.
- Guay, Jean H. et Monière Denis, *La bataille du Québec*, Fides, 1994, 193 p.
- Harvey, Pierre, *Histoire de l'École des hautes études commerciales de Montréal*, Tome 1: 1887-1926, Québec/Amérique, 1994, 381 p.
- Helly, Denis, *L'immigration pour quoi faire*, Québec, IQRC, 1992, 230 p.
- Hudon, Christine et Jean Roy, *Le journal de Majorique Marchand, Curé de Drummondville (1865-1889)*, Septentrion, 1994, 335 p.
- Jasmin, Bernard, *De l'éducation*, Montréal, Guérin, 1944, 148 p.

- Julien, Pierre-André, *GREPME sous la direction de... Les PME bilan et perspectives*, Presses Inter Universitaires, 1994, 437 p.
- Kattan, Naïm, *La Distraction*, Éditions HMH, 1994, 161 p.
- Kokis, Sergio, *Le pavillon des miroirs*, ZYX Éditeur, 1994.
- Kolish, Evelyn, *Nationalismes et conflits de droits: débat du droit privé au Québec – 1760-1840*, HMH, 1994.
- Lahaise, Robert, *La fin d'un Québec traditionnel, 1914-1939*, L'Hexagone, 1994, 238 p.
- Lambert, Pierre, *Les Patriotes de Beloeil*, Septentrion, 1994, 190 p.
- Lamonde, Yvan, *Louis-Antoine Dessaulles*, Fides, 1994, 369 p.
- Lamontagne, Ann, *La flèche du temps*, Éditions HMH, 1994, 331 p.
- Landry, Nicolas, *Les pêches dans la péninsule acadienne 1850-1900*, Les Éditions d'Acadie, 1994, 192 p.
- Lapierre, Laurent et collaborateurs, *Imaginaire et leadership*, Québec/Amérique, 1994.
- Lapointe, Guy, *Société, culture et religion à Montréal: XIX^e et XX^e siècle*, VLB Éditeur, 1994, 338 p.
- Larin, Robert, *La contribution du Haut-Poitou au peuplement de la Nouvelle-France*, Éditions d'Acadie, 1994, 393 p.
- Lavertu, Yves, *L'affaire Bernonville, Le Québec face à Pétain et à la Collaboration (1948-1951)*, Études québécoises, VLB, 1994, 217 p.
- Lavolette, Luc, *Fédération de la métallurgie CSN, Fer de lance du Québec d'hier et d'aujourd'hui*, Montréal, CSN, 1994, 118 p.
- Leclerc, Yvon, *Battre le chômage*, Septentrion, 1994, 238 p.
- Little, J.I., *The child letters*, McGill-Queen's University Press, 1995, 177 p.
- Lussier, Doris, *Tout Doris*, Stanké, 1994, 580 p.
- Masse, Martin, *Identités collectives et civilisation*, VLB Éditeur, 1994, 195 p.
- Monière, Denis, *L'année politique au Québec 1993-1994*, Fides Le Devoir, 1994, 249 p.
- Morin, Jacques-Yvan, José Woehrling, *Demain, le Québec... Choix politiques et constitutionnels d'un pays en devenir*, Septentrion, 1994, 313 p.
- Nationalisme, *DIRE* – Volume 12, numéro 12, automne 1994, Publié par le Cegep de Saint-Laurent, 1994, 365 p.

- Orban, Edmond, Michel Fortmann, *Le système politique américain*, Presses de l'Université de Montréal, 1994, 468 p.
- Pascal, Jani, *Contes à rire et à dire*, Guérin, 1994, 172 p.
- Pelletier, Jacques, *Les habits neufs de la droite culturelle*, VLB Éditeur, 1994.
- Pelletier, Mario, *La traversée des illusions*, Fides, 1994, 269 p.
- Pépin, Lucien, *Robert Prévost, scénographe et favori des dieux*, Pélican, 1994, 124 p.
- Pichette, Robert, *L'Acadie par bonheur retrouvée. De Gaulle à l'Acadie*, Éditions d'Acadie, 1994, 274 p.
- Poulin, Pierre, *Histoire du mouvement Desjardins*, tome II, Québec/Amérique, 1994.
- Pozo, José del, et André Jacob, *Le Chili de 1970 à 1990*, VLB Éditeur, 1994, 227 p.
- Prévost, Philippe, *La France et le Canada, d'une après-guerre à l'autre (1918-1944)*, Éditions du Blé (Manitoba), 1994, 490 p.
- Rivière, Sylvain, *Les faits et dicts de Cabert à Pierrot*, Guérin, 1994, 176 p.
- Robidoux, Léon-A., *Pensées et anecdotes des grands de ce monde*, Guérin, 1994, 512 p.
- Roy, Bruno, *Les racines de l'ombre*, XYZ Éditeur, 1994.
- Roy, Jean et Christine Hudon, *Le journal de Majorique Marchand, Curé de Drummondville (1865-1889)*, Septentrion, 1994, 335 p.
- Roy, Paul-Émile, *Réforme ou maquillage ? (La réforme de l'éducation au Québec)*, Méridien, 1994, 82 p.
- Sauvé, J.R.M., *Géopolitique et avenir du Québec*, Guérin, 1994, 349 p.
- Séguin, Fernand, *Le Sel de la semaine* (entretiens), Stanké, 1994, 284 p.
- Thoreau, Henry David, *La désobéissance civile*, Typo, 1994, 120 p.
- Vallière, Pierre, *Le devoir de résistance*, VLB Éditeur, 1994.
- Vincent, Pierre, *Immigration – phénomène souhaitable et inévitable*, Québec/Amérique, 1994.

**Ne jetez jamais un numéro de
L'Action nationale.**

Souvenez-vous toujours que
L'Action nationale accepte tous les
exemplaires qu'on lui offre,
particulièrement les numéros;

1917 - 1918 - 1944
1951 à 1961 - 1968.

**Ne jetez jamais un numéro de
L'Action nationale.**

**Nous acceptons aussi
*L'Âme des livres et L'Almanach de
la langue française*.**

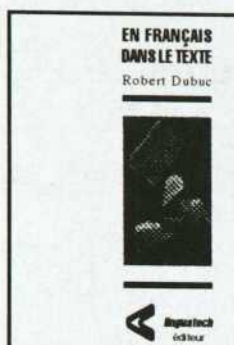
1259, rue Berri, bur. 320, Montréal (Québec) H2L 4C7
Téléphone : (514) 845-8533 — Télécopieur : (514) 923-5755

Index des annonceurs

Alimentex.....	442
Allard, Pierre, C.A.....	442
Ateliers graphiques Veilleux	444
Banque nationale.....	445
Caisse populaire St-Jacques	440
Devoir, Le	439
Groupe Vie Desjardins-Laurentienne	438
Hydro-Québec	441
Lamond & Fils Ltée, C.	442
Linguatech Éditeur inc.....	438
Martin & Ass. Inc., J.-C.....	442
MNQ.....	440
Mouvement Desjardins.....	443
Poitras, Larue & Rondeau Inc.....	442
SEMB SAQ	442
Société nationale d'assurance	444
SSJB de Montréal	440
SSJB du Centre du Québec.....	440
Tassé & Associés, limitée.....	442

EN FRANÇAIS DANS LE TEXTE

Robert Dubuc



- Un outil pratique et simple pour mieux maîtriser le vocabulaire et certaines structures du français.
- Les anglicismes les plus courants expliqués et corrigés.
- Des pictogrammes pour faciliter le repérage de l'information cherchée.
- Des exercices amusants pour contrôler l'acquisition des connaissances.

264 p., 29,95 \$

LINGUATECH ÉDITEUR INC.

C.P. 92012, Place Portobello, Brossard (Québec) J4W 3K8

Tél. et téléc. : (514) 443-9851. Commandes par télécopieur acceptées.

Avec les hommages de



Groupe vie
Desjardins-Laurentienne

I D É E S

MONTREAL, 1995

Un rendez-vous
avec le
quotidien.

LE DEVOIR



Heures d'ouvertures
Lundi - mardi : 10 heures à 15 heures
Mercredi - jeudi : 10 heures à 18 heures
Vendredi : 10 heures à 16 heures

**LA CAISSE POPULAIRE
DE SAINT-JACQUES DE MONTRÉAL**

1255, rue Berri, Montréal H2L 4C6
Tél. : 849-3581 - Téléc. : 849-7019

Service des prêts

1259, rue Berri, bureau 230, Montréal H2L 4C7
Tél. : (514) 849-3581 - Téléc. : (514) 849-7019

GHISLAIN BEAULIEU, directeur général



**S.S.J.B.
DU CENTRE DU QUÉBEC**
449 Notre-Dame, Drummondville
(819) 478-2519.

*Plus de 33 500 membres
au Coeur du Québec.*



SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL
Maison Ludger-Duvernay

82 ouest, rue Sherbrooke, Montréal H2X 1X3
Tél.: 843-8851 Télécopieur: 844-6369

**Mouvement national
des Québécoises
et Québécois**

2207, rue Fullum, Montréal
(Québec) H2K 3P1
Tél. : 527-9891
Télécopieur : 527-9460



*Avec les hommages
du MNQ et de ses
sociétés affiliées*

**Nous
retournons
à la source.**



Nous réaffirmons

notre objectif

premier: offrir

à la population

québécoise le

meilleur service

au moindre

coût possible.



Hydro-Québec

Le meilleur de nous-mêmes

Pierre Allard

Comptable agréé

980, rue Saint-Antoine Ouest
Bureau 308
Montréal (Québec)
H3C 1A8
Téléphone : (514) 874-0838
Télécopieur : (514) 875-9668

GESTIONNAIRES CONSEILS

J.-C. Martin & Ass. Inc.

Jacques-C. Martin, président

550, rue Sherbrooke ouest,
Montréal H1X 3G8
(514) 735-3436 - Fax: (514) 843-9491

ALIMENTATION

Alimentex Inc.

HENRI-LOUIS GAGNON,
président-directeur-général

C'est tout naturel

- Aliments de santé
- Livres naturalistes
- Extracteurs à jus
- Suppléments alimentaires
- Prescriptions naturopathiques

1188, 1^{ère} Avenue,
Québec G1L 3K8
(418) 529-7988 - Fax: (418) 529-6939

BIJOUTERIE EMBLÉMATIQUE

C. Lamond & Fils Ltée

Robert Bourget, président

1065, rue de Bleury,
Montréal H2Z 1N1
(514) 861-3491 - Fax: (514) 866-7056

ASSURANCES

Poitras, Larue & Rondeau Inc.

Courtier d'assurances

3925, rue Rachel est, bur. 200
Montréal H1X 3G8
(514) 899-5377

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Depuis le temps,

on s'y connaît.



SEMB
SAQ

Syndicat des employés
de magasins
et de bureaux de la SAQ

1065, rue Saint-Denis
Montréal H2X 3J3
Tél.: (514) 849-7754
1-800-361-8427 (extérieur
de Montréal)

Denis Laberge
Conseiller en placements

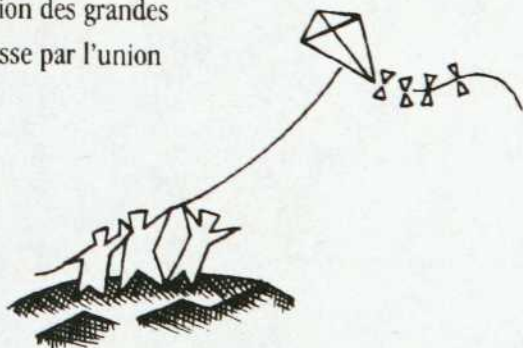
Tassé & Associés, Limitée

630, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1200
Montréal (Québec) H3B 1S6 Tél. : (514) 879-3900

COOPÉRER, C'EST PERMIS.

S'associer, se marier,
se regrouper, s'entraider,
mettre en commun,
partager, c'est ça coopérer.
À deux, en amoureux, entre
actionnaires d'une PME,
à vingt réunis en conseil
d'administration...
la réalisation des grandes
choses passe par l'union

des forces, la coopération.
Le Mouvement des caisses
Desjardins fait lui aussi sa
part en vous offrant une
gamme complète de
services financiers et
un vaste réseau, à la
mesure de vos aspirations.



Desjardins

L'incroyable force de la coopération.



425, boul. de Maisonneuve ouest,
bureau 1500,
Montréal H3A 3G5

(514) 288-8711

*Le CAP
sur l'excellence*

*Notre nouvelle presse 5 couleurs
donnera fière allure à vos couvertures*



« L'IMPRIMEUR »

AGMV Inc.

CAP-SAINT-IGNACE

Téléphone : (418) 246-5666

Télécopieur : (418) 246-5564

MONTREAL

Téléphone : (514) 848-9766

Télécopieur : (514) 848-0160

IMPRESSION SOIGNÉE DE VOS LIVRES, PÉRIODIQUES ET BROCHURES.

Entreprendre, c'est agir ensemble.

Nous sommes la banque des gens d'action.

Des gens d'affaires.

Nous sommes au cœur des réalisations
de ceux qui ont l'esprit d'initiative.

Partenaires pour entreprendre.

Et réussir.



**BANQUE
NATIONALE**

Notre banque nationale

NOS COLLABORATEURS

1994-1995

François-Albert Angers	Bruno Jean	Michel Paillé
Richard Arteau	André Joyal	Gilbert Paquette
Louis Balthazar	Henri Laberge	Philippe Paradis
Robert Barberis	Danyèle Lacombe	Christian Payeur
André Beauchamp	Georges Lafond	Pierre Péladeau
Claude Béland	Adrianne Laliberté	Jean-François Pelletier
Jules Bélanger	Christine Lamoureux	Marcel Pépin
Lionel Bellavance	Colette Lanthier	Jean-Paul Perreault
Jocelyn Berthelot	Robert Laplante	Jocelyne Picard
Bernard Blier	Alain Laramée	Jacinthe Pilon
Luc Bouvier	Brigitte Larocque	Bernard Pilote
Gary Caldwell	Louise Laurin	Ladislav Pordan
Serge Cantin	Léo-Paul Lauzon	Jacques Proulx
Linda Cardinal	Gilles Lebeau	Gilles Rhéaume
Mario Carrier	Maurice Lebel	François Rocher
Charles Castonguay	Jacques Leclerc	Fernand Rouillon
Jean-Pierre Chalifoux	Yvon Leclerc	Paul-Émile Roy
Alain Chanlat	Gérard Lefebvre	Maurice Saint-Germain
Denise Côté	Jean-Marc Léger	Charles Saint-Prot
Pierre de Bellefeuille	Paul-Marcel Lemaire	Pierre Shooner
Roger Dehaybe	Ginette Lepage	Denis Simard
Clermont Dugas	Georges Lessard	Jean-François Simard
Fernand Dumont	Richard Marceau	Jean-Jacques Simard
Micheline Dumont	Henri Massé	René Simard
Jean Éthier-Blais	Jacques Maurais	Jean-Claude Tardif
Andrée Ferretti	Normand Maurice	Marc Termote
Philippe Gabelier	Denis Monière	André Thibault
Jean-Charles Gagné	Claude Morin	Benoit Tremblay
François Gardner	Rosaire Morin	Henri Tremblay
Édith Gendron	Jean-François Nadeau	Rodrigue Tremblay
Rita Giguère	Richard Nadeau	Rémy Trudel
Ethel Green	Pierre Noreau	Pierre Vadeboncoeur
Michel Guillou	Ferdinand Ouellet	Julie Vézina
Julien Harvey	Ève Ouimet	Marcelle Viger

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Membres

*André Beauchamp
René Blanchard
Nicole Boudreau
Sylvain Boudreault
Guy Bouthillier
J.-Charles Claveau
Jean-Claude Dupuis
Pierre Dupuis
Lucia Ferretti
Philippe Gélina
Jean Genest
Yvon Groulx
Léo Jacques
Lysiane Laberge
Francine Lalonde
Pierre Lamy
Colette Lanthier
Jean-Marc Léger
Denis Monière
Jacques-Yvan Morin
Jean-François Nadeau
Pierre Noreau
Gilbert Paquette
Roméo Paquette
Hélène
Pelletier-Baillargeon
Gilles Rhéaume
Jean-Jacques Roy
Louis-Philippe
St-Martin
Denis Simard
Jean-François Simard
Pierre Trépanier
Gérard Turcotte*

Président honoraire

Président

Vice-président

Secrétaire

Trésorier

Conseillers

François-Albert Angers
Robert Laplante
Alain Laramée
Delmas Lévesque
Claude Duguay
Marie-Noëlle Ducharme
Danielle Gagné
Isabelle Le Breton
Yvon Leclerc
Jacques Martin
Rosaire Morin

Ex-officio

Membres honoraires

Thérèse Baron, Christiane Bérubé, Jacques Boulay, Hélène Chénier, Jean-Marcel Paquette, Juliette Rémillard.

Membres émérites :

Louise-C. Brochu, Michel Brochu, Marcel Laflamme, Georges Meyers, Anna-L. Normand.

L'Action nationale

Les 75 000 pages publiées par la revue depuis 78 ans constituent une contribution efficace au développement du Québec.

Prix Richard-Arès et François-Albert Angers

Le prix Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale et le prix Angers vise à susciter un intérêt accru pour la coopération.

Fondation Esdras-Minville

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la Ligue.

Fondation Gaston-Beaudry

Cette fondation facilite des travaux de recherche sur la question économique.

1259, rue Berri, bur. 320, Montréal, H2L 4C7
Tél. : (514) 845-8533 – Télécopieur : (514) 923-5755



Envoi de publication
Enregistrement numéro 1162

4,95 \$

